

**Fédération bruxelloise du PS**

**PROGRAMME DES SOCIALISTES BRUXELLOIS  
POUR LES ELECTIONS REGIONALES DU 7 JUIN 2009**

<b>I.</b>	<b>POUR L'AVENIR DE BRUXELLES.....</b>	<b>2</b>
<b>II.</b>	<b>ENCADRER LE DEVELOPPEMENT REGIONAL BRUXELLOIS AU BENEFICE DE SES HABITANTS</b>	
Chapitre 1	<b>FACE A LA CRISE : SOUTENIR UNE ECONOMIE REGIONALE DURABLE .....</b>	<b>3</b>
Chapitre 2	<b>PRIORITE A UN EMPLOI DE QUALITE POUR TOUTES ET TOUS .....</b>	<b>13</b>
Chapitre 3	<b>CONCRETISER LE DROIT AU LOGEMENT .....</b>	<b>23</b>
Chapitre 4	<b>L'ÉCOLOGIE SOCIALE POUR BRUXELLES.....</b>	<b>31</b>
Chapitre 5	<b>REPENSER LA MOBILITE URBAINE .....</b>	<b>46</b>
Chapitre 6	<b>UN ESPACE URBAIN AU SERVICE D'UN PROJET DE VILLE SOLIDAIRE .....</b>	<b>57</b>
<b>III.</b>	<b>DES SERVICES POUR LA QUALITE DE VIE DES BRUXELLOISES ET DES BRUXELLOIS</b>	
Chapitre 7	<b>VIVRE EN SECURITE .....</b>	<b>67</b>
Chapitre 8	<b>CULTIVER LA COHESION SOCIALE, PROMOUVOIR L'ÉGALITE DES CITOYENS.....</b>	<b>72</b>
Chapitre 9	<b>RENFORCER LES POLITIQUES SOCIALES ET LE SOUTIEN AUX FAMILLES .....</b>	<b>76</b>
Chapitre 10	<b>LA SANTE AU CŒUR DE LA VILLE .....</b>	<b>86</b>
Chapitre 11	<b>UN ENSEIGNEMENT DE QUALITE .....</b>	<b>91</b>
Chapitre 12	<b>BRUXELLES, CARREFOUR DE CULTURES .....</b>	<b>93</b>
Chapitre 13	<b>TOUS AU SPORT ! BOUGEONS TOUS !.....</b>	<b>95</b>
<b>IV.</b>	<b>DES INSTRUMENTS DE GOUVERNANCE EFFICACES</b>	
Chapitre 14	<b>LA REGION ET LES COMMUNES : PARTENAIRES .....</b>	<b>98</b>
Chapitre 15	<b>DES SERVICES PUBLICS AU SERVICE DES BRUXELLOIS(ES).....</b>	<b>102</b>
Chapitre 16	<b>MAITRISE LES RECETTES REGIONALES ET ASSURER DES IMPOTS ÉQUITABLES.....</b>	<b>110</b>
Chapitre 17	<b>REFORMES INSTITUTIONNELLES : AFFIRMER LA PLACE DE BRUXELLES .....</b>	<b>115</b>

## **Pour l'avenir de Bruxelles**

Le 7 juin, les Bruxelloises et les Bruxellois choisiront le modèle de société qu'ils veulent pour leur Région.

Pour le PS, c'est clair : pas question de s'en remettre au marché pour relancer l'économie, pas question de livrer le développement régional bruxellois au dogme du " laisser faire, laisser aller ".

Pour le PS, vaincre la crise, c'est également défendre Bruxelles. Le PS exige le respect intégral de son statut de Région. Les changements intervenus depuis qu'en 1989 - grâce au PS - la gestion de Bruxelles appartient aux Bruxellois, témoigne de l'importance de ce statut.

Nous avons engagé Bruxelles dans la voie d'un développement solidaire, en planifiant le territoire pour intégrer les différentes fonctions de la ville et lutter contre sa dualisation, en construisant du logement et en rénovant les quartiers, en créant des espaces économiques et de l'emploi, en soutenant les politiques de proximité et de sécurité des communes, en assurant des services aux habitants dans les domaines de la formation professionnelle, des crèches, des hôpitaux, des soins à domicile,...

Aujourd'hui, si Bruxelles est gérée au bénéfice de ses habitants, elle a su aussi loyalement jouer son rôle de capitale et a conforté son statut de ville internationale. En 20 ans, l'extraordinaire effet de levier produit par Bruxelles, profitable à tout le pays, s'est accentué. Notre Région forme le premier bassin d'emploi du pays et procure quelque 20% du PIB national.

Le PS exige un financement de Bruxelles digne de son rôle et respectueux de ses habitants.

Le PS refuse que la note de la crise économique soit présentée à une population bruxelloise qui n'en est pas responsable. Nous voulons, à travers un nouveau Plan Régional de Développement, consacrer une économie porteuse de croissance sociale, de progrès environnemental et d'emplois, continuer à construire du logement, développer des services publics pour rencontrer l'évolution démographique bruxelloise, développer l'ensemble de nos politiques sociales, renforcer nos atouts de capitale internationale au profit des Bruxellois.

Nous voulons que dans dix ans, Bruxelles souffle les bougies de son trentenaire satisfaite des progrès accomplis.

**Ensemble, défendons Bruxelles !**

## **Chapitre 1 FACE A LA CRISE : SOUTENIR UNE ECONOMIE REGIONALE DURABLE**

Les conséquences de la crise financière vont affecter durablement l'économie mondiale et les Etats seront amenés à poursuivre leurs interventions pour assainir le système, le réguler, mais aussi pour soutenir la relance de l'activité économique.

La Région bruxelloise n'échappe pas à cette obligation. Une action publique déterminée est d'autant plus nécessaire à Bruxelles que notre Ville-Région rencontre le paradoxe d'être à la fois une zone économique forte, mais sans retombées équivalentes pour l'ensemble de ses habitants, notamment parce que les emplois créés à Bruxelles profitent trop peu aux Bruxellois(es).

Il s'impose donc, en premier lieu, d'amplifier la dynamique du Contrat pour l'Economie pour l'Emploi (C2E), plan de développement et de redéploiement économique axé sur la création d'activités et d'emplois que le Gouvernement a lancé sous cette législature, en concertation avec les acteurs économiques et sociaux de la Région. L'accompagnement des entreprises en matière d'urbanisme et d'environnement, l'aide à la relocalisation d'entreprises, l'acquisition de terrains mis à disposition d'entreprises, la création d'incubateurs pour investisseurs étrangers,..., ont été renforcés avec la mise en œuvre du C2E. Un soutien particulier a été apporté aux secteurs économiques les plus porteurs d'emploi (Horeca, commerces, construction, non marchand) et d'innovation (TIC, santé, environnement) et de nouvelles expériences professionnelles ont été ouvertes pour les jeunes.

Pour soutenir l'activité et l'emploi, il convient de continuer à miser sur le dialogue avec les partenaires sociaux et de renforcer les instruments publics de soutien à l'économie bruxelloise existants (Société de Développement de la Région de Bruxelles-Capitale, Société Régionale d'Investissement de Bruxelles, Agence Bruxelloise pour l'Entreprise,...). Le PS défend l'attribution des aides aux projets porteurs d'emplois, innovateurs, respectant les principes de développement durable et qui investissent dans la formation des travailleurs.

La vocation internationale de la Région est aujourd'hui la première garante de sa stabilité économique. Le Plan de Développement International (PDI), adopté en 2007, vise à développer ce potentiel et à protéger la capacité concurrentielle de Bruxelles face aux autres métropoles, notamment en équipant dix zones du territoire régional encore insuffisamment exploitées d'infrastructures de dimension internationale (centre de congrès, stade, espace de loisirs, etc. .). Le Plan contribuera ainsi à la réduction des inégalités sociales et territoriales, objectif qui figure au cœur au projet défendu par le PS depuis la naissance de la Région, en privilégiant l'intérêt des Bruxellois à travers l'emploi et l'affectation d'espaces pour du logement.

Si Bruxelles, comme toutes les grandes métropoles, accueille nombre d'emplois hautement qualifiés, le développement de socles économiques engageant de la main-d'œuvre moins qualifiée est nécessaire au développement même de la Région. La diversification de l'économie bruxelloise doit y participer. Ainsi les

secteurs du tourisme et de l'Horeca, dans le cadre du développement international, le secteur de l'éco-construction, de la réparation et de la maintenance, du commerce, des services aux personnes mais aussi l'industrie, constituent des lieux privilégiés pour l'action de la Région, à travers un soutien financier, l'élargissement de l'offre de formation, la réalisation de travaux... L'action de la Région doit encore se diriger vers des domaines d'activité qui se caractérisent par un besoin limité en termes de superficie, un mélange d'emplois qualifiés et moins qualifiés, une priorité accordée à l'innovation, et la possibilité de créer des filières de sous-traitance.

Le PS continuera à apporter une attention privilégiée au secteur non marchand. Ce secteur représente, au sens large, près de 50% de l'emploi à Bruxelles et, outre sa plus-value sociale, apporte aussi une réelle plus value économique.

La conversion écologique de pans entiers de notre économie régionale figurera parmi les axes d'actions prioritaires. Le PS bruxellois défend la mise sur pied, conjointement avec les différents niveaux de pouvoir, d'une véritable « Alliance pour l'Emploi et l'Environnement » en Région bruxelloise.

Enfin, l'influence économique de Bruxelles dépasse largement ses frontières. Le PS plaide pour l'élargissement de Bruxelles, solution de bon sens à différents points de vue, et pour l'instauration de collaborations avec les deux autres régions pour mettre en œuvre des politiques cohérentes en matière d'accueil des entreprises, d'aménagement du territoire, de mobilité et d'environnement, dans l'hinterland de Bruxelles. A la condition, bien évidemment, que ces collaborations ne prétextent aucune ingérence dans les affaires bruxelloises.

## **1. Renforcer les instruments publics de la politique économique**

En période de crise, il est impératif de renforcer les instruments publics de soutien à l'économie et d'aider les entreprises à accéder au crédit.

### **Le PS propose de :**

- étendre et garantir l'accès aux crédits et aux investissements financiers pour les entreprises bruxelloises, en particulier par le biais de la SRIB qui doit voir ses missions de cofinancement et de financement renforcées. Confier à la SRIB la coordination des principaux instruments financiers de la Région ;
- garantir, par l'ABE, la parfaite information des entrepreneurs et des candidats entrepreneurs et la promotion de tous les acteurs publics, associatifs et privés susceptibles de consolider les projets des entrepreneurs;
- stimuler et accompagner la croissance des entreprises bruxelloises par l'investissement, l'innovation et l'internationalisation en étroite synergie avec Bruxelles Export, l'ABE et la SBRB ;
- démultiplier les opérations menées par l'Agence Immobilière Economique (IE) encadrées par la SDRB.

## **2. Développer des espaces économiques et valoriser le potentiel du Port de Bruxelles**

Le développement d'espaces économiques, sur un territoire restreint devant également protéger d'autres fonctions - comme le logement - est l'exercice rempli par la SDRB à travers le développement de structures d'accueil pour les entreprises. Cette action a permis, sur la seule année 2007, la création de 3.160 emplois.

Avec 350 entreprises et 13.000 emplois directs et indirects, la zone portuaire bruxelloise est un pôle économique régional de premier plan et un " secteur porteur de croissance et d'emploi " pour la Région de Bruxelles-Capitale. 60% des ouvriers du secteur portuaire sont des bruxellois. La voie fluviale permet en outre d'éviter 700.000 camions par an dans la ville, soit 2.000 camions en moins par jour.

### **Le PS propose de :**

- renforcer le rôle de soutien à l'expansion économique de la SDRB et favoriser par son biais la création de parcs PME (modules de 200-250 m<sup>2</sup>) pour accueillir ou garder des PME dans le tissu urbain ;
- développer l'activité portuaire à Bruxelles tout en veillant à sa bonne intégration dans la ville ;
- réaffirmer l'affectation aux activités portuaires des parcelles situées entre le Pont des Armateurs et la frontière régionale (Schaerbeek-Formation) ;
- élaborer une plate-forme interrégionale afin de créer, en collaboration, des espaces économiques ;
- accélérer l'application des schémas directeurs élaborés pour les 10 zones stratégiques du PDI.

## **3. Déployer la dimension internationale de Bruxelles**

La mise en oeuvre du Plan de Développement International, qui intègre les objectifs de mixités sociale et fonctionnelle, constituera un vecteur de relance économique directement, par les travaux, et indirectement par l'impact pour le tourisme et l'Horeca, par la valorisation du secteur recherche et développement, l'impulsion à la culture, etc.

### **Le PS propose de :**

- développer les infrastructures propres à renforcer l'attractivité de la Région : construction d'infrastructures hôtelières et d'un centre international de congrès, d'une grande salle de spectacle, d'un grand stade, de pôles culturels, ce en intégrant des expériences formatives pour les demandeurs d'emploi bruxellois ;
- veiller à maintenir et encourager l'implantation des organismes européens et internationaux tout en planifiant les mixités sociale et fonctionnelle ;
- initier des partenariats public-privés tout en garantissant aux pouvoirs publics la maîtrise des projets ;

- mettre en œuvre un plan de " city -marketing ", concerté avec l'ensemble des acteurs et propre à développer une véritable stratégie de promotion de la Région.

#### **4. Développer une croissance alliant environnement et emploi**

Les métiers de l'énergie constituent assurément un gisement d'emploi essentiel pour le développement durable de la Région. Le PS propose la coordination autour des enjeux de l'éco-construction et de l'éco-rénovation de l'ensemble des acteurs intéressés en Région bruxelloise.

Les mesures proposées par le PS pour encadrer et structurer le secteur sont présentées au chapitre Environnement.

#### **5. Soutenir l'économie locale**

L'économie locale, grâce aux partenariats noués entre la Région et les communes ou encore à l'apport de moyens provenant des Fonds structurels européens, s'est considérablement développée au cours des dernières années. Elle remplit, outre ses objectifs économiques et de création d'emplois, des objectifs de revitalisation des quartiers et de formation professionnelle. Une série de mécanismes, concentrés sur les zones en difficultés socio-économiques, tels que les Centres d'entreprise (CE), les Guichets d'Economie Locale (GEL) ou le micro-crédit (BruSoc) ont démontré leur utilité, et doivent voir leurs moyens renforcés.

##### **Le PS propose :**

- tout en continuant à concentrer les aides sur les zones en difficultés socio-économiques et sur base de l'expérience de la mise en réseau des GELs, doter chacune des communes, notamment avec les Maisons de l'Emploi, d'un interlocuteur public ou associatif susceptible de dispenser des informations de première ligne, de guider, voire d'accompagner les projets d'économie locale. Les synergies avec le réseau des GELs seront recherchées pour arriver à un réseau bruxellois de la création d'entreprise garantissant qu'au nom du droit à l'initiative économique, chaque bruxellois puisse bénéficier de conseils de qualité pour envisager son projet entrepreneurial ;
- augmenter, pour le micro-crédit, les capacités de la SRIB (BRUSOC) en termes d'encours et de conseils ;
- étendre le bénéfice des mécanismes du micro-crédit à des publics fragilisés avec la collaboration des acteurs existants (Brusoc, Crédal,...) ;
- prévoir l'appel aux structures liées à l'économie locale dans les clauses sociales des marchés publics.

## 6. Développer l'économie sociale

L'économie sociale propose depuis ses origines des alternatives économiques au modèle libéral dont la faillite actuelle renforce la pertinence. L'ordonnance organisant l'aide au secteur de l'économie sociale a été adoptée sous cette législature. Au niveau de l'emploi, l'évolution a été significative : passage de 449 emplois financés en 2005 à 1.167 en 2007. En 2008, 62 initiatives ont été financées avec une prévision de plus de 1.300 emplois. Une grande majorité des emplois créés concerne des personnes avec une faible qualification, une longue durée du chômage ou bénéficiant du droit à l'intégration sociale. La procédure d'agrément des Initiatives locales de développement de l'emploi (ILDE) et des Entreprises d'insertion (EI) a été simplifiée. Pour le PS, il est indispensable de soutenir le secteur de l'économie sociale mais également d'en accroître la visibilité.

### Le PS propose de :

- favoriser la professionnalisation des agences conseil en matière d'économie sociale ;
- favoriser un micro-crédit ciblé vers des projets collectifs en tant qu'outil d'insertion économique de personnes exclues du circuit bancaire traditionnel ;
- encourager l'émergence de projets collectifs respectant les principes de l'économie sociale, notamment dans la problématique de la transmission d'entreprise via la reprise par les travailleurs ;
- développer et soutenir l'utilisation des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics ainsi que la réservation de marchés afin de faciliter l'intégration de demandeurs d'emploi accompagnés dans des structures d'économie sociale ;
- soutenir les entreprises d'insertion dans le secteur des services aux entreprises, afin de permettre le regroupement des besoins en main d'œuvre peu qualifiée non rencontrés pour les petites et moyennes entreprises ;
- développer un volet important de l'alliance emploi-environnement sur l'économie sociale ;
- confier à la SDRB une mission de soutien au développement de l'économie sociale tant associative que commerciale ;
- encourager le développement du tourisme social ;
- poursuivre les efforts en matière de communication afin de mieux coordonner les actions et de toucher le plus large public possible ;
- sensibiliser les acteurs d'animation économique aux services que les entreprises d'économie sociale peuvent offrir aux entreprises classiques ;
- sensibiliser le monde de l'éducation à l'économie sociale : organisation d'informations pour les professeurs, prix du projet en économie sociale sur base de l'analyse d'un business plan, formations spécifiques intégrées dans les cursus d'économie...



## 7. Soutenir les indépendants

Le PS défend le droit à l'initiative économique pour toutes et tous. Les aides régionales (micro-crédit, prêts, etc.) ont, en particulier, permis à des publics divers de mettre sur pied leur entreprise. Le PS entend continuer et développer de nouvelles actions.

### Le PS propose de :

- faciliter l'accès au crédit pour les petites entreprises et les indépendants, particulièrement en temps de crise, en augmentant les budgets de la SRIB et du Fonds de garantie ;
- simplifier les démarches administratives, ainsi que l'accès à l'information sur les aides et les primes régionales ;
- " briser la solitude " des indépendants en valorisant les bonnes expériences et en favorisant la création de réseaux ;
- faciliter le recrutement de jeunes en créant d'une part de véritables " contrats jeunes " pour les Bruxellois et d'autre part en amplifiant et mettant en réseau des formations adaptées (vente et néerlandais commercial, Horeca, etc.) afin de permettre à l'indépendant de dégager du temps et de se focaliser sur son activité économique ;
- lancer des projets pilotes regroupant les besoins collectifs de plusieurs indépendants (ex : livraisons dans un même quartier) ;
- inciter les entreprises à s'inscrire dans une démarche durable - en se préoccupant de leur environnement y compris socio-économique - à travers des aides à l'investissement plus élevée ;
- soutenir les économies d'énergie dans les commerces et chez les petits indépendants en développant un service gratuit d'Eco-conseiller ;
- élargir la conception actuelle d'économie sociale afin de pouvoir également soutenir des initiatives économiques dont l'objectif est, certes de faire du profit, mais en vue de développer des initiatives coopératives et de services ;
- prévoir des moyens budgétaires permettant aux coopératives d'activités de développer leur fonction de soutien à la création d'entreprises ;
- lutter contre la concurrence déloyale en garantissant le respect par tous des réglementations sociales et fiscales.

## 8. Accorder toute sa place au commerce

Le commerce est une fonction structurante dans la ville, dont il soutient l'attractivité et la convivialité. De nouveaux types de commerces apparaissent dans les quartiers - commerces de détail spécialisés, commerces de promenade dans le centre-ville,...

## **Le PS propose de :**

- accompagner davantage le commerce de quartier et renforcer la dimension culturelle et créative du commerce en encourageant la création de " start up " de commerce de détail ;
- maintenir les dispositifs d'accompagnement via les GEL, les Centres d'Entreprises, l'ABE, Atrium,... ;
- poursuivre l'initiative pilote de maîtrise foncière initiée par Atrium pour fournir aux candidats commerçants des locaux à prix réduits et d'encourager davantage les communes à mener une politique foncière commerciale et/ou une gestion stratégique de leur patrimoine immobilier commercial ;
- renforcer l'attractivité du centre-ville par une approche cohérente de sa dimension territoriale morcelée. Il convient de mener une action capable de réunir le haut et le bas de la ville dans une approche incluant le quartier du midi, porte internationale, et sur lequel un plan d'action spécifique doit être porté ;
- renforcer la revitalisation des quartiers commerçant en déclin via les Contrats de Quartier commerçant et l'installation d'un observatoire permettant de prévenir les signes avant-coureurs de déclin. Le développement de l'offre commerciale doit en effet être étendu, via le démarchage de nouveaux commerces, la relocalisation de magasins, l'accompagnement dans la diversification des magasins, la reprise des commerces, la stratégie foncière, l'adaptation de la taille des cellules commerciales par des remembrements, etc. ;
- construire des actions de " city marketing " sur le concept de ville de commerce, en ciblant des secteurs porteurs connus (mode, stylisme, design, bande dessinée, bières, chocolats,...) mais aussi plus neufs (commerces équitables ,...).

## **9. Le tourisme, enjeu économique**

Le secteur touristique en Région bruxelloise revêt une importance majeure d'un point de vue économique.

La concurrence internationale en termes de tourisme urbain est très prégnante et sera très certainement exacerbée, au regard de la crise économique actuelle, dans les tout prochains mois. Bon nombre de destinations et non des moindres (France, Grèce...) ont d'ores et déjà décidé de moyens budgétaires supplémentaires en soutien à leur secteur touristique.

Bruxelles doit avoir les moyens de ses ambitions touristiques et pouvoir se mobiliser pour qualifier son offre et ses infrastructures, impliquer tous les Bruxellois dans la démarche, développer le secteur événementiel et festif, privilégier le tourisme durable et faire connaître les atouts de la destination à l'étranger. Ce sont les axes d'une politique active et innovante qui permettront in fine de développer le poids économique du tourisme et de garantir une augmentation de l'emploi dans le secteur.

Cette politique touristique ambitieuse, à l'échelle de la Région, ne pourra se réaliser qu'en parfaite transversalité par rapport aux autres politiques régionales : culture et patrimoine, mobilité, propreté et sécurité publiques, environnement, entre autres. Elle doit, en outre, sensibiliser les 19 communes de la Région à s'impliquer dans une démarche, certes singulière à chacune, mais complémentaire à la démarche touristique régionale. Le classique pentagone touristique doit pouvoir s'enrichir des atouts indéniables des communes qui lui sont extérieures.

#### **Le PS propose de :**

- soutenir un accueil de qualité, en :
  - développant des formations permanentes (langues, accueil, stages des jeunes en entreprises touristiques à Bruxelles et à l'étranger)
  - sensibilisant et formant à l'accueil touristique des professions liées au tourisme (taxis-STIB-SNCB-commerçants-police-communes)
  - améliorant l'accueil des personnes handicapées (à travers, par exemple, la publication de pages dédiées sur les différents sites internet touristiques)
  - améliorant la signalétique touristique dans la Région
  - facilitant les circuits tout en préservant l'environnement (petits bus à énergie verte,...)
  - développant, plus largement, un label " tourisme durable " dans le cadre de l'ordonnance sur la responsabilité sociétale des entreprises ;
- accompagner le développement d'infrastructures ;
- promouvoir Bruxelles comme ville internationale et de la culture, dans la démarche du Plan de Développement International, et valoriser le potentiel que représente le Port ;
- encourager et soutenir les initiatives de type « Grands événements » des communes ayant sur leur territoire des pôles d'attraction touristiques ou culturels ;
- axer la promotion également sur le tourisme intra-belge et ... intra-bruxellois.

Le PS est favorable à la régionalisation du tourisme.

## **10. Investir dans la recherche et l'innovation**

Investir dans la recherche et l'innovation, c'est investir dans l'avenir. C'est se doter d'avantages concurrentiels, créer des emplois et assurer le rayonnement de Bruxelles.

#### **Le PS propose de :**

- accroître les moyens dévolus à la recherche scientifique en Région bruxelloise ;
- encourager les entreprises privées à investir dans la recherche et le développement ;
- renforcer les synergies entre les universités et les entreprises qui font de la recherche. En outre, des synergies avec les campus et les structures académiques wallonnes doivent être mises en place ;

- renforcer le soutien aux projets innovants et la coopération entre les acteurs de ce soutien que sont l'Institut d'Encouragement à la Recherche Scientifique et de l'Innovation de Bruxelles (IRSIB), l'Institut de Recherche Interdisciplinaires sur Bruxelles et l'Agence Bruxelloise pour l'Entreprise (ABE);
- diriger les mécanismes d'aide essentiellement sur les secteurs technologiques ou innovants dans lesquels la Région a pu développer des talents académiques ou économiques et qui sont créateurs d'emplois qualifiés et moins qualifiés, comme les microtechniques, la génomique (biologie médicale), les arts graphiques et l'audiovisuel, la mode, les métiers liés à l'économie de l'environnement ;
- apporter des aides aux entreprises si elles sont porteuses d'emplois et en particulier si elles s'appuient sur des perspectives de développement durable. Pour cela, il faut parvenir à créer une chaîne de valeur complète qui intègre les aspects de recherche/innovation, emploi et formation (les secteurs à haute valeur ajoutée sont porteurs d'emplois moyennement qualifiés) ;
- développer de nouveaux incubateurs d'entreprises spin-off issues des résultats de la recherche;
- conclure une convention entre la Région bruxelloise et les universités pour développer un centre de recherche interdisciplinaire en économie régionale qui publiera des comptes-rendus électroniques vulgarisés sur les thèmes de recherche en cours.

## **11. Soutenir les industries culturelles**

La Région a développé divers instruments de soutien économique aux secteurs de la mode et du design. Elle vient également d'initier un programme de soutien à l'industrie audiovisuelle à travers sa participation au Fonds Wallimage, de manière à permettre aux professionnels bruxellois de bénéficier également de ses aides économiques.

### **Le PS propose de:**

- étendre l'aide au développement de l'emploi et des activités du secteur audiovisuel à Bruxelles, en poursuivant notamment la collaboration avec Wallimage et en soutenant le développement des infrastructures nécessaires, dont la création d'un grand studio de tournage sur le territoire de la Région ;
- uniformiser et faciliter les démarches administratives dans l'exercice d'activités audiovisuelles sur le territoire de la Région, notamment en termes d'autorisations de tournage, de voirie, ...;
- poursuivre le soutien aux secteurs de la mode et du design, en renforçant notamment le rôle de vitrine et d'appui que leur offre le Centre Mode Design ;
- mettre à contribution l'emploi régional subventionné pour renforcer l'emploi dans le secteur culturel.

## 12. Soutenir le commerce extérieur

Les efforts entrepris doivent être poursuivis, pour promouvoir une RBC terre d'accueil d'investissements et de lancement de talents.

### **Le PS propose de :**

- poursuivre la priorisation des secteurs dans lesquels la Région Bruxelloise doit être fortement présente, notamment par le biais de mesures d'accompagnement spécifiques destinées aux très petites entreprises actives dans les secteurs des services ;
- poursuivre le développement du réseau des attachés économiques et commerciaux sur les marchés les plus porteurs pour les entreprises bruxelloises;
- amplifier les mesures destinées à mettre les jeunes diplômés et les demandeurs d'emploi en contact avec les entreprises exportatrices ;
- renforcer le travail sur l'image de marque des entreprises bruxelloises et les secteurs de pointe à l'étranger;
- poursuivre la politique d'insertion de la Région dans des réseaux prédominants au niveau européen voire mondial ;
- intégrer la promotion des entreprises bruxelloises dans les stratégies de marque à développer par la Région ;
- développer de nouveaux outils de soutien pour l'internationalisation des PME bruxelloises.

## **Chapitre 2 PRIORITE A UN EMPLOI DE QUALITE POUR TOUTES ET TOUS**

La population bruxelloise augmente et rajeunit. Si le nombre de Bruxellois(es) au travail augmente de manière parallèle (+ 35.000 Bruxellois au travail sous cette législature), le taux de chômage à Bruxelles reste cependant trop élevé, proche des 20%. Le chômage des jeunes, en particulier, même s'il diminue, touche encore près de 40% de jeunes dans certains quartiers.

Pour le PS, il est indispensable d'amplifier la dynamique lancée avec le Contrat pour l'Economie et l'Emploi, de donner à l'opérateur public de l'emploi ACTIRIS les moyens d'atteindre des objectifs ambitieux, d'investir dans la formation professionnelle et enfin, d'accompagner les travailleurs victimes de la crise économique pour leur permettre de retrouver un emploi. Il est également essentiel de concentrer les efforts sur l'école, notamment en renforçant le financement différencié des établissements scolaires sur base de critères socio-économiques et en créant plus de " classes passerelles " (voir le programme du PS pour la Communauté française). La lutte contre les discriminations doit également demeurer au centre des préoccupations.

Le PS soutient que l'accès à l'emploi, à la formation et à l'insertion est un DROIT.

Chaque jeune à la sortie des études doit pouvoir bénéficier d'une expérience professionnelle, chaque chômeur de longue durée ou peu qualifié doit, à l'issue d'un accompagnement auquel il collabore positivement, pouvoir bénéficier d'un emploi de dernier ressort.

### **1. METTRE EN PLACE DES POLITIQUES DE L'EMPLOI AMBITIEUSES**

#### **1.1 Un « Pacte de croissance urbaine » afin de prolonger le Contrat pour l'Economie et l'Emploi**

Les mesures engagées par le Contrat pour l'Economie et l'Emploi (C2E) ont porté leurs fruits et doivent se poursuivre. Plus de 520 millions € ont été dégagés par la Région sur 4 exercices (2004-2008) pour rencontrer des objectifs de création d'activités et d'emplois, négociés avec les interlocuteurs sociaux et l'ensemble des forces vives de la Région. A la suite du C2E et sur base de son évaluation, le PS propose de conclure, avec les partenaires sociaux et la société civile, un véritable « Pacte de croissance urbaine » portant sur la création d'emplois et de services de qualité dans les secteurs clés de l'économie urbaine.

Ce « Pacte de croissance urbaine » doit mobiliser et responsabiliser les entreprises du secteur privé, en prolongement de la mesure des 1000 emplois-jeunes décidée par les partenaires sociaux en 2008.

Les interlocuteurs sociaux sont parties prenantes des politiques d'emploi et de formation. Pour le PS, ils doivent être associés chaque fois que possible à l'élaboration de la politiques de l'emploi. C'est pourquoi le PS propose de renforcer le Conseil Economique et Social Bruxellois.

Par ailleurs, l'influence économique de Bruxelles dépasse largement ses frontières et des collaborations inter-régionales doivent être nouées. Depuis 2005, les Régions se sont engagées à mieux organiser les relations entre les marchés de l'emploi bruxellois, flamand et wallon, dans le but de favoriser la mobilité interrégionale des travailleurs, d'échanger les offres d'emploi et de se doter d'outils communs d'analyse et d'intervention. Bruxelles et sa périphérie disposent d'un important potentiel de création d'emplois, qui peut être profitable aux travailleurs des trois Régions. Ces accords de mobilité interrégionale ont déjà permis, en 2008, à plus 1.400 demandeurs d'emploi bruxellois de trouver un emploi en dehors de Bruxelles.

### **Le PS propose de**

- lancer un Pacte de croissance urbaine pour décupler les effets des mesures adoptées jusqu'à présent et permettre à la Région - et à TOUS ses habitants - de bénéficier au mieux du rôle de moteur économique de Bruxelles en tant que capitale européenne et internationale ;
- renforcer les missions et les moyens du Conseil Economique et Social Bruxellois et élargir ses compétences au champ de la formation ;
- mener un dialogue avec les partenaires sociaux et les acteurs de l'emploi et de la formation des deux Brabant afin de soutenir et démultiplier le développement des activités créatrices d'emplois, de promouvoir une meilleure accessibilité des zones d'activités ou encore de mutualiser des équipements de formation.

## **1.2 Viser un objectif de 4.000 expériences professionnelles nouvelles par an**

Outre les retombées positives en terme d'emplois attendues du Pacte de Croissance Urbaine, le PS propose de mobiliser 20.000 expériences professionnelles nouvelles au cours de la législature, soit 4.000 en moyenne par an, en développant une politique d'accès à la Fonction publique et de mobilisation des dispositifs fédéraux.

Le Fédéral propose une palette de mesures pour activer les allocations de chômage, aider à l'embauche et lutter contre les pièges à l'emploi. Or ces mesures sont sous-utilisées en Région bruxelloise, notamment en raison de leur caractère multiple et complexe (on compte actuellement 85 mesures fédérales ou régionales applicables à Bruxelles).

Le PS propose donc de créer au sein du service public de l'emploi ACTIRIS un nouveau service chargé de recomposer, au niveau régional, toutes les aides fédérales (droits de tirage, Conventions de Premier Emploi, Programmes de Transition Professionnelle, réductions d'ONSS, primes, titres services,...). Cette meilleure mobilisation des moyens fédéraux doit permettre de créer un nouveau volume d'emplois significatif : au moins 10.000 emplois en cinq ans, à occuper dans le secteur public, associatif et non-marchand.

Par ailleurs, le problème du déficit de Bruxellois occupés dans la Fonction publique (et spécialement dans la Fonction publique fédérale) est connu. Le PS prône

également une action déterminée pour favoriser l'accès des demandeurs d'emploi bruxellois(es) à l'emploi public. Là aussi, l'objectif d'accrocher 10.000 emplois au cours de la législature doit être visé. Dans la Fonction publique fédérale en particulier, marquée par le vieillissement de ses agents, des dizaines de milliers de postes vont devoir être pourvus - le PS défend le remplacement des agents de la Fonction publique partant à la retraite.

Enfin, une expérience de création d'emplois de « dernier ressort » pourrait être menée avec le Fédéral.

#### **Le PS propose de :**

- créer, au sein d'ACTIRIS, un service chargé de recomposer, au niveau régional, l'ensemble des mesures fédérales de soutien à l'emploi pour atteindre la création de 10.000 postes d'emploi nouveaux. En outre, pour faciliter la vie des utilisateurs (les employeurs publics et privés) comme des bénéficiaires (les demandeurs d'emploi), ce service simplifiera les différents dispositifs existants et présentera un modèle de contrat unique, simple et adaptable à toutes les situations ;
- informer systématiquement, via ACTIRIS, les demandeurs d'emplois bruxellois des examens organisés par le SELOR et en favoriser leur recrutement dans la Fonction publique grâce à des programmes de préparation aux examens, élaborer l'office de l'emploi en partenariat avec les Missions Locales pour l'Emploi, les centres de formation, les écoles de promotion sociale, l'ERAP,...

Ces 4.000 postes supplémentaires/an doivent compléter les efforts déjà entrepris dans le cadre du C2E et servir prioritairement à l'acquisition d'une première expérience professionnelle par les jeunes dès leur sortie des études.

Le PS estime également nécessaire d'offrir davantage d'occasions d'insertion à des chômeurs de longue durée ou éloignés du marché de l'emploi qui, malgré des évaluations positives de l'ONEm dans le cadre du Plan d'Accompagnement des chômeurs, n'ont pas pu trouver un emploi.

Le PS propose de soumettre au Fédéral la conclusion d'une convention à titre pilote pour créer des " emplois de dernier ressort " et remettre 1.000 chômeurs au travail, via le versement à la Région du montant de leur allocation et le pré-financement par le Fédéral de l'ONSS et du précompte. Ces emplois de dernier ressort devront bien évidemment rester en phase avec le profil et la qualification des demandeurs d'emploi concernés.

Le PS soutient, par ailleurs, la révision de la répartition de l'enveloppe fédérale des droits de tirage destinée à compenser les efforts des Régions de remise à l'emploi de chômeurs, qui désavantage Bruxelles.



### **1.3 Soutenir les demandeurs d'emploi et simplifier leurs démarches, renforcer ACTIRIS**

Les demandeurs d'emploi ont droit à une information claire et à un accompagnement de qualité.

Pour le PS, seul un service public fort peut garantir cette qualité. Le PS défend le caractère public d'ACTIRIS et le renforcement de ses moyens.

#### **Le PS propose de :**

- renforcer les moyens destinés à l'accompagnement des demandeurs d'emploi, et en priorité, des jeunes et des moins qualifiés, en gardant un équilibre " raisonnable " entre l'encadrement et les opportunités d'emploi et de formation existantes ;
- « immuniser » de la procédure fédérale de contrôle des chômeurs les demandeurs d'emploi qui s'engagent dans un Contrat de projet professionnel. Les « facilitateurs » ne peuvent remettre en cause le travail effectué par les travailleurs d'ACTIRIS ou de ses partenaires et doivent s'en tenir aux termes de l'accord de coopération ;
- apporter aux demandeurs d'emploi une information claire sur leurs droits (périodes de chômage, vacances annuelles,...) ;
- faciliter les démarches des demandeurs d'emploi en centralisant les services à leur disposition au niveau local dans les Maisons de l'Emploi (voir supra) ;
- améliorer le statut de tout demandeur d'emploi bruxellois en formation en portant la prime de formation professionnelle de 1€ à 1,5 € de l'heure ;
- poursuivre la politique de tarification sociale entreprise par la STIB (voir chapitre 4) ;
- continuer à dégager des budgets pour élargir la gratuité de la recherche active d'emploi. En plus de la prise en charge des frais de transports via le kit à l'emploi, il faut permettre à plus de chercheurs d'emploi d'obtenir la prise en charge d'autres frais liés à la recherche d'emploi, tels que les frais de timbres, d'impression,..., et ce particulièrement en faveur des jeunes des quartiers connaissant des difficultés socioéconomiques.

La défense du caractère public d'ACTIRIS est une priorité pour le PS.

Le PS sera attentif à la manière d'appliquer les normes européennes ; à poursuivre la remise à niveau des outils publics (ACTIRIS, Bruxelles Formation,...) ; à établir de véritables partenariats avec des associations (partenariats en matière d'insertion socioprofessionnelle par exemple) ou des fonds à gestion paritaire dans une logique de services publics (Centre de Référence par exemple) ; à engager une profonde simplification administrative pour rendre le service public mieux accessible.

## 1.4 Renforcer la proximité des services de l'emploi et les politiques locales

Sous cette législature, le Gouvernement a lancé la décentralisation des services de première ligne d'ACTIRIS dans les communes. Certaines antennes locales de l'opérateur public de l'emploi ont été logées dans des Maisons de l'Emploi communales, groupant également des acteurs institutionnels et associatifs de l'insertion socioprofessionnelle et de la formation. Le partenariat entre ACTIRIS et quelque 130 structures de proximité (CPAS, crèches, Missions Locales pour l'Emploi,...) a été également consolidé. Le PS souhaite aujourd'hui aller plus avant dans la logique de décentralisation d'ACTIRIS et renforcer la coordination des services offerts aux demandeurs d'emploi au niveau local, en regroupant aux seins de Maisons de l'emploi, l'ensemble des services actifs dans le champ de l'emploi et de l'insertion.

### Le PS propose de :

- faire des Maisons de l'Emploi la porte d'entrée unique pour tous les demandeurs d'emploi et leur octroyer les moyens nécessaires à l'accomplissement de leurs missions : elles seront chargées d'articuler les demandes d'emploi, les offres d'emplois, les possibilités de formation professionnelle, en vue de proposer au demandeur d'emploi des mesures simples et compréhensibles ;
- organiser la coordination locale des dispositifs en vue de leur complémentarité et de leur optimisation ;
- envisager l'extension possible vers des Maisons de l'Emploi " et de la formation " (" porte d'entrée unique " pour les demandes de formation) ou des Maisons de l'Emploi " et de l'entreprise " (" porte d'entrée unique " pour les entreprises qui offrent des emplois) ;
- poursuivre le soutien aux projets entrepreneuriaux et à la création d'emplois indépendants, via les Guichets d'économie locale, en partenariat avec les Centres d'entreprises ;
- renforcer les CPAS dans leurs missions, en les dotant de moyens supplémentaires pour la politique d'insertion socioprofessionnelle et en encadrant l'emploi des Art 60 ;
- assurer l'insertion immédiate par ACTIRIS des bénéficiaires de l'Art.60 dans le processus de recherche active d'emploi dès la fin de contrat ;
- d'une manière générale, consolider les partenariats d'ACTIRIS existants en les assortissant d'un financement suffisant ;
- créer, au niveau des Maisons de l'Emploi, un lien structurel avec les politiques fédérales (par exemple en matière d'immigration) ou régionales (comme les permis de travail) qui sont des reports de charges importants au niveau local ;
- rationaliser les structures (conseils d'administration des Missions Locales de l'Emploi, Agences locales de l'Emploi, Maisons de l'Emploi, ...) en permettant aux communes et aux partenaires sociaux de s'y investir de la manière la plus adéquate ;
- créer une Cellule « Jobs Etudiants » au sein d'ACTIRIS et prévoir la décentralisation de ce service au sein des Maisons Locales pour l'Emploi, afin d'augmenter les occasions d'acquérir une première professionnelle.

## **1.5 Mettre en place des cellules de reconversion**

Dans le contexte de crise économique, de nouvelles fermetures et restructurations d'entreprises menacent. Le dispositif d'alerte doit être plus que jamais maintenu, afin d'anticiper et de prévenir les licenciements collectifs : la Région doit pouvoir proposer aux travailleurs qui se trouveront ainsi menacés de chômage la mise en place de cellules de reconversion emploi-formation grâce auxquelles ils pourront bénéficier collectivement d'un accompagnement, d'une formation et d'un soutien à la recherche d'un emploi adaptés à leur situation.

## **1.6 Poursuivre le combat contre les discriminations**

La mobilisation des efforts ne suffira pas tant que subsisteront d'importantes discriminations. Dans une Région comme la nôtre, la vigilance face aux discriminations à l'embauche et en cours de carrière ainsi que la détermination à appliquer les dispositifs existants s'imposent.

### **Le PS propose de :**

- combattre la surqualification des offres d'emploi et des exigences linguistiques disproportionnées qui peuvent camoufler des pratiques de discrimination ;
- appliquer les récents dispositifs dont la Région s'est dotée à l'initiative des Socialistes sous cette législature: l'ordonnance sur la diversité dans la Fonction communale qui vise notamment à y favoriser, à travers des incitants, le recrutement prioritaire de demandeurs d'emploi domiciliés dans les quartiers présentant un haut de chômage ; l'ordonnance sur la responsabilité sociétale des entreprises qui impose aux entreprises de justifier la composition de leur personnel pour bénéficier du label " Entreprise durable " ;
- veiller à l'application des normes en matière d'emploi de personnes handicapées ;
- lutter contre l'exclusion des ex-détenus du marché de l'emploi ;
- appliquer les recommandations contenues dans la résolution du Parlement bruxellois relative à l'égalité de traitement des femmes et des hommes, dont le PS est également à l'origine. Le PS veillera notamment à favoriser l'accès des femmes « rentrantes » aux emplois subsidiés.

## **2. DOPER LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

Un important développement de l'offre de formation a été initié lors de la présente législature. Le nombre de places en formation a augmenté de plus de 35%.

Ce développement de l'offre concerne tant les formations organisées dans les centres de l'opérateur public Bruxelles Formation que celles organisées avec des partenaires extérieurs: entreprises, fonds sectoriels, Enseignement de promotion

sociale et surtout, les 50 organismes d'insertion socioprofessionnelle agréés dont l'action est particulièrement orientée vers les publics les moins qualifiés, les plus fragilisés sur le marché du travail.

Le PS souhaite poursuivre dans la voie de l'augmentation quantitative et qualitative ainsi engagée et investir massivement dans la formation afin de créer 5000 nouvelles places de formation, prioritairement à destination des jeunes demandeurs d'emploi et des chômeurs de longue durée ou peu qualifiés ainsi que des plus de 50 ans.

## **2.1 Mobiliser tous les opérateurs de formation pour créer 5.000 parcours intégrés vers l'emploi " par an**

Le PS propose de mobiliser tous les opérateurs de formation afin de créer 5000 nouvelles places en formation qui seront réalisées dans le cadre d'un véritable parcours de formation intégré vers l'emploi qui placera l'utilisateur au centre des préoccupations.

### **Le PS propose de :**

- renforcer les dispositifs d'orientation, de remobilisation et de détermination, afin que chaque demandeur d'emploi puisse élaborer un véritable projet professionnel ;
- développer massivement les formations d'alphabetisation, de remise à niveau et de pré-formation afin de permettre à chacun, en fonction de son projet professionnel, l'accès à la formation qualifiante. Ces formations de remise à niveau seront systématiquement ciblées sur les pré-requis indispensables pour l'entrée dans une formation qualifiante ;
- développer en suffisance l'offre de formation qualifiante (par le biais de Bruxelles Formation et des Organismes d'insertion socioprofessionnelle mais aussi via l'Enseignement de promotion sociale et la Formation des Petites et Moyennes Entreprises) afin de permettre à l'utilisateur de réaliser son parcours sans rupture ;
- systématiser le stage et/ou la formation individuelle en entreprise (FPIE) après formation et favoriser toutes les modalités formelles ou informelles d'alternance formation/emploi, afin d'assurer à chacun une première expérience professionnelle dans sa nouvelle qualification ;
- recourir systématiquement au dispositif de validation des compétences afin que chacun puisse disposer d'une reconnaissance officielle de ses qualifications.

La réalisation de ce parcours de formation intégré vers l'emploi nécessite la mise en oeuvre d'une gestion intégrée des dispositifs de formation et une mobilisation de tous les acteurs dans un partenariat coordonné par l'opérateur public de formation, Bruxelles Formation.

## 2.2 Des formations qui mènent à l'emploi

L'offre de formation professionnelle est globalement en adéquation avec les besoins du marché de l'emploi. Les opérateurs de formation collaborent quotidiennement avec les entreprises et/ou les secteurs professionnels afin d'adapter au mieux leur offre.

65% des demandeurs d'emploi formés trouvent un emploi à la fin de leur parcours de formation. Il faut augmenter encore cette performance.

### Le PS propose de:

- mettre en oeuvre, en collaboration avec Actiris et les secteurs professionnels, un réel travail d'objectivation des pénuries de main d'oeuvre et ajuster en permanence l'offre de formation professionnelle à cette objectivation ;
- doter la Région d'un outil permettant d'identifier les raisons des pénuries présentes dans certains secteurs et pour certaines fonctions ;
- systématiser le " screening " des compétences des demandeurs d'emploi afin de leur proposer, le cas échéant, le parcours de formation le mieux adapté ;
- obtenir des entreprises qu'elles réinvestissent dans leur rôle " formateur " : il revient aux opérateurs de formation, la responsabilité de former aux compétences nécessaires à l'exercice d'un métier; aux entreprises, la responsabilité d'affiner ces compétences aux spécificités de leurs postes de travail. Des dispositifs tels les stages et les formations individuelles en entreprise doivent être massivement proposés par les entreprises (privées et publiques), tout en garantissant un encadrement pédagogique de qualité;
- développer des formations en collaboration avec les fonds sectoriels ;
- développer une offre de formation professionnelle dans de nouveaux secteurs porteurs d'emplois ;
- dans le cadre de l'alliance emploi-environnement, investir dans les formations aux métiers liés au développement durable (éco-renovation/construction, conseils énergétiques, énergies renouvelables....) ;
- investir dans les formations liées aux métiers urbains (services, aides aux personnes, horeca, tourisme, vente, événements,...) et développer l'offre de chèques TIC, en particulier au profit des jeunes .

## 2.3 Poursuivre le développement de l'offre de formation en langues

La connaissance des langues, en particulier du néerlandais mais aussi de l'anglais, et la maîtrise du français langue étrangère, constitue un avantage incontestable dans la recherche d'un emploi. L'offre de formation en langues est déjà abondante dans la Région bruxelloise mais doit encore être intensifiée.

### **Le PS propose de:**

- poursuivre le développement de Bruxelles Formation langues, qui propose des modules accélérés ciblés sur la communication professionnelle, en portant sa capacité d'accueil à 2000 places par an ;
- augmenter la distribution de « Chèques Langues » ;
- augmenter les collaborations avec l'enseignement de Promotion sociale et y développer un plus grand nombre de formations en langues en cours de jour et intensifs (y compris, et de manière significative, en français langue étrangère) ;
- renforcer le dispositif d'alphabétisation porté par Lire et Ecrire, en doublant l'offre d'alphabétisation en Insertion socioprofessionnelle pour les demandeurs d'emploi analphabètes ;
- intensifier les collaborations avec le service public d'emploi et de formation flamand dans le cadre de la mobilité interrégionale ;
- systématiser les formations en néerlandais dans tous les parcours de formation ;
- développer et pérenniser le programme d'immersion en néerlandais à destination de jeunes de l'enseignement secondaire qualifiant (y compris des CEFA).

## **2.4 Renforcer le dispositif d'insertion socioprofessionnelle**

Les organismes d'insertion socioprofessionnelle ont un rôle essentiel pour le public le plus éloigné du marché de l'emploi. Ce secteur a largement contribué à l'augmentation de l'offre de formation actuelle - il accueille annuellement plus de 4000 demandeurs d'emploi - mais est à présent au maximum de ses capacités.

Afin d'atteindre les objectifs du " parcours de formation intégré vers l'emploi ", il est indispensable de redéployer ce dispositif.

### **Le PS propose de :**

- redévelopper le dispositif d'insertion socio-professionnelle et de le réorganiser en systématisant la mise en place de filières par secteur professionnel. A cette fin, des regroupements - virtuels ou réels - d'associations seront encouragés. Les formations visant la remise à niveau des connaissances (y compris l'alphabétisation) et les pré-formations seront systématiquement organisées dans l'objectif d'une formation qualifiante, organisée soit dans le dispositif d'insertion soit auprès d'un autre opérateur (Bruxelles Formation, Promotion sociale...). Ce redéploiement devra se faire en préservant les spécificités méthodologiques et pédagogiques propres à l'insertion socio-professionnelle, y compris son volet d'Education permanente et en garantissant un financement adéquat de ce développement. De même une attention particulière sera accordée au statut du demandeur d'emploi durant son parcours de formation (protection de ses droits sociaux) ;
- développer, réorganiser et refinancer la formation à destination des personnes handicapées.

## **2.5 Favoriser la reprise d'études**

Actuellement, la reprise d'études n'est possible pour un demandeur d'emploi, sans perte de ses droits sociaux, que dans un nombre limité de sections, déterminées par l'ONEm.

Le PS propose de lever cette limitation et de favoriser, au contraire, la reprise d'études, aussi bien au niveau de l'enseignement secondaire que de l'enseignement supérieur.

## **2.6 Valoriser les compétences**

Bon nombre de demandeurs d'emploi bruxellois disposent de compétences et/ou de qualifications qui ne sont pas reconnues par un diplôme officiel. Cette situation constitue souvent un frein important dans leur insertion professionnelle.

Le PS propose de systématiser le recours à la validation des compétences, d'organiser massivement des modules de formation préparant au certificat d'études de base, aux certificats d'enseignement secondaire inférieur et supérieur, de simplifier et d'harmoniser les procédures d'équivalence des diplômes acquis dans d'autres pays.

## **2.7 Gérer les transitions professionnelles**

En cette période de crise économique, nombre de travailleurs risquent de perdre leur emploi et d'être en besoin de réorientation, de recyclage ou de reconversion.

Le PS propose de mettre en place, en collaboration avec les partenaires sociaux et en soutien des cellules pour l'emploi des cellules de formation-reconversion permettant une prise en charge collective de ces travailleurs expérimentés et leur permettant d'avoir rapidement accès aux dispositifs de formation.

## Chapitre 3 CONCRETISER LE DROIT AU LOGEMENT

L'article 23 de la Constitution consacre le droit fondamental à un logement décent. Si Bruxelles voit avec plaisir s'accroître sa population depuis 1997, cet accroissement ne s'accompagne cependant pas d'une augmentation proportionnelle d'unités d'habitations. Le coût des loyers a explosé à Bruxelles ces dernières années, tout comme les tarifs en vigueur sur le marché de l'acquisition.

Les revenus de la population bruxelloise n'ont, pour leur part, pas du tout suivi la même évolution. La part du loyer dans le budget des ménages est, pour plus de la moitié d'entre eux, supérieure à 40% et atteint même parfois plus de 65 % : inacceptable! Actuellement, les listes d'attente pour obtenir un logement social enregistrent 26.000 demandes.

Il faut augmenter la production de logement, tant publique que privée. Il faut rénover, transformer notre parc de logement. Il faut également le densifier, car les études récentes et les exemples étrangers montrent que cette densification peut être réalisée à Bruxelles sans pour autant construire de hautes tours.

Assurer à tous les Bruxellois l'accès à un logement décent et tout mettre en œuvre pour qu'ils conservent ce logement, en brisant la spirale des augmentations des loyers dues notamment aux spéculateurs, est une priorité des Socialistes bruxellois.

Les Socialistes seront également particulièrement attentifs à l'application effective de l'ordonnance anti-discrimination dans l'accès au logement.

### **1. Encadrer les loyers : 40% du revenu voire plus pour le logement, cela suffit !**

Le droit à un logement décent se heurte à Bruxelles à la question du prix du logement dont l'évolution à la hausse condamne les familles à revenus modestes ou moyens à accepter des logements qui ne répondent pas toujours aux normes minimales de qualité par rapport au prix du loyer ou à quitter la Région bruxelloise.

Cette question du prix se pose aussi bien aux candidats locataires, qu'aux candidats acheteurs, les prix des loyers et de vente étant intimement liés.

Pour lutter contre la spéculation immobilière qui contribue à la flambée des loyers et à la délocalisation des Bruxellois vers les autres régions, le PS a soutenu la régionalisation des baux à loyer dans le cadre de la négociation du " premier paquet " de réformes institutionnelles négocié. Le PS bruxellois estime en effet indispensable de réguler le prix des loyers.



### **Le PS propose de :**

- fixer des grilles de référence de loyers par quartier, imposant des loyers maximum et, au besoin, la diminution des loyers excessifs;
- prévoir, si la situation le requiert, un blocage temporaire des loyers durant une année, renouvelable.

## **2. Aider les locataires à accéder à un logement décent**

L'aide à la location peut prendre plusieurs formes, dont plusieurs existent en Région bruxelloise : les aides financières permettant au locataire de quitter un logement inadapté à sa composition de famille (ADIL) ; l'aide octroyée par le Fonds de solidarité du Code du logement en cas de logement qui doit être rénové pour cause d'insalubrité ou de non-conformité ; les aides octroyées par l'intermédiaire des AIS (Agences immobilières Sociales) ; l'allocation-loyer communale subventionnée par la Région. L'allocation-loyer communale a été instaurée sous cette législature et les enveloppes budgétaires destinées aux autres aides ont été considérablement augmentées.

### **Le PS défend la poursuite et le renforcement des aides existantes .**

Si la mise en application d'un système spécifique d'allocation-loyer devait être envisagée, celui-ci ne peut pas être improvisé. Plusieurs études démontrent que la mise en place d'un système d'allocation-loyer sans encadrement provoque une augmentation des loyers sur l'ensemble du marché.

Il est donc indispensable de mettre en place un système d'encadrement des loyers avant tout système d'allocation-loyer. Pour les Socialistes bruxellois, l'allocation-loyer ne peut être qu'une mesure à court terme, transitoire, répondant à l'urgence.

Toute aide spécifique sous forme d'allocation-loyer doit alors être envisagée en priorité pour les candidats en attente d'un logement social depuis plusieurs années.

Enfin, les garanties locatives représentent une masse d'argent importante qui pourrait être investies pour couvrir la garantie locative des plus défavorisés.

**Le PS propose** de créer un Fonds régional et mutuelliste des garanties locatives géré par les pouvoirs publics qui permette, d'une part aux locataires de bénéficier d'intérêts fixes, et d'autre part permettrait également, par un système mutuelliste, de dégager une plus-value financière en faveur de la garantie locative pour les plus démunis.

## **3. Préserver et développer le logement social**

Entendre et rénover le parc social est une priorité des Socialistes bruxellois.

Ils réaffirment leur volonté de veiller au respect strict des règles en matière de transparence dans le secteur du logement social, que ce soit en matière de transparence financière ou en matière d'attributions, système qui a placé Bruxelles au rang d'exemple pour les autres Régions du pays.

Les mesures visant à assurer la viabilité financière du secteur en regard des missions fondamentales qu'il mène doivent être accentuées.

Au regard de la crise du logement, les Socialistes bruxellois réaffirment le moratoire sur la vente des logements gérés par les Sociétés Immobilières de Service Public (SISP) et la Société du Logement de la Région Bruxelloise (SLRB).

Par ailleurs, en vue de réaliser des économies d'échelles, il sera envisagé de mettre en commun certaines ressources techniques de SISP voisines, par exemple par la constitution de centrales d'achats.

### **Le PS propose également de :**

- **Améliorer l'adaptation des logements sociaux aux besoins des familles bruxelloises**

Sans renoncer à la nécessaire qualité de vie des locataires qui doit être une priorité, les Socialistes bruxellois sont favorables à une meilleure affectation des logements sociaux en fonction du rapport entre la grandeur du logement et la composition de famille.

Afin d'éviter que des logements sociaux soient sous-occupés alors que de très nombreuses grandes familles attendent de pouvoir accéder à un logement social adapté à leur composition de ménage, les Socialistes bruxellois proposent de mettre en place une série d'incitants positifs à la mutation des locataires vers des logements de taille correspondant à l'évolution de la composition de ménage en :

- développant l'offre de logements adaptés aux personnes à mobilité réduite et en soutenant des projets d'habitats semi-collectifs à l'attention des personnes âgées (du type Versailles-Seniors), en partenariat avec les autorités communautaires, les communes et les CPAS ;
- mettant en place des incitants concrets pour encourager les personnes âgées à déménager: aide logistique ou technique pour le déménagement, pour l'installation dans le nouveau logement, etc. ;

- **Poursuivre les investissements consentis pour rénover des logements sociaux**

Les investissements consentis pour la rénovation du parc de logements sociaux doivent être poursuivis, en sorte d'y garantir la qualité de vie, la convivialité des logements offerts et la remise sur le marché des logements inoccupés.

Afin de soutenir les sociétés de logement dans leurs efforts et de modérer l'impact sur les loyers, la subside régionale des travaux de rénovation doit être maintenue au niveau de 50% auquel elle a été portée.

- **Simplifier le mode de calcul du loyer et assurer, pour les locataires, la clarté de ce calcul comme celui des charges**

- **Créer un système d'information centralisé à destination des candidats locataires**

Il s'agit d'informer, via la SLRB, les candidats locataires des délais probables d'attente de chaque SISP en fonction de la localisation et de la grandeur du logement demandé.

- **Assurer le bien-être et la participation des locataires en :**

- renforçant, après évaluation, le fonctionnement des Conseils Consultatifs des locataires, en associant le mouvement associatif ;
- développant les infrastructures et activités communautaires organisées par les sociétés de logements sociaux au bénéfice de leurs occupants ;
- renforçant, via les ACS régionaux, la présence de travailleurs sociaux du type assistant social, concierge et steward ;
- accroissant les aménagements subsidiés par la Région qui visent à améliorer la sécurité aux abords et entrées d'immeubles ;
- assurant l'accessibilité des logements et infrastructures communautaires aux personnes à mobilité réduite.

- **Augmenter le parc des logements sociaux**

26.000 familles sont en attente d'un logement social en Région bruxelloise !...

Face à cette situation, les Socialistes bruxellois estiment non seulement indispensable de poursuivre la réalisation des constructions de logements sociaux sur les sites identifiés par l'actuel Plan régional de logement mais également de planifier des constructions supplémentaires sur le moyen et long terme :

- en identifiant les ressources et moyens disponibles : pouvoirs publics, marchés privés, activation du droit de préemption, ...
- en accélérant la rénovation des logements sociaux inoccupés ;
- en imposant dans les projets immobiliers d'envergure un minimum de logements sociaux.

#### **4. Augmenter le parc public et rééquilibrer la répartition régionale du développement des logements sociaux et publics**

Il faut, dans le cadre du développement des logements sociaux et publics, planifier le rééquilibrage de leur répartition sur tout le territoire bruxellois, ce qui implique de trouver des incitants pour que les communes progressent vers une norme à atteindre pour 2020 de 20% de logements publics sur leur territoire, une majorité de ces logements publics étant composée de logements sociaux.

#### **Le PS propose de :**

- prendre en compte ce critère pour l'octroi de l'aide financière de la Région aux communes dans la Dotation Générale aux Communes (DGC), dans le cadre de l'adoption de plans communaux de logement qui fixeraient des objectifs de court terme plus importants pour les communes qui disposent actuellement d'une moindre proportion de logements sociaux ;

- créer, par commune, une commission d'attribution des logements communaux composée de fonctionnaires spécialisés et de représentants d'associations reconnues.

Enfin, pour les Socialistes bruxellois, le droit au logement doit être plus qu'un slogan et doit se matérialiser concrètement dans le quotidien des gens. Lorsque les aléas de la vie entraînent que quelqu'un n'est plus en mesure de remplir ses obligations locatives, il ne peut être question d'expulsion sans proposition de relogement.

## **5. Développer une offre de logements accessibles aux revenus moyens**

La Région doit également poursuivre son effort pour développer une offre de logements accessibles aux revenus moyens (via le Fonds du logement et la SDRB), afin d'éviter leur migration en dehors de celle-ci lorsque les familles s'agrandissent et que les logements deviennent plus coûteux.

## **6. Lutter contre les logements vides et insalubres**

Pour les Socialistes bruxellois, la remise sur le marché des 15.000 logements vides constitue une priorité, tout comme la rénovation et la construction de logements neufs. L'accès à un logement de qualité est un droit garanti par la Constitution : il s'agit de rendre ce droit effectif !

### **Le PS propose de :**

- alléger les procédures liées au droit d'expropriation dans le cas d'immeubles (de logements ou de bureaux) vides ou insalubres ;
- assouplir les modalités du droit de gestion publique ;
- taxer afin de décourager l'inoccupation ;
- encourager la rénovation ou la gestion par un tiers des biens de propriétaires en difficulté ;
- poursuivre l'action dans le domaine du logement des contrats de quartier ;
- soutenir avec conventions et encadrements les initiatives d'occupation précaire de bâtiments vides.

## **7. Alléger la facture énergétique des locataires et des propriétaires occupants**

Pour un nombre croissant de Bruxellois, en particulier pour les locataires à faibles revenus, la facture énergétique devient impayable.

Pour les Socialistes bruxellois, il est urgent de prendre toutes les mesures nécessaires visant à améliorer les performances énergétiques des logements tout en imposant que ces mesures n'entraînent pas d'augmentation des loyers.

### **Le PS propose de :**

- veiller à l'application de la nouvelle ordonnance qui fixe les normes de performances énergétiques pour les bâtiments ;
- mettre en place un plan systématique d'analyse des performances énergétiques du parc immobilier bruxellois ;
- mieux faire connaître les Primes Energie et revoir les modalités de leur octroi (voir chapitre 4) ;
- mettre en place, en coopération avec l'ordre des architectes, une structure d'aide technique pour l'amélioration des performances énergétiques des logements accessible aux ménages à faibles revenus, sur le modèle du pro deo.

## **8. Poursuivre la production de nouveaux logements**

L'augmentation de l'offre de logements constitue, pour les Socialistes bruxellois, le cœur de la réponse à donner à la crise d'accès au logement que connaît la Région bruxelloise.

La mise en œuvre du Plan 5.000 logements a permis de mobiliser 540 millions € dans la réalisation de cet objectif. Si tous les logements ne sont pas encore sortis de terre, l'ensemble des projets, à des stades d'avancement variés, sont amorcés.

En outre, le développement du Fonds du logement a permis d'accroître l'offre de logements mis à disposition des personnes disposant de revenus modestes. Son parc existant ou en cours de construction s'élève désormais à plus de 1.100 logements.

L'augmentation du budget de la SDRB permettra la construction de 1.300 nouveaux logements.

Les efforts doivent donc être maintenus et amplifiés.

### **Le PS propose de :**

- développer les Contrats de quartier et plus particulièrement leur volet logement qui permet de produire des logements de qualité à loyers modérés ;
- accélérer la production de logements sociaux sur l'ensemble du territoire bruxellois, en incitant les communes à progresser à l'horizon 2020 vers une norme de 20% de logements publics, une majorité de ceux-ci étant composée de logements sociaux, ce critère étant notamment pris en compte pour l'octroi de l'aide financière aux communes de la Dotation Générale aux Communes ;
- développer des partenariats tous azimuts avec les opérateurs publics régionaux et locaux dotés d'une solide expérience de la construction, en vue de développer l'offre de logements publics. Renforcer à ce propos le rôle de la SDRB (Société de Développement Régional) ;
- veiller à ce que de nouveaux logements répondent aux normes de performance énergétique ;

- veiller à ce que le Plan logement prenne en compte le besoin de création de logement de transit pour répondre aux situations d'urgence et de crise;
- veiller à améliorer les abords de logements en vue de leur intégration harmonieuse dans leur environnement ;
- veiller à ce que les opérations de création de logements soient de réelles opportunités d'emploi pour les Bruxellois les moins qualifiés en activant systématiquement les clauses sociales dans les marchés de production ;
- favoriser la transformation de bureaux inoccupés en logements;
- soutenir les projets de construction de type coopératif ;
- évaluer l'impact que pourraient avoir les éventuels partenariats public/privé pour l'achat/construction de logements.

## **9. Aider à l'acquisition de logements et soutenir de nouvelles formes d'habitat**

A côté des politiques de mise en location de logements sociaux ou moyens, les Socialistes bruxellois considèrent qu'une politique d'aide à l'acquisition doit être menée. Cette politique poursuit un double objectif : d'une part permettre à des jeunes ménages et à un public précarisé d'accéder à la propriété et d'autre part stabiliser en Région bruxelloise une population à revenus moyens indispensable à l'équilibre socio-financier de notre Région.

### **Le PS propose de:**

- renforcer les rôles et moyens du Fonds du Logement ;
- revoir les modalités d'octroi de prêt en veillant à ce que le dispositif de prêt soit adapté aux situations spécifiques :
  - en limitant au maximum le besoin d'apport personnel ;
  - en encadrant le montant de la mensualité ;
- renforcer les aides à l'acquisition à destination des ménages à revenus moyens offertes par le biais de la SDRB, les prêts du Fonds du logement étant réservés à un public à revenus très modestes ;
- renforcer les dispositifs anti-spéculatifs pour éviter tout détournement de l'aide publique pour acquérir un logement et interdire tout profit anormal lors de la revente du bien immobilier acquis dans ces conditions.

Enfin, notre politique de logement doit rester en phase avec l'évolution de la société et des formes d'habitat. Une nouvelle demande émerge de logements communautaires, qui permettent notamment à des personnes âgées ou à certains publics en situation de précarité de rompre des situations d'isolement et d'exclusion.

**Le PS propose de :**

- soutenir les démarches de logements communautaires et offrir au monde associatif la possibilité de s'y impliquer en jouant un rôle de supervision de ce type de logement ;
- encourager les formules de coopératives, de mutualisation de l'acquisition ainsi que de copropriété.

Dans le cadre de la régionalisation des baux à loyer, le PS portera une attention particulière à la problématique de la location de kots.

## **Chapitre 4 L'ÉCOLOGIE SOCIALE POUR BRUXELLES**

Le changement climatique est maintenant une réalité dont les conséquences sont à la fois sociales, économiques et environnementales.

A cette crise climatique s'ajoutent les crises économique et énergétique. La libéralisation des marchés du gaz et de l'électricité nous a prouvé à quel point la pensée unique, liant aveuglément concurrence et baisse des prix, est un leurre : la hausse des prix de l'énergie, du chauffage et de l'essence est constante et frappe la population en général, et les plus fragilisés en particulier. Parallèlement, la fin des réserves pétrolières et de gaz, et l'accroissement de la demande en énergie fossiles sont annoncés.

Les engagements pris par l'Union européenne (diminution des émissions de gaz à effet de serre de 20 % en 2020 par rapport à 1990) nécessitent une politique plus ambitieuse en Région bruxelloise. Car, malgré les efforts de la législature passée pour " lancer le mouvement ", force est de constater qu'il faut encore systématiser les efforts et viser une réduction des gaz à effet de serre de l'ordre de 80 à 95% à l'horizon 2050 par rapport au niveau de 1990. Il s'agit d'opérer une révolution climatique d'ici là

Les Socialistes bruxellois, convaincus que l'inaction coûtera plus cher que l'action (l'économiste britannique N. Stern chiffre le coût du réchauffement climatique à 5.500 milliards €), estiment que la Région de Bruxelles Capitale a un rôle essentiel à jouer dans ce nouveau défi, et qu'elle doit éviter que cet enjeu ne devienne un nouveau vecteur d'inégalités sociales.

### **1. LUTTER CONTRE LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE ET PRÉSERVER LES RESSOURCES**

Il est fondamental de rendre les économies d'énergie accessibles à tous les Bruxellois, en particulier aux plus démunis, et de pouvoir les mesurer (y compris collectivement). Il est nécessaire de réguler l'écologie de marché en conditionnant l'octroi de toute prime régionale à un scan énergétique préalable, qui serait gratuit pour les plus précarisés, afin de permettre des économies pertinentes et d'éviter les travaux inopportuns (ex : photovoltaïque sur un toit mal isolé). Les Socialistes bruxellois estiment aussi qu'il faut renforcer et décentraliser l'administration (Bruxelles Environnement) prioritairement dans les quartiers les moins favorisés.

Enfin, pour les Socialistes bruxellois, il faut saisir toutes les opportunités qui permettent à la fois de répondre au défi environnemental et de créer des emplois, y compris peu qualifiés, pour les Bruxellois, d'améliorer la qualité de vie pour des quartiers plus durables, plus verts, plus propres, moins bruyants, moins énergivores et plus accessibles, comme d'améliorer le pouvoir d'achat des Bruxellois(e)s.



## **1.1 L'EAU ET L'ENERGIE : DES BIENS COMMUNS QUI DOIVENT RESTER ACCESSIBLES A TOUS**

### **1.1.1 Garantir l'accès à l'énergie**

L'accès à l'énergie est, pour les Socialistes bruxellois, un droit fondamental. Mais l'accès à celle-ci est rendu de plus en plus difficile par le prix de celle-ci. Les Socialistes bruxellois demandent donc, à côté des mesures à mettre en oeuvre par la Région, l'instauration à titre transitoire, au niveau fédéral, de mesures de contrôle des prix de la production d'énergie.

Mais si l'accès de tous à l'énergie doit être garanti, il faut aussi permettre à chacun de préserver son pouvoir d'achat en étant à même d'économiser ces ressources. Réduire la consommation énergétique des bâtiments permettrait en effet tout à la fois de réduire les émissions de CO2 de 22 à 35%, et donc de respecter les engagements pris dans le cadre de plusieurs traités - dont celui de Kyoto - destinés à diminuer l'émission des gaz à effet de serre, et de diminuer la facture - et la fracture - sociale des ménages, puisque plus de 45% des revenus des ménages modestes sont consacrés au budget logement et énergie.

#### **Le PS propose de :**

- encadrer le marché de l'énergie :
  - en renforçant les législations protectrices qui encadrent la libéralisation des marchés du gaz et de l'électricité ;
  - en instaurant une tarification progressive de l'électricité et du gaz (en fonction de la composition du ménage) en cas de régionalisation de cette matière ;
  - en rendant obligatoire le relevé annuel des compteurs afin d'améliorer le contrôle sur la consommation ;
- faciliter l'accès à l'énergie en encourageant les achats groupés de fourniture d'énergie et d'énergies renouvelables, y compris à travers le soutien à la création de coopératives.

### **1.1.2 Pour une politique durable de l'eau**

L'accès à l'eau est garanti aux Bruxellois par une ordonnance : il est essentiel, pour le PS, de préserver le caractère intégralement public de l'ensemble du " circuit de l'eau " (captage, distribution, égouttage, épuration).

Sous cette législature, le principe de tarification solidaire qui est d'application pour le prix de l'eau a été étendu à la redevance d'assainissement. Cela équivaudra, en pratique, à une diminution de leur facture d'eau de 9 à 15 € pour bon nombre de ménages bruxellois. Pour le PS, il est indispensable d'encore avancer dans la voie qui assure le droit de tous à ces biens fondamentaux que sont l'eau et l'énergie.

### **Le PS propose de :**

- exonérer de la redevance régionale sur l'assainissement des eaux les catégories de personnes visées par le " fonds mazout " ;
- renforcer le réseau d'égouttage en finalisant les études en cours et en effectuant progressivement les travaux de rénovation nécessaires. Augmenter le recours aux traitements bios des égouts refaits ;
- réhabiliter les citernes d'eau présentes dans presque toutes les constructions bruxelloises d'avant 1930 et encourager le placement de citernes d'eau de pluie dans toute nouvelle construction, en particulier les bâtiments collectifs ;
- tenir compte de l'hydrologie de la ville et aménager des espaces permettant de limiter naturellement les risques d'inondation en cas d'orage (étangs, pièces d'eau, verdurisation etc.) ;
- veiller à ce que les eaux usées qui sont rejetées en aval du bassin hydrographique du territoire de la RBC répondent parfaitement aux normes européennes. Les effluents en question devraient pouvoir être valorisés à des fins industrielles ou agricoles. On atteindrait ainsi une meilleure optimisation des investissements consentis dans les stations d'épuration et on utiliserait pleinement toutes les phases du cycle de l'eau;
- sensibiliser tant les habitants que les administrations locales et régionales à l'usage d'engrais ou de désherbants non toxiques et biodégradables qui, par percolation, ne seront pas susceptibles de polluer les nappes phréatiques, et privilégier de toute façon les moyens mécaniques de désherbage.

## **1.2 PRESERVER LE POUVOIR D'ACHAT DES BRUXELLOIS EN METTANT LES "PRIMES ENERGIE " A LA PORTEE DE TOUS**

Le PS bruxellois propose une révision du dispositif des " primes énergie " afin que celles-ci profitent à tous les Bruxellois, et en priorité et celles et ceux qui en ont le plus besoin.

### **Le PS propose de :**

- adapter les primes en fonction des revenus des Bruxellois(es) en ciblant les personnes à faibles revenus et les quartiers les plus défavorisés (sur le modèle des primes à la rénovation), organiser l'information et la sensibilisation de ces ménages;
- concentrer les primes sur les économies d'énergie les plus efficaces en termes énergétiques et sociaux, à savoir celles qui couplent l'isolation/chauffage et la ventilation ;
- promouvoir la solidarité entre Bruxellois(es) en facilitant l'accès aux primes pour les projets collectifs ;
- inciter les propriétaires qui louent leur bien et les locataires à effectuer des travaux économiseurs d'énergie ;
- créer des Guichets Energie au niveau local, auxquels seraient confiés une mission de sensibilisation et d'information, l'élaboration de scans énergétiques gratuits, l'accompagnement des ménages à la rédaction des demandes de primes, l'octroi de prêts à taux zéro pour des travaux économiseurs d'énergie. Doter à cette fin les communes de 100 postes ACS

et 400 postes PTP, prioritairement dans le cadre des contrats de quartier durables et d'initiatives " d'économiseurs d'énergie " qui permettent la formation par le travail de demandeurs d'emploi peu qualifiés afin d'effectuer de petits travaux économiseurs d'énergie ;

- créer un réseau d'information - coordonné et structuré par quartier via les guichets énergie - en collaboration avec les acteurs de cohésion sociale, dont les campagnes devront mettre en avant l'intérêt économique des changements de comportements et des investissements ;
- soutenir les travaux effectués par les Bruxellois eux-mêmes via l'organisation de formations et l'octroi de primes sur certains matériaux durables et certifiés avec une supervision des travaux ;
- permettre l'accès aux économies d'énergie sans avance de fonds par la création d'un " fonds d'investissement énergie " régional regroupant divers systèmes de financement selon les revenus et l'ampleur des travaux à effectuer et dont les guichets énergie centraliseront les demandes et octroieront les prêts. Ce nouveau " fonds énergie " régional regroupera un système de Tiers Investisseur, l'intensification du système du "prêt à taux zéro" et la simplification du système d'avance sur prime ;
- démocratiser les initiatives " Bâtiment exemplaire " en les ouvrant aux bâtiments à destination de petits et moyens revenus, et " Défi Energie " en les ciblant vers un public défavorisé.

### **1.3 LES POUVOIRS PUBLICS : DES ACTEURS QUI DOIVENT MONTRER L'EXEMPLE**

Les pouvoirs publics jouent un rôle central. Par leurs actions et leurs comportements responsables, ils ouvrent la voie aux changements de mentalité tout en permettant le développement de nouveaux marchés de produits et de services et en soutenant la création d'emplois, y compris peu qualifiés.

#### **Le PS propose de :**

- réaliser systématiquement un " bilan carbone " des grands travaux en Région bruxelloise ;
- afficher sans délais les consommations énergétiques dans tous les bâtiments publics de la Région et élaborer un plan d'économie d'énergie régional qui sera mis en œuvre au plus tard le 1er janvier 2010 ;
- inclure systématiquement des clauses sociales, éthiques, environnementales et énergétiques dans les marchés publics. Concernant les clauses sociales, le système actuel sera simplifié et élargi aux " expériences formatrices par le travail " et un véritable " pool " de travailleurs sera constitué afin d'être mis à disposition des entrepreneurs beaucoup plus aisément qu'aujourd'hui et ce, via un partenariat entre ACTIRIS, les Missions locales pour l'emploi et les maîtres de chantiers. Voir aussi parties " emploi " et " pouvoirs locaux " ;
- généraliser le recours au mécanisme de tiers investisseur via le " fonds énergie " évoqué plus haut: les institutions dédiées à cette pratique existent (FEDESCO, FRCE), comme les moyens de la financer (prêt de la BEI dans le cadre de la "Convention of Mayors", émission d'obligations et/ou appel à l'épargne des bruxellois, emprunt auprès du FRCE à travers la création d'entités locales). Il convient de les dynamiser et de systématiser

leur utilisation. Idéalement, le pouvoir public régional sous-traitera la gestion concrète des projets de tiers investisseur à une structure à créer qui aura pour tâche de coordonner les aspects pratiques des Contrats de Performance Energétique (expertise, économies d'échelle et échange de bonnes pratiques). Cette proposition doit s'accompagner de mesures relatives à la formation professionnelle et à l'encadrement de la création d'activité pour les petits indépendants à Bruxelles ;

- lancer une vaste " chasse aux gaspillages d'énergie " dans les bâtiments publics et en priorité dans les logements sociaux : les consommations et le niveau de performance énergétique de l'ensemble des bâtiments publics seront affichés afin de sensibiliser toute la population et stimuler les économies. Une planification des travaux économiseurs d'énergie sera établie et donnera la priorité aux investissements d'isolation et d'adaptation des chaudières afin de permettre l'organisation de filières de formations permettant un accès rapide à l'emploi à des demandeurs d'emploi peu qualifiés. Le standard "basse énergie" sera encouragé pour toutes les constructions nouvelles, des contrats de performance énergétique (incluant les questions de maintenance) seront systématiquement conclus et des clauses " énergétiques " seront intégrées dans les cahiers des charges des rénovations et/ou constructions ;
- généraliser des normes de basse consommation pour la construction et la rénovation de bâtiments publics ainsi que pour l'éclairage public ;
- recourir à une centrale d'achats de produits durables (papier recyclé, encres sans solvant, produits de nettoyage respectueux de l'environnement etc.). Voir aussi partie " pouvoirs locaux ".

Par ailleurs, les pouvoirs publics doivent étudier la faisabilité de projets novateurs et soutenir leur développement .

Citons :

- l'utilisation de la chaleur de l'incinération de nos déchets pour nous chauffer;
- la transformation du papier recyclé en matière isolante utilisée pour le plan d'isolation de la RBC ;
- le renouvellement progressif des flottes de l'ARP et de la STIB (bus) voire la création d'une usine en bio gaz permettant de faire rouler ladite flotte ;
- le développement éventuel d'un réseau de trams de marchandises après analyse de l'expérience menée à Amsterdam - comme alternative aux camions dans la ville.

#### **1.4 FONDER UNE ALLIANCE POUR L'EMPLOI ET L'ENVIRONNEMENT**

La conversion écologique de pans entiers de notre économie régionale devra être la priorité des prochaines années afin de réduire l'empreinte écologique de notre Région et de permettre au plus grand nombre d'accéder à un emploi stable et décent.

En refusant le dogme de la " croissance " comme seule solution à la crise, il nous appartiendra, en lien avec les entreprises locales (souvent sous-traitantes), de remettre l'économie au service de l'homme et de son environnement, d'encourager le développement d'éco-filières et de reconnaître l'économie sociale et solidaire comme acteur économique à part entière.

Voilà pourquoi, conjointement avec les différents niveaux de pouvoir, le PS bruxellois exige la mise sur pied d'une véritable Alliance pour l'Emploi et l'Environnement en Région bruxelloise, qui allie économies d'énergie, développement d'énergies renouvelables et emploi.

La mobilisation autour des enjeux de l'éco-construction et de l'éco-rénovation doit se traduire par une coordination de l'ensemble des partenaires à travers la création d'une plate-forme d'actions qui associe les acteurs de la formation (le centre de référence, les formations des Missions locales, le pôle construction de Bruxelles Formation...) et de l'emploi (ACTIRIS et les acteurs locaux de l'emploi) au cluster éco-construction (ABE), à Green Bizz (SDRB) et à l'ensemble des initiatives d'économie sociale actives dans ce domaine. Cette plate-forme d'actions visera à faire se rencontrer l'offre et la demande d'emploi en facilitant le montage de filières de formations opérationnelles.

En lançant des travaux d'ampleur, les pouvoirs publics susciteront l'intérêt des futurs travailleurs et des entrepreneurs. Cette rencontre entre offre et demande ne se fera pas automatiquement " par le marché ". En tant que Socialistes, nous sommes convaincus que les demandeurs d'emploi de nos quartiers ne pourront trouver leur place dans la mise en œuvre de ce plan de relance qu'à travers des partenariats avec le secteur de l'ISP en général, et les Missions locales pour l'emploi en particulier.

Concrètement, des expériences réussies de formations de poseurs de panneaux solaires et photovoltaïques ou de poseurs d'isolation existent et ont mené à des engagements de demandeurs d'emploi peu qualifiés en CDI à temps plein. Ces expériences doivent être décuplées dans ces domaines et lancées dans d'autres tels que : les constructions basses énergie, la ventilation, les certificateurs énergétiques indépendants ou non, les chauffagistes pour le contrôle des chaudières, la maintenance régulière des installations, etc.

Le PS défend également la reconnaissance comme entreprises agréées des dispositifs d'insertion socioprofessionnelle mis en place par les CPAS notamment pour leur permettre d'activer les incitants à des investissements réducteurs de la consommation d'énergie.

## **1.5 REPENSER LES COMPORTEMENTS QUOTIDIENS POUR PRESERVER L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE**

Une politique climatique pertinente doit dépasser le cadre de l'énergie. Elle doit toucher plus globalement à nos modes de production. Pour le PS, il est essentiel de repenser nos modes de consommation et d'alimentation dans un souci de préservation de notre environnement et de santé publique.

**Le PS propose de :**

- **Dès l'école :**

- réorienter les " Défis énergie " en priorité vers les écoles communales des quartiers les moins favorisés et veiller à ce que l'ensemble des écoles soient

dorénavant concernées par un plan d'économies d'énergie au-delà des démarches volontaires ;

- élargir à la Région bruxelloise l'accord de coopération entre la Région wallonne et la Communauté française relatif à l'éducation à l'environnement ;
- encourager les initiatives de jardins ou potagers urbains dans les écoles, la visite systématique des fermes pédagogiques en privilégiant celles de notre Région , etc.;
- intégrer dans les programmes de distribution de nourriture collective (écoles, crèches, hôpitaux, cantines...) des aspects liés à l'alimentation saine, équilibrée et respectueuse de l'environnement.

- **Avec les délégués syndicaux :**

- renforcer le réseau intersyndical, BRISE et dans ce cadre lancer un plan alternatif à l'air conditionné dans les bureaux en RBC.

- **Dans les entreprises et les (petits) commerces :**

- proposer un scan énergétique gratuit dans les Contrats de quartier commerçant ;
- développer les soutiens financiers aux économies d'énergie dans le cadre de la politique d'expansion économique de la Région ;
- démocratiser le label écodynamique afin qu'il soit un véritable outil de promotion des initiatives vertes des entreprises et des commerces, y compris les plus petits d'entre eux, aujourd'hui peu conscients des gains énergétiques potentiels ;
- mettre en œuvre des actions visant à offrir aux entreprises un service de guidance technologique, notamment dans le secteur de l'industrie technologique et de l'éco-construction ;
- lancer une campagne de sensibilisation contre l'éclairage excessif pendant la nuit des bureaux, vitrines et enseignes de magasins.

- **Dans nos actes quotidiens :**

- limiter les rejets de carbone en privilégiant les circuits courts (ex : biogaz pour les bus, ou produits belges, frais et de saison) et les achats groupés ;
- multiplier le ramassage de produits toxiques (huile de friture, résidus de peinture, batterie, médicaments, huile de vidange de véhicules...) ;
- réduire les déchets alimentaires par une politique de soutien aux banques alimentaires : inciter plus activement les grandes surfaces à accorder leurs surplus et/ou invendus toujours consommables aux banques alimentaires ; professionnaliser le secteur de l'aide alimentaire en l'aidant à se structurer à travers une convention, voire une législation ; faciliter la récolte des vivres et leur diffusion à travers la RBC en créant un service ou une initiative d'économie sociale dont la mission serait de répondre via des petites camionnettes aux appels des grandes et moyennes surfaces mais également du secteur hôtelier/congrès, écouler la marchandise et la diffuser au sein du réseau de l'aide alimentaire en RBC (épicerie sociale, restaurants sociaux, colis alimentaires).

## **1.6 UNE REGION MOINS POLLUEE, PLUS VERTE ET MOINS BRUYANTE**

Outre l'ensemble des mesures évoquées plus haut afin de lutter contre la pollution (économies d'énergie surtout en matière de chauffage des habitations et des bureaux), il importe également de sensibiliser toutes les personnes qui viennent à Bruxelles aux enjeux de la pollution au sens large :

### **1.6.1 Réduire les pollutions extérieures**

Le plan " Bruxelles Air " sera renforcé et les mesures prises en cas de pics de pollution devront être évaluées.

Il convient de promouvoir un faisceau de mesures positives visant à encourager la mobilité douce tout en veillant à ne pas imputer aux communes l'entière responsabilité de leur mise en œuvre (stationnement, inversion de la logique de l'octroi automatique de places de parkings lors de la construction d'un immeuble, généralisation des pistes cyclables et sécurisation de celles-ci, gratuité progressive de la STIB, éco-efficience du matériel roulant de la STIB, incitants pour le développement de taxis hybrides etc.).

La question de l'intégration des coûts réels de l'utilisation des véhicules sera envisagée sans pénaliser les Bruxellois, parallèlement au développement des alternatives à la voiture (RER, renforcement de la STIB via le fédéral etc.).

### **1.6.2 Réduire les pollutions intérieures**

Des mesures seront prioritairement effectuées dans des lieux sensibles comme les crèches, les écoles, les hôpitaux et les maisons de repos afin de réduire au maximum les sources éventuelles de pollutions intérieures.

Le PS souhaite soutenir davantage encore les services à la population tels que l'ambulance verte et les faire mieux connaître au grand public.

L'interdiction de l'utilisation de certains matériaux ou peintures pourra être envisagée et des mesures viseront la finalisation totale du remplacement des canalisations en plomb ainsi que le contrôle des chaudières.

### **1.6.3 Limiter les nuisances et risques environnementaux des entreprises.**

L'accès à l'information est un droit essentiel pour les Bruxellois. Cela implique de pouvoir accéder plus facilement aux informations relatives aux risques environnementaux que représentent les activités de certaines entreprises et aux plans que celles-ci mettent en place afin de réduire ces risques. Cela vaut prioritairement pour les entreprises dites SEVESO mais également pour les autres.

### **1.6.4 Faire appliquer les normes en matière d'antennes GSM et de Wifi**

Conscient de la nocivité des ondes, le PS a contribué à l'adoption de l'ordonnance bruxelloise prévoyant que personne ne peut être soumis à plus de 3v/m sur le territoire de la Région.

Le PS veillera à ce que cette norme soit réellement appliquée sur le terrain via des contrôles adéquats et des mesures imposant aux opérateurs de s'entendre entre eux en cas de coexistence d'antennes.

### **1.6.5 Poursuivre la dépollution des sols**

Au vu du passé industriel ou encore de l'activité économique que connaît notre Région, on ne peut ignorer que la pollution des sols constitue un risque avéré pour l'environnement ou encore la santé des habitants et celles des travailleurs. A ce titre, la poursuite des actions en matière de gestion et d'assainissement des sols pollués, prévue par l'ordonnance de 2009 (inventaire de l'état du sol etc.), devra s'inscrire dans la réalité socio-économique régionale.

### **1.6.6 Bruxelles National, un aéroport bénéfique pour toutes et tous**

Le PS est convaincu de l'importance stratégique de l'aéroport de Bruxelles-National tant pour l'économie belge que pour l'économie de la Région bruxelloise. Il constitue une porte d'accès internationale privilégiée pour les entreprises belges. En tant que pôle de développement économique, l'aéroport de Bruxelles-National doit jouer un rôle plus important pour la création d'emplois bruxellois.

Les dernières décisions prises par le Gouvernement fédéral dans le dossier de la gestion des nuisances sonores liées au trafic aérien de l'aéroport de Bruxelles-National constituent une avancée positive pour la Région bruxelloise.

L'abandon définitif du Plan « Anciaux » permet d'apporter une sérénité qui doit être réinstaurée dans ce dossier par un dialogue entre tous les acteurs politiques et les riverains.

Cependant, afin de garantir à tous les Bruxellois des nuits sans aucun survol d'avion, des décisions importantes doivent encore être prises en matière de fixation des valeurs de composantes de vent et d'adaptation de certaines routes aériennes, et ce afin de ne pas engendrer une augmentation des nuisances au-dessus du territoire bruxellois.

#### **Le PS demande :**

- le rétablissement des normes de vent « historiques » en vigueur avant la mise en place du plan de dispersion « Anciaux », lesquelles ont toujours permis une utilisation sécurisée des pistes sans aucune contestation ;
- la modification de certaines routes aériennes, et en particulier de la route « Chabert » qui traverse la Région bruxelloise de part en part en survolant les zones les plus densément peuplées ;
- la création d'une autorité de contrôle indépendante et neutre, chargée de veiller au respect de toutes les procédures aériennes, avec pouvoir de sanction et de poursuite à l'égard des infractions ;
- l'extension du réseau de sonomètres de Bruxelles-Environnement afin de compléter au mieux la cartographie du bruit lié au survol aérien du territoire régional bruxellois ;
- le renforcement des normes de bruit bruxelloises pour le survol des avions, un outil législatif important qui permet la protection de l'environnement urbain de la capitale ;
- la limitation des vols annuels par la détermination d'un plafonnement global des vols, ainsi que l'opposition à la construction d'un terminal low-cost qui ne sera jamais adapté à Bruxelles -National ;



- l'extension des limites d'exploitation et des procédures de vol en vigueur la nuit jusque 7h00 du matin ;
- le refus de toute refédéralisation des normes de bruit.

De plus, le PS continuera à plaider au niveau européen pour l'interdiction des vols de nuits et l'instauration d'une taxe sur le kérosène utilisé par les avions commerciaux. Cette taxe servira à financer le développement d'énergies renouvelables en Europe, à financer l'aide au développement dans les pays tiers, à favoriser le transfert de technologies propres et à financer la prévention des catastrophes naturelles d'origine climatique.

### **1.6.7 Préserver la nature et la biodiversité en ville et profiter d'espaces verts et naturels agréables et conviviaux dans tous les quartiers**

La Région bruxelloise est une des plus verte d'Europe. Cette " verdure " est cependant répartie de manière très inégale entre les quartiers. Les Socialistes bruxellois souhaitent que cela change.

#### **Le PS propose de:**

- Relier (socialement et écologiquement) les différents espaces verts et assurer l'entretien et la rénovation des parcs tout en préservant leur vocation d'agrément et de loisirs ;
- Finaliser les maillages verts et bleus de la ville et soutenir la création d'espaces verts dans tous les contrats de quartier ;
- Octroyer des primes afin de soutenir la verdurisation des intérieurs d'îlot dont la superficie diminue cruellement en RBC ;
- Respecter, restaurer et promouvoir la biodiversité à travers les zones vertes du PRAS, les zones à haute valeur biologique, les zones, Natura 2000 et les espaces verts semi-naturels ;
- Soutenir des initiatives de potagers urbains et de fermes pédagogiques, et celles qui permettront à la Région d'entrer dans le Réseau européen des Régions sans OGM et sans pesticides.

## **2. UNE POLITIQUE DE PROPETE PUBLIQUE ... ECOLOGIQUE ET SOCIALEMENT JUSTE**

### **2.1 POUR UNE GESTION EFFICACE DES DECHETS**

La gestion des déchets en Région bruxelloise représente un enjeu politique majeur à plus d'un titre. Il s'agit en effet du premier vecteur de la propreté et de la salubrité de la ville, et la collecte et le traitement des déchets constitue la première source d'emplois peu qualifiés à Bruxelles. Il faut noter aussi que l'exiguïté du territoire rend plus complexe la gestion en son sein des nuisances engendrées par les activités liées au traitement des déchets.

Au niveau économique, la ligne européenne en matière de gestion des déchets va dans le sens d'une concentration, d'une internationalisation et d'une financiarisation du secteur.

Le PS entend dès lors mener une politique visant à prévenir la production de déchets et maintenir le rôle prépondérant des pouvoirs publics dans la gestion des déchets. La volonté ferme du PS est de transformer les enjeux d'une gestion efficace et écologique des déchets en opportunités pour :

- l'emploi des personnes au départ faiblement qualifiées;
- renforcer l'équité sociale dans les coûts et contraintes supportés par les citoyens bruxellois;
- développer des filières de réemploi, de valorisation et de recyclage des déchets.

La politique des déchets en Région bruxelloise doit être avoir pour fil rouge la hiérarchie de gestion des déchets suivante :

- la prévention;
- la réutilisation;
- le recyclage, la valorisation - notamment énergétique - et l'élimination.

### **2.1.1 La prévention : réduire la production de déchets à la source**

En matière de prévention, l'accent doit être mis sur le principe de dématérialisation, qui vise à mettre en évidence la relation entre les modes de vie et les quantités de ressource consommées, et de réduire au maximum les gaspillages, de favoriser les produits sans déchets et les produits recyclés, et de tirer parti des nouvelles technologies d'information et de communication (TIC) en étudiant leur potentiel et en aidant les utilisateurs à en faire un usage optimal.

#### **Le PS propose de :**

- développer une stratégie de communication et de sensibilisation des citoyens et des institutions publiques et privées relatives aux comportements permettant de réduire la quantité de déchets à la source ;
- remplacer les sacs jetables non réutilisables par des sacs biodégradables et/ou réutilisables, via les noyaux commerciaux et ce, tant pour les petits commerçants que les maraîchers. Créer un label " marché sans plastique " et la distribution d'alternatives gratuites.

### **2.1.2 La collecte et le tri des déchets : point de départ d'une politique efficace, socialement juste et écologique de gestion des déchets**

Le tri constitue le point de départ d'une gestion efficace et durable des déchets. Une fois triés et collectés sélectivement, les déchets peuvent être acheminés dans les filières de réemploi, de recyclage, de valorisation et d'élimination les plus pertinentes en fonction de leur nature et de leur potentiel en termes de coût, de création de filières économiques et d'emplois et de protection de l'environnement.

Conscient de la nécessité d'améliorer les résultats du tri en région bruxelloise, le PS entend développer les outils et les infrastructures permettant aux citoyens de réaliser les gestes du tri dans de bonnes conditions. Il entend également maintenir un service de collecte des déchets entièrement gratuit sans imposer, donc, l'instauration des sacs payants.

### **Le PS propose de :**

- prendre des mesures d'accompagnement de l'obligation de tri pour le verre, les déchets PMC et le papier sans grever les sacs poubelles d'une taxe régionale ;
- développer le réseau des bulles à verre en favorisant progressivement l'installation de bulles enterrées ;
- accompagner l'obligation de tri de mesures sociales pour les citoyens, notamment les personnes précarisées, par la distribution de sacs sélectifs via les CPAS par exemple ;
- développer le nombre et l'accès des lieux de reprise de ces déchets (parcs à conteneurs, coins verts mobiles, etc.);
- collectiviser le tri et le recyclage : bulles à papier, bulles à plastiques (alternatives aux sacs jaunes et bleus pour les logements de petite taille), remplacer progressivement le parc des poubelles publiques " classiques " par des poubelles à 3 entrées, chacune pour un type de déchet ;
- imposer l'amélioration de la qualité des sacs obligatoires ;
- lister de manière visible et clair sur chaque type de sac les déchets qui y sont destinés ;
- rendre les sacs bleus, jaunes et verts destinés aux déchets triés plus attractifs que les sacs blancs, grâce à la prise en charge d'une partie de leur coût par la Région. Par ailleurs, le PS bruxellois s'oppose à toute taxation sur l'enlèvement des déchets (taxes poubelles) ;
- instaurer un logo clair et visible sur les produits d'emballage afin de faciliter le tri pour les ménages.

Il convient d'améliorer les services de déchetteries offerts aux Bruxellois et veiller à leur bonne répartition sur l'ensemble du territoire.

### **Le PS propose de :**

- développer un maillage de déchetteries publiques accessibles à l'ensemble des citoyens bruxellois, quelque soit leur commune de résidence ;
- mettre en oeuvre de façon systématique au niveau régional une grande campagne annuelle d'enlèvement des encombrants ;
- faire instaurer par les pouvoirs publics un même service de collecte en porte-à-porte pour l'ensemble des citoyens bruxellois (notamment pour les déchets de jardin) ;
- généraliser et promouvoir la collecte des déchets verts sur l'ensemble de la Région ;
- sanctionner les commerçants qui n'évacuent correctement les déchets générés par leur activité.

Afin d'inscrire la gestion des déchets bruxellois dans une dynamique plus respectueuse de l'environnement, le PS entend :

- favoriser le recours au charroi plus respectueux de l'environnement ;
- introduire des clauses écologiques au sein des cahiers de charge ;
- favoriser l'installation d'équipements collectifs tels que les bulles à verre enterrées, les poubelles enterrées, etc.

### **2.1.3 La réutilisation : une politique sociale et économique au service de l'environnement**

On estime à environ 30.000 tonnes par an les quantités globales de déchets de type "encombrant" à Bruxelles. L'ABP en collecte environ 15.000 tonnes. Il faut ajouter à cela les quantités collectées par les communes ou par d'autres opérateurs. Une fraction de ces " encombrants " ne constituent pas des déchets au sens commun et pourrait être réutilisé avantageusement.

Le PS entend donc favoriser la réutilisation des objets " encombrants " en favorisant des filières publiques et d'économie sociale permettant la création d'emploi pour des personnes au départ faiblement qualifiées.

#### **Le PS propose de :**

- évaluer le gisement des encombrants collectés en porte à porte et en déchetteries afin d'évaluer par flux quels sont les gisements de déchets réutilisables et d'identifier des priorités d'action ;
- développer une filière de réemploi à travers un Eco -Pôle Public/Economie Sociale permettant de traiter 5000 tonnes d'objets par an ;
- développer les partenariats avec les communes et les CPAS notamment, pour faire bénéficier les personnes précarisées des filières de réemploi.

### **2.1.4 Le recyclage et la valorisation des déchets**

Outre la plus-value environnementale des politiques de recyclage et de valorisation des déchets, le PS recherche entend promouvoir de façon systématique les filières locales qui privilégient l'activité économique et l'emploi bruxellois, notamment pour les personnes au départ faiblement qualifiées.

#### **Le PS propose de :**

- valoriser les déchets à travers l'installation d'un chauffage urbain, à travers la valorisation énergétique de l'incinérateur de Neder-over-Hembeek ;
- traiter l'ensemble des déchets de jardin bruxellois dans une unité de biométhanisation avec production d'électricité verte et récupération de la chaleur ;
- mettre cette énergie à disposition de l'éclairage public, des installations de chauffages urbains tel que le logement ou le bureau, les process industriels locaux, etc.

### **2.1.5 Une politique de relation entre les quartiers et l'Agence Régionale pour la Propreté**

Pour connaître et répondre aux besoins locaux spécifiques en matière de gestion des déchets et de propreté publique, il est nécessaire de structurer les relations et les contacts entre les associations de quartiers et les autorités publiques ainsi qu'entre les habitants des quartiers et le personnel de propreté.

**Le PS propose de :**

Créer au sein de l'ABP une cellule structurelle de dialogue entre les autorités publiques et les quartiers afin de faciliter la transmission de l'information et des besoins des quartiers vers l'autorité régionale.

## **2.2 FAIRE DE LA REGION BRUXELLOISE UN EXEMPLE EN MATIERE DE PROPETE PUBLIQUE**

Les compétences en matière de propreté publique demeurent éclatées entre l'Agence régionale pour la Propreté, Bruxelles-Mobilité (ex AED) et les communes. A travers des collaborations structurées, en particulier entre la Région et les communes, cette situation peut renforcer la complémentarité des pouvoirs publics à l'avantage des citoyens mais, parfois, elle est une source d'inefficacité ou d'incompréhension.

**Le PS propose de :**

- faire gérer à l'avenir par Bruxelles -Propreté l'ensemble des politiques ayant des incidences sur la politique de propreté au niveau régional (notamment le remplacement ou la mise en place de corbeilles urbaines sur les voiries régionales) ;
- renforcer les coopérations entre la Région et les communes en matière de propreté publique, afin de faire bénéficier le citoyen bruxellois d'un même service partout dans la ville ;
- clarifier et spécialiser les zones et les tâches à charge de la Région vis -à-vis des communes afin de limiter les intervenants par type d'intervention de terrain ;
- accorder à Bruxelles -Propreté l'entretien de la totalité des sites propres de la STIB et les moyens y afférents, en bonne collaboration avec la société de transports bruxellois.

Par ailleurs, la Région développe de nombreux programmes visant la revitalisation sociale, économique et urbanistique des quartiers. Il s'agit notamment des Contrats de quartiers, des travaux subsidiés ou des contrats de noyaux commerciaux.

Afin que tous ses programmes évoluent de façon coordonnée et cohérente aux exigences de la propreté publique, le PS entend développer une cellule d'information et de sensibilisation au sein de l'ARP afin de pouvoir intégrer les objectifs de propreté et de gestion des déchets dans tous les projets de développement urbain : placement de bulles à verre enterrées, choix des revêtements pour le nettoyage des voiries, placement de corbeilles publiques, etc.

### **2.3 REPRIMER LES ACTES DE MALPROPRETE**

Les budgets publics alloués à la propreté sont considérables et se comptent en dizaines de millions € par an, consacrés au nettoyage des voiries ainsi qu'au placement et à l'entretien du mobiliers urbains.

Mais tous ces investissements ne seront jamais suffisants si les comportements de certains ne sont pas respectueux des règles élémentaires de civisme et de propreté.

Pour cela, le PS entend structurer une politique globale, stricte et équilibrée de répression en associant la Région et les communes et en tenant compte des atouts et des complémentarités des différents pouvoirs publics.

#### **Le PS propose de :**

- instaurer une aide financière complémentaire dans le cadre des contrats de propreté pour les communes s'inscrivant dans la dynamique locale de répression des actes de malpropreté ;
- renforcer la lutte contre les dépôts clandestins.

### **2.4 FAIRE DE L'AGENCE REGIONALE POUR LA PROPRETE UN MODELE DE DEVELOPPEMENT DURABLE AU SERVICE DES BRUXELLOIS**

A travers la mise en oeuvre des politiques de gestion des déchets, l'ABP doit devenir un des acteurs principaux de la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre : gestion des déchets organiques par biométhanisation, chauffage urbain, labelisation ISO des procédure de gestion, etc.

En outre, le PS entend développer le rôle d'exemplarité de l'ABP à travers notamment :

- l'utilisation d'un charroi respectueux de l'environnement ;
- l'exploitation des sources potentielles d'énergie renouvelable ;
- l'intégration de clauses environnementales dans ses cahiers spéciaux des charges ;
- l'amélioration de la gestion des plaintes et de la communication externe de l'ABP.

## Chapitre 5 REPENSER LA MOBILITE URBAINE

Comme toutes les grandes villes européennes, notre Région connaît une très forte pression automobile vers, autour et dans Bruxelles qui mènera, à politique inchangée, à une congestion généralisée de nos voiries. Ces dernières saturent et s'il y a encore des heures de pointes, il n'y a plus vraiment d'heures creuses. Cette situation est pénalisante tant sur le plan socio-économique, sur celui de la qualité de vie et de la santé des Bruxellois(e)s, que sur le plan environnemental. Non seulement les habitants sont menacés par la prédominance de la voiture, mais tous n'en possèdent pas. Il importe dès lors, pour les pouvoirs publics, de développer les modes alternatifs : les modes doux (vélo et marche) et les transports publics.

C'est pourquoi, pour nous Socialistes, le "droit à la ville " passe par son accessibilité, et la mobilité des personnes et des biens en constitue un des éléments clés. Un enjeu majeur bien plus important encore pour des personnes à mobilité réduite.

Plus fondamentalement, nous proposons de reformuler et d'élargir le champ du service public dans le domaine du transport et de développer dorénavant le concept de " service public du droit à la ville ". La notion de transports publics nous semble devenue trop restrictive et de plus en plus inadaptée aux nouvelles réalités urbaines. Améliorer la fréquence, la capacité, la vitesse commerciale et le confort des transports publics tout en développant des synergies avec le transport plus flexible (voitures partagées, vélos personnels, vélos en libre service, taxis collectifs...) en bout de ligne, aux heures creuses, est une nécessité. Il faut agir pour que se développe un nouvel art de vivre. Se déplacer en ville est aux yeux des Socialistes bruxellois un défi prioritaire pour la prochaine législature.

Repenser la mobilité urbaine, c'est se mettre dans la peau d'un habitant qui doit programmer un déplacement porte à porte : il faut optimiser l'usage de tous les modes de transport en organisant l'inter-modalité entre les différents modes de transports collectifs (train, tram, bus, métro, taxi), de transports individuels (voitures, vélo, 2 roues motorisés, marche, etc.) et de transports de marchandises.

Pour ce faire, nous proposons différentes mesures afin d'améliorer l'accessibilité et la mobilité des Bruxellois. Même si le travail à accomplir est encore très long, il n'en demeure pas moins que des options fortes, claires et efficaces doivent être prises.

### **1. DES TRANSPORTS EN COMMUN DIGNES D'UNE CAPITALE ET AU SERVICE DE TOUS LES BRUXELLOIS**

Nous vivons dans une société urbaine, qui a beaucoup changé ces dernières années et qui est, de toute évidence, encore en cours d'évolution. L'amélioration de l'accessibilité à la ville et plus particulièrement de ses fonctions économiques, sociales et culturelles, passe par l'amélioration des transports en commun. Ceux-ci doivent être encore plus attractifs, plus fiables, plus efficaces, plus sûrs et plus confortables. Le niveau d'exigence en matière de mobilité augmente, qu'il s'agisse

du confort, de la sécurité, de la vitesse ou de l'autonomie; l'allongement de la durée de vie accroît la population confrontée épisodiquement ou durablement à des difficultés. Pour les Socialistes, l'enjeu en matière de mobilité pour tous ne consiste donc pas seulement à améliorer les lois et les pratiques, mais bien à faire évoluer la manière dont nous appréhendons la question de l'accessibilité.

Le maintien du caractère entièrement public de la STIB est une condition sine qua non pour la réalisation de ces objectifs. Le PS refusera toute privatisation, même partielle, des organes de la société de transport public bruxellois ainsi que l'externalisation des services.

Le PS défend aussi l'implication des communes au sein de la STIB.

## 1.1 Un réseau plus performant

L'amélioration des fréquences et de la vitesse commerciale de la STIB est indispensable. Il est également impératif d'investir dans du nouveau matériel roulant et de prévoir des travaux d'extension. Le PS demandera que le Fédéral finance via un nouvel accord de coopération Etat-Région, l'extension du réseau vers le Nord-Ouest et le Nord-Est de Bruxelles pour desservir la zone de Neder-Over-Hembeek, l'hinterland et le grand bassin d'emploi qu'est la zone de l'aéroport de Zaventem. Aujourd'hui, la question des transports publics bruxellois n'est plus un enjeu purement bruxellois, c'est un enjeu national.

### Le PS propose de :

- veiller à limiter les temps de parcours via la création de sites propres et par la télécommande des feux de signalisation au bénéfice des trams et bus, de manière à leur procurer un réel avantage concurrentiel par rapport à la voiture;
- améliorer la fréquence des transports publics de surface afin d'arriver à l'objectif de 5 minutes aux heures de pointe, 7,5 minutes aux heures creuses et 10 minutes en soirée jusqu'à 22h00 ;
- augmenter l'offre en continuant l'acquisition de nouveaux matériels roulant modernes et confortables ;
- augmenter la fréquence et la capacité des métros en heures de pointe en complétant et en remplaçant le matériel existant par de nouvelles rames ;
- créer un véritable nœud intermodal à la Gare de l'Ouest ;
- poursuivre, là où cela s'avère nécessaire, l'extension du réseau soit souterrain et de surface de la STIB afin de couvrir l'entièreté de la Région en développant des liaisons performantes qui structurent le réseau et en évitant les ruptures de charge..

Pour tous les chantiers envisagés, les critères qui devront être pris en compte sont les suivants :

- répondre à l'attente du plus grand nombre d'utilisateurs possible ;
- desserte prioritaire des quartiers les plus actifs et les plus denses ;
- meilleure liaison au réseau des quartiers peu ou mal desservis ;
- réduction drastique de la durée des chantiers perturbant l'environnement



- concentration des zones de chantiers en dehors des zones d'habitation et de voiries ;
- réaménagement de la surface après les travaux en améliorant la situation existante.

### **Le PS défend les travaux prioritaires suivants :**

#### **- Prolongation du pré-métro et métro à Schaerbeek**

La zone nord de la Région et les communes de Schaerbeek et d'Evere sont en effet pénalisées en raison du manque d'infrastructure structurante pour l'amélioration des transports en commun.

#### **- Boulevard Général Jacques**

- Amélioration de l'inter modalité entre les transports en commun, trams et RER à la station Etterbeek -Casernes ;
- Réduction de la pression automobile et amélioration structurelle de l'accessibilité depuis la ville du futur quartier Delta, par la création d'une nouvelle voirie de sortie de la ville le long de la gare de chemin de fer, à l'arrière des immeubles du boulevard de la Plaine. Cette infrastructure, connectée à la voirie d'accès à l'autoroute de Namur réalisée en contrebas des terrains riverains doit permettre d'extraire des voiries urbaines du quartier de la Plaine, la plus grande partie du trafic sortant de la ville provenant du boulevard Général Jacques ;
- Amélioration de l'environnement par la création d'infrastructures améliorant la sécurité des carrefours avenue de la Couronne, de l'avenue du deuxième Lancier et de la chaussée de Wavre.

La mise en tunnel des trams se fera en perspective d'une conversion en métro à long terme de la ligne pré métro de grande ceinture.

#### **- Rond-Point Churchill et à la Place Vanderkindere**

Le terminus des lignes 3 et 24 à la place Vanderkindere et leur stationnement au rond-point Churchill doivent être améliorés d'urgence grâce au déplacement de ce terminus dans la station souterraine réalisée à cet effet Place Albert.

Cette solution doit être mise à profit pour l'amélioration de la desserte du centre d'Uccle, et des quartiers de l'Université du Solbosch.

#### **- Prolongement du métro à Uccle et passage du métro à Ever**

#### **- Desserte de Forest et du bas de Saint-Gilles**

La liaison historique permettant aux Forestois de rejoindre les zones d'emplois et le centre de la ville doit être rendue plus performante par une mise en site propre de l'itinéraire tramway. Réalisés aux divers endroits où cela reste possible pour assurer la continuité du siège indépendant des trams, ces aménagements légers sont prioritaires.

La programmation du prolongement du site propre de l'avenue Van Volxem jusqu'à la place Saint-Denis est également prioritaire.

## - Liaison pré-métro Midi-Anneessens

Pour assurer la continuité du métro Nord-Sud, une nouvelle liaison sera créée dans le meilleur délai entre les ouvrages métro existants sous l'avenue Paul Henri Spaak et le boulevard Lemonnier.

## 1.2 L'utilisateur au cœur des préoccupations

Le service public est un service ... au public.

### **Pour améliorer l'accès aux transports de la STIB et en faciliter l'usage, le PS propose de :**

- instaurer la gratuité des transports en commun bruxellois via la prise en charge progressive du coût par le Fédéral ; faire financer par la Région et les entreprises le déplacement domicile-emploi des Bruxellois ; élargir la tarification sociale, par priorité au profit des demandeurs d'emploi et des étudiants bruxellois poursuivant des cycles longs ;
- réformer le plan tram-bus afin de limiter au maximum les ruptures de charges et d'améliorer la desserte des quartiers ;
- renforcer la présence humaine visible dans les stations et les transports en commun et de renforcer le contrôle d'accès dans nos gares et stations ;
- favoriser et renforcer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite tant dans le choix du matériel roulant que dans les accès aux stations de métro et aux différents arrêts de la STIB. Pour les Socialistes, il est temps d'opérer une révolution dans ce domaine. Il est temps de confirmer que les personnes à mobilité réduite ne sont ni un problème, ni un cas particulier, mais une des catégories d'utilisateurs à prendre en compte tout à fait normalement lors de la définition même des ouvrages ou des services. Il ne s'agit donc plus - seulement - de rendre conformes aux règles d'accessibilité des bâtiments, des équipements et des services, mais de faire en sorte que les divers usagers puissent y accéder dans les mêmes conditions. Pour ce faire, nous proposons d'améliorer l'information et la sécurité des PMR en adoptant des mesures simples :
  - généraliser l'installation de dalles de vigilance aux arrêts de trams et de bus ;
  - généraliser l'installation de bornes vocales aux arrêts pour signaler l'arrivée des trams, bus et de métros ainsi que leur destination ;
  - impression et distribution gratuite des horaires métros, trams et bus en braille aux personnes qui en font la demande ;
  - généraliser l'installation d'une signalisation sonore et spécifique annonçant les travaux de voiries et les chantiers en cours améliorer la visibilité des trams, métros et bus afin que les déficients visuels puissent mieux identifier leurs arrivées ce qui permettrait d'augmenter leur sécurité ;
- améliorer la lisibilité des lignes et la visibilité des transports en commun dans la Région bruxelloise ;
- améliorer la signalétique générale du réseau métro, tram et bus ;

- adapter le réseau Noctis fort coûteux afin qu'il réponde mieux aux besoins des usagers bruxellois en prolongeant jusqu'à 2h30 du matin tous les vendredis et samedis les lignes Nord-Sud et les lignes transversales qui couvrent les 19 communes. En outre, nous proposons de prolonger les lignes qui roulent actuellement jusque minuit en semaine afin d'assurer un dernier départ à 00h30 ;
- permettre aux travailleurs qui commencent très tôt leur service et en tout cas avant la mise en service des métros, trams et bus de la STIB, nous proposons la remise en circulation des deux lignes de bus de nuit (ID 6 et ID 9) de la STIB qui reliaient naguère les dépôts de la STIB. Ces bus, dont le trajet opère une boucle dans Bruxelles en reliant les différents dépôts de la STIB (Haren, Schaerbeek, Etterbeek, Ixelles, Saint-Gilles, Anderlecht, Molenbeek, Koelkelberg, Haren), 7 jours sur 7, toute la nuit et ce jusqu'à 6h du matin, permettra aux travailleurs qui se lèvent plus tôt de disposer de transports en commun dans toute la Région Bruxelloise pour se rendre à leur travail ;
- évaluer le système de la carte Mobib
- améliorer l'aménagement des sites propres en surfaces et de bandes réservées aux bus afin de contribuer à un meilleur fonctionnement des transports en commun urbains de surface. Les communes seront étroitement associées à la mise en œuvre de ces nouveaux aménagements. Nous proposons également une verdurisation de tous les sites propres non asphaltés ;
- prévoir des réaménagements des stations de métro visant à les rendre plus conviviales et diminuer le sentiment d'insécurité des jeunes et des moins jeunes, et ce avec des partenariats en économie sociale avec des projets tels que MUR MUR, Solidarité, Recyclart, ... ;
- améliorer l'esthétique de nos stations en permettant aux artistes bruxellois de réaliser des expositions temporaires.

## **2. LE RER : UN MOYEN DE DECONGESTIONNER LA VILLE, UN NOUVEAU MODE DE DEPLACEMENT AU SERVICE DES QUARTIERS**

Le RER est nécessaire. Toutes les grandes villes d'Europe possèdent un réseau express régional (RER). Il est nécessaire pour Bruxelles car matin et soir, la voiture asphyxie notre Région et ses environs. Chaque jour, ce sont plus de 700.000 voitures qui se déplacent dans nos rues. Plus de la moitié sont des navetteurs qui viennent de l'extérieur de la Région. A l'horizon 2015, le nombre de voitures circulant dans notre capitale dépassera le million.

Sans le RER, le temps de parcours des déplacements augmentera à l'horizon 2015 de 32% sur les voiries de la Région et de 45% sur l'ensemble de la zone RER. Ces derniers chiffres indiquent donc clairement qu'en l'absence de RER, les Bruxellois aussi, seraient pénalisés.

Pour les Socialistes, le RER doit être perçu comme un nouvel instrument au service des navetteurs mais également comme un nouveau mode de déplacement pour les habitants de la Région bruxelloise.

### **Le PS propose de :**

- financer, par un fonds fédéral de la mobilité, une extension en sous-sol de l'axe Nord-Sud du réseau de la STIB ;
- organiser une meilleure desserte ferroviaire intra bruxelloise grâce à la création et la réouverture en Région bruxelloise de nouvelles gares et haltes RER dans des bassins de populations non captés par les transports en commun. Nous demandons un plan d'implantation des arrêts RER en Région de Bruxelles-Capitale qui soit favorable aux Bruxellois ;
- créer, en concertation avec les deux autres Régions, des parkings de dimension suffisante, gardés et sécurisés, aux abords et dans les gares situées en périphérie de notre Région afin de permettre aux navetteurs d'utiliser le RER ; rendre des précautions pour protéger les riverains des nuisances causées par l'utilisation plus intense des infrastructures ferroviaires.

### **3. FAIRE SAUTER LES " POINTS NOIRS " POUR LUTTER CONTRE LES EMBOUTILLAGES QUOTIDIENS**

Améliorer l'aménagement des espaces publics pour les transports en commun est nécessaire mais prévoir concomitamment des aménagements en voirie tant en surface qu'en souterrain pour lutter contre les " points noirs " qui immobilisent et encombrant quotidiennement notre Région, est également devenu indispensable. Pour éradiquer ces " points noirs " nous proposons d'envisager les travaux aux endroits suivants :

#### **- Place Meiser**

Amélioration importante des conditions de circulation routière et des transports en commun place Meiser pour lui rendre son habitabilité.

Des infrastructures routières, éventuelles, devront contribuer à réduire de manière importante la pression de la circulation à l'entrée de la ville (avenue Plasky et chaussée de Louvain) ainsi qu'au boulevard Lambermont et favoriser la relation vers l'aéroport et l'OTAN.

Les infrastructures pour transports en commun devront sécuriser leurs usagers, répondre aux attentes des futurs habitants et travailleurs de l'urbanisation de la gare Josaphat, accroître la vitesse commerciale au bénéfice des usagers actuels et améliorer l'intermodalité avec le futur RER.

#### **- Boulevard Lambermont**

La suppression du trafic de transit de plus de 3.000 camions quotidiens parcourant ce boulevard et la place Meiser ainsi que la diminution de la densité de la circulation routière constituent une priorité pour rendre leur habitabilité aux quartiers riverains de ce boulevard, de même que la sécurité et la quiétude aux usagers du parc Josaphat.

Cet objectif sera atteint au cours de la prochaine législature régionale par la création d'un boulevard industriel nord en coordination avec les travaux de construction du Diabolo3 dont l'achèvement est programmé pour 2012.

Ce boulevard permettra de dévier le trafic des biens et marchandises via le boulevard de la Woluwe et l'avenue de Vilvorde, qui seront connectées par cette nouvelle voirie.

#### **- Square de Trooz**

La congestion du square de Trooz sera réexaminée à l'occasion de la création des nouvelles infrastructures ferroviaires.

La liaison gare du Nord - quadrilatère Josaphat pour les nouvelles lignes TGV Nord et Est permettra, de prolonger le site propre tramway de la rue du Progrès jusqu'à la rue des Palais.

La mise à sens unique de l'avenue de la Reine et de la rue des Palais, y compris pour le site indépendant des trams, permettra de simplifier le carrefour de Trooz et d'accroître sa fluidité.

#### **- Avenue Charles-Quint**

L'avenue Charles-Quint, voie majeure de pénétration dans la ville située au Nord-Ouest de la Région, doit être entièrement réaménagée, en vue de réduire la pression automobile, faciliter le passage des transports en commun, sécuriser la circulation douce et rendre son habitabilité à l'ensemble de l'avenue.

### **4. LA TECHNOLOGIE ET L'INFORMATION AU SERVICE DE LA MOBILITE DES CITADINS**

L'un des enjeux importants des prochaines années dans le domaine des déplacements et des transports sera de proposer des itinéraires aux usagers en les informant des coûts, des avantages et des nuisances de chaque mode de transport, afin de favoriser des attitudes de responsabilisation et des changements de comportement.

#### **Le PS propose de :**

- créer et développer une centrale de mobilité régionale : ce nouveau dispositif, baptisé "Centrale de Mobilité de la Région Bruxelloise", intégrera, dans un même système, toutes les informations en temps réel sur tous les modes de transport et sera capable de donner une information en temps réel à tous les citoyens qui en font la demande sur tous les moyens de transports et sur toutes les modalités possibles pour effectuer un déplacement. L'objectif est d'aboutir à un système intégré qui proposera des choix d'itinéraires et des informations selon les demandes. Celles-ci se feront par téléphone mobile, par Internet ou encore via des bornes publiques interactives installées aux arrêts ainsi que par le système RDS ;
- permettre la signalisation en temps réel des perturbations du trafic et des alternatives dans les tunnels routiers et sur les grands axes et l'adaptabilité de la signalisation tricolore, notamment dans les grands chantiers d'entretien des tunnels.

## **5. DEVELOPPER ET FAVORISER LES MODES DE " DEPLACEMENT DOUX " POUR TOUS LES BRUXELLOIS**

Face à la congestion automobile de notre Région et à l'augmentation de la pollution, les modes de déplacements doux doivent constituer une alternative crédible à la voiture. Les transports plus doux sont d'autant plus appropriés à notre Région que la voiture y est utilisée pour des distances très courtes, parfois même pour des déplacements de moins d'1km.

A Bruxelles, le vélo n'est pas seulement un loisir, il peut devenir un mode de déplacement à part entière. Silencieux, peu encombrant, non polluant et très bon pour la santé, le vélo, comme la marche à pied, doit être encouragé et valorisé.

### **Le PS propose de :**

- poursuivre et finaliser les itinéraires régionaux cyclistes dans les 19 communes;
- veiller lors de tout nouvel aménagement de voirie à limiter les obstacles physiques sur les trottoirs afin d'améliorer la mobilité des usagers "faibles";
- amplifier la lutte contre toutes les formes d'incivilités sur l'espace public qui contrarient le passage des usagers faibles : voitures, ou autres qui gênent la circulation sur les trottoirs, les passages pour piétons, etc. Dans cet esprit, les Socialistes demanderont le renforcement des mécanismes prévus dans les conventions de mobilité ;
- améliorer la sécurité et le confort des piétons par la qualité de l'éclairage en évitant les espaces sombres et en améliorant la signalisation aux endroits sensibles (aux abords des écoles, arrêts de bus, etc.) ;
- mettre en œuvre un plan global vélos et piétons qui prendrait également en compte les nouveaux modes de déplacements doux et ceux qu'on appelle les déplacements ludiques et alternatifs (trottinette, roller, skate, etc.) ;
- mettre les vélos publics gratuitement à disposition des jeunes jusqu'à 25 ans ;
- aménager au moins deux nouveaux sites où la pratique des déplacements ludiques et alternatifs libres et sécurisée sera possible ;
- augmenter le nombre de journée sans voiture à Bruxelles.

## **6. SOULAGER LE TRAFIC ROUTIER PAR LE DEVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE REpondant A LA PROBLEMATIQUE DU TRANSIT DES POIDS LOURDS**

Notre Région est un des grands centres européens d'activités économiques et une plaque tournante pour le transport de marchandises. Mais ce type de transport en ville constitue aussi un volet important des nuisances dans nos rues et quartiers. Le stationnement à Bruxelles de milliers de camions la nuit constitue également une nuisance pour de plus en plus d'habitants. La livraison de marchandises par de grands camions doit donc être évitée et remplacée par des modes de transports moins polluants et moins encombrants.

#### **Le PS propose de :**

- interdire progressivement l'accès des gros camions<sup>4</sup> dans les centres urbains et les quartiers résidentiels de nos communes ;
- identifier des itinéraires obligatoires pour le trafic des poids lourds qui s'appuieraient à la fois sur les plans communaux de mobilité et sur la hiérarchie des voiries ;
- réaliser une signalisation directionnelle spécifique sur l'ensemble du territoire régional afin d'établir des plans d'accès vers les zonings et zones commerciales;
- améliorer la gestion de la circulation des poids lourds et des opérations de chargement et de déchargement en collaboration avec les communes et les zones de Police;
- faire une étude de faisabilité du transport des marchandises par rail dans la ville (métro, tram et train).

### **7. LE CANAL, UN NOUVEAU MODE DE TRANSPORT ECONOMIQUE DANS LA VILLE**

#### **Le PS propose de :**

- encourager le transport multimodal des marchandises en soutenant les entreprises qui renoncent au transport par la route et qui le remplace par la voie fluviale et/ou le chemin de fer (entre autres, transport par TGV) ;
- transporter les déchets vers l'incinérateur par la voie fluviale ;
- mettre en œuvre le centre de distribution urbaine et d'en faire l'interface du centre de logistique international bruxellois du port de Bruxelles.

### **8. UNE MEILLEURE POLITIQUE DE STATIONNEMENT**

La politique du stationnement doit être mieux appréhendée dans notre Région.

#### **Le PS propose de :**

- harmoniser les règles sur l'ensemble des 19 communes pour plus d'équité et de lisibilité, via un plan régional de stationnement ;
- conduire à un meilleur partage de l'espace public, en diminuant les emplacements de longue durée et en reportant hors voirie les véhicules excédentaires ne trouvant pas de places dans certains quartiers denses. Cette création de nouveaux parkings publics, avec avantages tarifaires pour les riverains, pourrait être financée par des partenariats publics/privés, avec comme fonds publics les recettes nettes de l'agence régionale de stationnement ;
- gérer la ressource rare que constituent les emplacements de stationnement pour riverains, avec un maximum d'efficacité. Il convient d'ajuster la demande à l'offre en créant des règles flexibles (cartes de stationnement) ajustées au mieux à la spécificité des différents quartiers, et en prenant en compte les personnes à mobilité réduite, les métiers paramédicaux itinérants, les voitures partagées (Cambio) et les véhicules électriques ;

- permettre aux habitants de pouvoir disposer, au voisinage de leur domicile, des emplacements en et hors voirie nécessaires, mais par contre d'accepter de ne pas disposer du même confort à destination: il s'agit pour chacun d'entre nous d'utiliser notre voiture de manière rationnelle en privilégiant chaque fois que c'est possible les moyens alternatifs que sont les modes doux ou les transports publics ;
- dans les noyaux commerciaux, une tarification progressive doit être installée (premier quart d'heure gratuit) pour encourager la rotation, et la mise à disposition du stock d'emplacement au bénéfice du plus grand nombre, en reportant hors zone ou dans les parkings publics les stationnements de plus longue durée ;
- une augmentation de la capacité des parkings de transit est à recommander pour encourager les navetteurs et Bruxellois proche de la limite régionale à quitter leur véhicule pour des transports publics performants aux portes de la Région. Mais, bien entendu, les navetteurs en provenance de secteurs plus éloignés devront être dissuadés plus tôt, via des parkings à construire en Wallonie et en Flandre ;
- les parkings publics et de transit doivent être signalés plus efficacement sur le territoire régional, au moyen d'un téléjalonnement indiquant la disponibilité des places ;
- des sites spéciaux pour le stationnement longue durée des autocars et véhicules lourds doivent être réservés. Dans le cadre du renouvellement des permis d'environnement pour les parkings du bureaux, il y a lieu de favoriser l'affectation des emplacements de stationnement excédentaires au bénéfice des riverains des quartiers avoisinants en déficit de stationnement en voirie, voire une utilisation mixte (bureau la journée, logement la nuit) ;
- un contrôle efficace du stationnement payant, et surtout des infractions conduisant à un stationnement dangereux (passage piéton, arrêt de bus, piste cyclable) doit être mis en oeuvre au moyen d'agents sous statut public, appliquant la même règle pour tous.

## 9. MIEUX ORGANISER LE SECTEUR DES TAXIS

Le taxi doit être perçu et organisé comme un complément aux transports publics. Il vient compléter la panoplie des véhicules publics. A l'opposé du métro capacitaire, régulier, et affecté à un itinéraire, le taxi permet la flexibilité, la desserte de zones peu denses et aux heures tardives.

### Le PS propose de :

- augmenter sa visibilité urbaine (signalisation des emplacements de stationnement, look spécifique des véhicules, sites internet, etc.), la qualité du service (formation chauffeur, garantie de service couplée à la licence, meilleure collaboration avec les partenaires spontanés tels que l'horeca, accès au sites propres bus, etc.);
- les clients potentiels doivent être mis en confiance pour les tarifs des courses (tarification adaptée petites courses, affichages clairs, notamment pour le tarif de nuit et les parcours hors Région) ;
- mener, en concertation avec le secteur, une étude approfondie sur le tarif maximum autorisé et sur le tarif appliqué à Bruxelles (tant pour la prise en charge, le kilomètre parcouru que pour l'heure d'attente) ;



- encourager l'équipement d'une partie de la flotte (50 taxis mixtes) pour embarquer des chaises roulantes, et leur assurer des débouchés suffisants (synergie avec service mini-bus spéciaux de la STIB) ;
- optimiser le service Collecto (transport collectif à la demande) et en faire un produit intégré avec les bus de nuit de la STIB. Ils constituent, à eux deux, l'outil idéal pour la desserte des emplois de nuit dans des zones excentrées, et les retours des noctambules en toute sécurité ;
- proposer des incitants financiers aux exploitants de taxis qui investissent dans des nouveaux véhicules non polluants ;
- mener une étude approfondie sur l'opportunité de fixer un quota maximum de véhicules, en concertation avec le secteur et pour lutter contre la précarisation du métier de chauffeur de taxi.

## **Chapitre 6 UN ESPACE URBAIN AU SERVICE D'UN PROJET DE VILLE SOLIDAIRE**

Depuis la création de la Région de Bruxelles-Capitale, le PS défend un projet de ville fondé sur le développement solidaire : conciliation, sur un territoire restreint, des différentes fonctions de la ville (logement, bureaux, industrie, services, espaces verts et aires de détente,...) ; appréhension globale des dimensions sociales, économiques, environnementales et de mobilité,... ; lutte contre les inégalités spacio-territoriales.

Les grandes lignes de ce développement ont été coulées, à l'initiative du Ministre - Président Charles PICQUE, dans deux Plans Régionaux de Développement (PRD) et les politiques d'aménagement du territoire et de rénovation urbaine sont ainsi devenues les leviers de ce projet.

Ces deux PRD, qui avaient été élaborés avec toutes les forces vives de la Région, ont permis la mobilisation de l'ensemble des politiques régionales autour de grands objectifs d'intérêt régional. Au plan des politiques urbaines, ils ont abouti à des réalisations comme les Contrats de quartier ou aux programmes de revitalisation socio-économique co-financés par les Fonds structurels européens.

Sous cette législature, le PRD de 2002, toujours en vigueur, a été complété par deux nouveaux instruments : le Contrat pour l'Economie et l'Emploi (C2E) et le Plan de Développement International de Bruxelles (PDI).

Cependant Bruxelles, comme toutes les grandes villes, évolue rapidement. Le PS estime aujourd'hui nécessaire d'élaborer un nouveau PRD. Redéfinir les grands axes du développement régional s'impose d'autant plus dans le contexte de crise actuelle : nous refusons que la note de cette crise soit présentée à une population bruxelloise qui n'en est en rien responsable. Bruxelles doit également réfléchir aux réponses à apporter à un autre défi qui se présente à elle : son évolution démographique. La population de la Région bruxelloise, à l'inverse de celles des deux autres régions, augmente et rajeunit.

L'ensemble des programmes qui mettront en œuvre le nouveau PRD s'articulera dans le cadre du développement durable de la Région et celui-ci comprendra des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

### **1. AMENAGER ET EQUILIBRER DURABLEMENT LE TERRITOIRE REGIONAL**

#### **1.1 Relancer la stratégie d'aménagement du territoire avec un nouveau PRD**

Le futur PRD doit permettre d'accroître l'offre d'emplois et de logements, d'orienter de nouveaux programmes de revitalisation urbaine, de développer les entreprises et retrouver des espaces pour l'industrie, d'améliorer la sécurité, de poursuivre des objectifs environnementaux,... Il s'appuiera sur le Pacte de Croissance Urbaine pour son volet emploi et sur le PDI pour valoriser les zones

stratégiques du développement international de Bruxelles. Une attention particulière sera consacrée à l'évolution démographique de la Région. Le Bureau du Plan a annoncé que la population rajeunirait de manière considérable pour atteindre 1.300.000 habitants en 2050, soit une augmentation de près de 6250 habitants par an. Le développement d'infrastructures scolaires, d'accueil des enfants et de formation est une priorité.

#### **Le PS propose de :**

- définir les objectifs du nouveau PRD avec les forces vives publiques (communes, pararégionaux, Agences de développement, administrations) et privées, et cela dans l'intérêt de tous les Bruxellois ;
- mettre en place une culture de l'observation et de l'évaluation, afin d'améliorer les politiques mises en œuvre et anticiper les évolutions négatives du développement ;
- continuer à concentrer les efforts de rénovation urbaine sur les quartiers en fragilité socio-économique (" Zone Urbaine de Revitalisation " du Code bruxellois d'aménagement du territoire (COBAT) ;
- favoriser les partenariats publics/privés. Ces partenariats permettront de réaliser certaines de nos priorités, telles que l'accroissement de l'offre de logements, la revitalisation socio-économique des quartiers les plus anciens, le développement des Zones d'Intérêt Régional (ZIR). Les avantages sont de nature différente suivant la méthode : une rapidité d'exécution, un financement plus aisé, le partage du savoir à plus long terme, etc.;
- élaborer des collaborations territoriales avec l'hinterland économique de Bruxelles. L'aire urbaine bruxelloise comprend, selon les critères retenus, de 36 à 52 communes. Il y a tout lieu, dans l'intérêt du développement de cet ensemble, de faire passer les collaborations entre Régions au dessus des logiques de concurrence. Les enjeux de mobilité en sont un exemple;
- assurer une meilleure mixité dans le logement ;
- mettre la priorité sur l'accueil de la petite enfance, l'enseignement et la formation professionnelle.

Le PS propose de confier à l'Agence de Développement Territorial (ADT) les missions suivantes :

- organiser l'observation urbaine et réaliser l'évaluation des politiques urbaines. L'objectif est d'avoir une meilleure appréhension de la situation socio-économique des quartiers et d'être à même de proposer aux acteurs urbains des réponses adéquates aux évolutions constatées, notamment en matière de besoins en équipements ;
- dans le cadre du développement des 10 zones stratégiques identifiées par le PDI, remplir un double rôle de " facilitateur " des actions à mener et de coordinateur des acteurs impliqués dans le développement des zones ;
- proposer au Gouvernement des types de montages opérationnels pour chaque projet régional, dans le cadre de leur financement ;

En outre, l'ADT devra se transformer en un véritable centre de planification, sorte de *Bureau régional du plan*, afin de réunir les éléments nécessaires à l'élaboration et ensuite à l'évaluation – y compris chiffrée – du nouveau PRD. Il s'agira d'un

véritable instrument public d'analyses de transformation de la ville (y compris via l'analyse systématique des permis d'environnement et d'urbanisme) et de planification des besoins en équipements dans nos quartiers. Parallèlement, sera lancé un travail de réorganisation parmi les Conseils dont les avis portent sur les grands enjeux du PRD (mobilité, environnement, ...).

Face à l'importance des enjeux urbains à Bruxelles, le PS défend l'augmentation des moyens de l'ADT au niveau de ce qui se fait dans les Agences d'urbanisme françaises.

## 1.2 Le PRAS et les PPAS

Dans l'attente du nouveau PRD, le Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS) sera partiellement modifié, de manière à traiter en priorité les grands équipements de destination prévus par le PDI.

Une fois le nouveau PRD adopté, il y aura lieu de réaliser un nouveau PRAS pour l'ensemble de la Région en permettant de :

- fusionner les zones d'industries et les zones portuaires, afin de faciliter l'implantation des entreprises en diminuant le nombre d'interlocuteurs ;
- repenser et transformer le quai Beco (intégration d'équipements destinés aux loisirs, commerces, horeca...) ;
- introduire plus de flexibilité au sein des zones administratives afin de favoriser la création de logements ;

Au niveau des Plans particuliers d'affectation du sol (PPAS), le PS plaide pour une simplification, de manière à retenir les grandes orientations en laissant de côté les précisions trop rigoureuses et fastidieuses. L'évaluation des anciens PPAS devra être poursuivie et systématisée, et les plans obsolètes devront être modifiés ou abrogés. Un soutien technique et financier devra être apporté aux communes pour ce faire, afin de diminuer les délais de mises à jour.

## 2. REVITALISER LA VILLE

Le PS a développé avec succès les politiques de revitalisation urbaine, dont les Contrats de quartiers sont l'expression la plus importante en termes de résultats et de financement.

Les objectifs ont toutefois évolué.

**Le PS propose de :**

- pour rendre plus efficace les liens entre les différents dispositifs, cibler les investissements sur les zones les plus fragilisées socialement et économiquement, et ce en concentrant les moyens des Contrats de quartier, les outils du développement économique des quartiers et en mobilisant l'ensemble des acteurs régionaux, communautaires et locaux du développement socio-économique ;
- poursuivre la lutte contre les immeubles abandonnés par la mise en place de mécanismes de recyclage et de reclassement des immeubles

(réappropriation) et le développement d'une " stratégie anticipative " autour des changements. Cet objectif implique une plus grande flexibilité quant à la définition et aux contours des zones ;

- en matière de transformation de bureaux en logements, veiller, parallèlement à l'utilisation de l'outil que constitue l'observatoire des bureaux, à introduire une certaine flexibilité autour des changements d'affectation dans le sens bureau vers logement. Au regard de leur durée de vie relativement limitée, les candidats constructeurs seront incités à présenter des garanties quant à la reconversion ou au recyclage des matériaux utilisés ;
- en matière d'embellissement des façades, des mesures ciblées à l'échelle d'un quartier ou de quartiers seront intégrées dans le cadre des contrats de quartier. A cet effet, des moyens devront être mis en œuvre afin de favoriser la rénovation et le ravalement des façades dans les zones défavorisées et les quartiers centraux. Ces travaux devraient en priorité être effectués dans le cadre de projets d'économie sociale ;
- prendre des mesures veillant à embellir le paysage urbain que constituent les intérieurs d'îlots, véritables poumons de la ville, se traduira par la mise en place de programmes d'actions dans des quartiers considérés comme prioritaires.

### **3. BRUXELLES, CAPITALE EUROPEENNE DU VIVRE ENSEMBLE**

Les institutions européennes et leurs satellites (représentations diplomatiques, lobbies, organisations internationales) contribuent indéniablement au dynamisme économique et à la visibilité de la Région bruxelloise. Les secteurs de l'Horeca, du tourisme, de l'immobilier, des transports et des communications en sont les principaux bénéficiaires. Les services aux entreprises, le commerce de détail, les jeunes entreprises en profitent également.

Un défi majeur de notre Région est de tout mettre en œuvre pour éviter que la présence massive d'institutions internationales ne renforce le caractère dual de la ville. Il faut à tout prix éviter que cette source indispensable de notre développement économique ne devienne un facteur d'exclusion ou de division de la société bruxelloise, bien au contraire. Car au-delà de l'aspect économique, la diversité culturelle qui est déjà une des caractéristiques de Bruxelles se trouve largement renforcée par la présence européenne. Cette diversité doit être vue comme une richesse extraordinaire au bénéfice de la ville et de tous ses habitants. L'avenir de l'Europe et de Bruxelles se joue sur un même terrain : le vivre-ensemble. Le défi qui s'offre à Bruxelles est de tisser des liens solides entre les gens, les langues et les cultures qui la composent.

Enfin, on ne peut réussir la vocation de capitale européenne sans avoir l'adhésion des citoyens. Il convient de poursuivre l'action du Bureau de liaison Bruxelles-Europe qui vise à ce que non seulement les Bruxellois se sentent européens mais également à ce que les Européens participent pleinement à la vie sociale, culturelle et politique de la Région.

#### **Le PS propose de :**

- poursuivre les mesures avancées au sein du PDI pour le quartier européen;

- appuyer le processus de développement coordonné des zones sur lesquelles sont (ou seront) situées les Institutions Européennes sur les nouveaux outils opérationnels déployés par le Gouvernement et apporter un soin particulier à la qualité architecturale des nouvelles constructions ;
- poursuivre la compétition internationale d'urbanisme et d'architecture pour la restructuration de la Commission Européenne autour de la rue de la Loi;
- créer, sur base d'un concours international d'architecture, un lieu emblématique sur l'Europe où Région et Union européenne développeront ensemble leur vision de l'Europe et poursuivre les discussions avec l'État fédéral et les institutions européennes sur le financement de cette Maison de l'Europe.

#### **4. DES EQUIPEMENTS TOUJOURS MIEUX REPARTIS**

Le succès rencontré par les politiques de revitalisation telles que les Contrats de quartier ou les programmes de revitalisation co-financés par les Fonds structurels européens, a permis une stabilisation des populations dans les quartiers visés et même l'arrivée de nouveaux habitants ou le retour d'anciens. Notre population s'accroît, ce qui appelle une plus grande offre de services.

##### **Le PS propose de :**

- lancer une étude visant à dresser un état des lieux et rédiger un catalogue de tous les " équipements " présents, tels que les écoles, les bibliothèques, les crèches, les espaces publics, les commerces, les transports ou encore les lieux dédiés à la culture, à la mode, afin de mieux cerner les besoins futurs ;
- parallèlement à la mise en avant de l'existant, assurer une meilleure répartition des équipements sur l'ensemble du territoire régional ;
- lancer une réflexion plus approfondie autour d'une éventuelle mutualisation / régionalisation des coûts de gestion d'un certain nombre d'équipements lourds d'intérêt régional, tels que les piscines par exemple, afin de soulager les communes tout en améliorant le service aux citoyens en le rendant plus équitable.

#### **5. DES ESPACES PUBLICS DE QUALITE**

Depuis la création de la Région, l'effort s'est d'abord concentré sur le rattrapage du retard d'investissement et la mise en état des espaces publics tels que les parcs et les places. Aujourd'hui, la Région doit porter son effort sur l'amélioration de ces espaces publics qui, parce qu'ils structurent le paysage et constituent l'imaginaire urbain des habitants, sont porteurs d'identité et de vie sociale à l'échelle régionale.

##### **Le PS propose de :**

- accentuer l'effort en matière d'amélioration des parcs et espaces publics comme les grandes places et les parcs, notamment dans certains quartiers de communes qui se montrent moins dynamiques en la matière ;

- créer des lieux significatifs permettant aux citoyens de se rassembler, de se rencontrer, en dépassant la logique du quartier ;
- maintenir une attention particulière à la qualité des aménagements, à l'apport créatif ainsi qu'à l'association des habitants aux processus d'élaboration des projets.

## **6. DES " ECO-PROJETS " NOVATEURS**

Il faut promouvoir et développer tous les éco-projets, projets " durables ", ceci, non en visant des éco-quartiers, mais en soutenant prioritairement les projets écologiques et écologiquement performants dans les quartiers à revitaliser et dans les programmes des Contrats de Quartier.

## **7. UN URBANISME DE PROJETS**

La promotion d'une politique urbanistique ambitieuse, de qualité et résolument tournée vers l'avenir, passe entre autres par une optimisation du service au public ainsi que par la prise d'actions coordonnées afin d'encourager un véritable urbanisme de projets. Nous veillerons donc à coordonner les moyens et à responsabiliser tous les acteurs concernés par l'urbanisme, que ce soient les citoyens, les professionnels ou les autorités publiques.

### **Le PS propose de :**

- promouvoir une architecture de qualité, porteuse d'ambitions sociales, culturelles, environnementales,... Les pouvoirs publics doivent jouer un rôle d'exemple à cet égard ;
- confier à la Cellule d'assistance à la maîtrise d'ouvrage public la tâche de garantir en permanence et de manière obligatoire un niveau de qualité architecturale pour les projets urbanistiques publics (espaces et bâtiments publics) dont le maître d'ouvrage est la Région ou Beliris ;
- parallèlement à l'évaluation des procédures, l'amélioration de celles-ci, déjà initiée au cours de la dernière législature, sera poursuivie. Il s'agira d'assurer toujours plus avant leur cohérence afin d'aboutir à une réelle démocratie de fonctionnement de la gestion urbanistique, tout en évitant la multiplication des démarches inutiles, notamment en matière d'avis rendus par différents niveaux de pouvoir (Communes et Région) ;
- soutenir les agents et l'administration en leur offrant les moyens et les outils d'aide la décision (ex: informations pratiques sur des problématiques ciblées) indispensable à leur efficacité et à la réduction des délais. Il s'agira aussi d'aider les communes à mettre en avant des bonnes pratiques qui servent d'exemples à la résolution de problèmes complexes ;
- accentuer la sensibilisation et la responsabilisation des professionnels et des demandeurs publics afin de créer les réflexes d'un urbanisme responsable et solidaire ;
- mettre en place, pour tous les grands projets d'urbanisme, des procédures de concertation calquées sur celles des contrats de quartier ;
- mettre en place un réel suivi du parcours d'un permis d'urbanisme consultable par les citoyens, afin d'améliorer la transparence ;

- mettre en place un système gratuit d'accès aux services d'un " architecte pro deo " qui aurait pour mission de suivre et de conseiller tout demandeur remplissant certaines conditions de revenus ;
- mener un suivi approprié et concerté en matière de contrôle et de sanction des infractions afin de faire respecter la réglementation, garante de la cohérence du système ;
- inciter les communes à développer une politique répressive adaptée, par la mise en place de mécanismes d'information préalable et d'accompagnement du public concerné par les infractions. Les services communaux, assistés par la Région, doivent pouvoir être en mesure d'encadrer les demandes de régularisation ou le suivi des remises en état par le biais d'une répression "constructive" pour aider les contrevenants, par des conseils appropriés, à se mettre en ordre ;
- poursuivre la simplification des procédures d'urbanisme initiée sous cette législature.

## **8. LE PATRIMOINE A L'HONNEUR**

Le patrimoine bruxellois participe non seulement au rayonnement de l'image de Bruxelles à l'étranger mais constitue également un vecteur de rassemblement de tous les bruxellois.

Il participe à la qualité de la vie en ville, particulièrement dense, et est donc omniprésent dans l'environnement urbain de la région bruxelloise.

### **8.1 Le patrimoine comme outil de cohésion sociale**

La sensibilisation à la valorisation du patrimoine, dans toute sa diversité, doit s'adresser à toute la population bruxelloise, de tous les âges. Sous la législature 2004-2009, le PS a particulièrement mis l'accent sur la sensibilisation de toutes les classes sociales et toutes les tranches d'âge de la population au patrimoine.

#### **Le PS propose de :**

- poursuivre et amplifier les initiatives telles que le « Lundi du patrimoine », qui suit directement le week-end consacré aux « Journées du Patrimoine » et s'adresse aux écoles, les « Classes du Patrimoine et de la Citoyenneté » qui s'adresse au public scolaire tout au long de l'année et la grande fête annuelle du patrimoine « Patrimoine en fête! » ;
- renforcer le soutien aux initiatives locales comme la collection des cartes-promenades qui proposent un parcours ludique du petit patrimoine des communes.

### **8.2 Le patrimoine comme élément essentiel des politiques de développement durable.**

Par essence, le patrimoine participe aux enjeux du développement durable. Le simple fait de remplacer sans réfléchir des châssis, des portes, ou en l'occurrence de démolir et reconstruire un immeuble entraîne une consommation d'énergie et produit des déchets à éliminer qui vont à l'encontre du développement durable.



Envisager de rénover, restaurer son patrimoine, qu'il soit remarquable ou plus anodin, participe au développement durable.

Le pouvoir d'achat réduit des citoyens doit nous faire réfléchir à mieux utiliser nos ressources existantes et nous faire comprendre que nous avons tout intérêt à rénover plutôt que jeter et remplacer.

Un enjeu important au niveau du patrimoine et du développement durable réside bien sûr dans le juste équilibre à trouver entre la sauvegarde du patrimoine et la nécessaire économie de nos énergies naturelles. Pour le PS, les deux politiques ne sont pas antinomiques : il faut arriver à concilier le patrimoine en tant que partie de notre héritage culturel avec l'effort énergétique indispensable à entreprendre. Pour ce faire, des solutions innovantes doivent être recherchées.

### **8.3 La Région bruxelloise est responsable de son patrimoine**

- **Poursuivre la politique d'investissement des pouvoirs publics dans la conservation du patrimoine**

La RBC est responsable de son patrimoine et doit garantir la mise à disposition des moyens indispensables pour assurer une conservation et une affectation optimale, des plus petits éléments aux plus monumentaux.

#### **Le PS propose de :**

- maintenir et accentuer le soutien à la conservation des biens classés affectés principalement aux équipements collectifs et qui servent à l'ensemble de la population (écoles, infrastructures sportives, équipements culturels etc.) et assurer la mission de gardiens du patrimoine des autorités publiques. La Région se doit en effet d'être pro-active dans la lutte contre les chancre, notamment ceux relevant du patrimoine et d'être plus exigeante en terme de conservation, de rénovation du patrimoine et d'occupation de celui-ci ;
- envisager une sauvegarde à grande échelle du patrimoine urbain : il s'agit de garantir l'unité architecturale de notre paysage urbain et d'intégrer systématiquement la dimension patrimoniale dans les outils de gestion de l'urbanisme.

- **Mieux gérer notre héritage culturel**

La gestion de la culture en Belgique subit la complexité des institutions belges et l'héritage culturel que constitue le patrimoine en pâtit quelques fois. Il faut en effet se rappeler que le patrimoine au sens large relève de l'autorité à la fois des 3 Régions et des 3 Communautés!

La gestion de biens culturels qui relèvent de ces différentes compétences s'en trouve particulièrement alourdie, sans parler des traditions bruxelloises folkloriques, gastronomiques ou dialectales, qui participent à la richesse de l'identité bruxelloise et à l'image de Bruxelles mais qui ne trouvent pas plus d'écho dans la législation qui permette de les valoriser à la hauteur de leur intérêt.

Les décrets communautaires qui gèrent le patrimoine mobilier ou immatériel respectivement en Communauté française et flamande ne s'appliquent en effet pas en Région bruxelloise.

Idéalement, la matière devrait être réattribuée à la Région bruxelloise et, en attendant, à tout le moins, la mise en oeuvre du décret de la Communauté française pourrait être attribuée à la COCOF au sein d'un même portefeuille ministériel et un accord de coopération devrait être conclu entre COCOF, RBC et VG pour permettre une gestion appropriée de la matière.

Dans le même ordre d'idée, la gestion touristique de Bruxelles qui puise ses ressources principales dans le patrimoine bruxellois, est actuellement confiée à la fois à la Vlaams Gemeenschap et à la COCOF.

Là aussi, idéalement, une réattribution de la matière à la Région permettrait de mieux valoriser l'image de Bruxelles, de manière plus efficace et en concentrant les moyens aujourd'hui dispersés.

- **Valoriser l'image de Bruxelles au niveau international grâce à son héritage culturel**

De manière générale, la position de la Région doit être renforcée au niveau international. Le patrimoine est un vecteur essentiel de l'image de Bruxelles au niveau international et celle-ci doit être renforcée. La présence de la Région au sein de cénacles internationaux doit être systématisée.

Au niveau de l'UNESCO par exemple, qui s'occupe d'éducation, de culture (et donc de patrimoine) et de sciences au niveau mondial, la Région bruxelloise n'est pas représentée officiellement!

L'organisation internationale ne reconnaît que les Etats-parties, qui sont représentés par une Commission nationale. En Belgique, celle-ci se subdivise en une Commission flamande et une Commission francophone, au sein desquelles les matières purement régionales de la Région telles que le patrimoine immobilier et la part de recherche scientifique qui lui est attribuée ne sont pas représentées.

Pour pallier cette lacune, le PS propose la création d'une Commission bruxelloise. Celle-ci serait présente systématiquement sur la scène internationale, au même titre que la Commission flamande et une Commission wallonne.

- **Le patrimoine créateur d'emplois**

L'arrêté portant sur l'aide à la restauration du petit patrimoine, nouvellement mis en place, permettra dorénavant de contribuer à la rénovation de notre patrimoine au quotidien et à restaurer à la hauteur de leur intérêt ces centaines de détails qui ornent nos façades et font la richesse de notre environnement urbain..

Par ailleurs, la limitation du pouvoir d'achat et les nécessaires politiques de développement durable induisent un changement d'attitude de la part des propriétaires de biens anciens.

De plus en plus, grâce aussi aux nouveaux outils d'aide financière liés à la restauration ou la rénovation, le besoin se fait sentir d'avoir à disposition sur le marché de l'emploi des artisans spécialisés dans les métiers de la restauration. Ceux-ci sont très variés puisqu'il s'agit autant de spécialistes dans la rénovation

des vieux ascenseurs que dans les enduits de façades, les maçonneries, les châssis en bois, les menuiseries en général (corniches, etc.), les ferronneries, les vitraux, les décors tels que sgraffites, céramiques etc.

La formation de ces artisans est essentielle et la Région bruxelloise doit se donner les moyens de former sa population à ces métiers d'avenir.

**Le PS propose de :**

- créer un centre régional bruxellois afin de former des artisans et leur enseigner les spécificités de notre patrimoine urbain particulièrement riche et dense ;
- conclure un accord de coopération entre la COCOF, la Vlaams Gemeenschap et la Région bruxelloise responsable de la promotion de telles formations pour établir des synergies entre les pouvoirs organisateurs et mettre rapidement en œuvre ce projet de Centre qui correspond à la demande grandissante du marché.

## **Chapitre 7 VIVRE EN SECURITE**

Le droit de chacun à la sécurité est un droit fondamental et premier.

Condition indispensable à la qualité de la vie et à l'émancipation matérielle et intellectuelle de chacun d'entre nous, la sécurité doit être abordée de façon globale et raisonnée. La surenchère pour le durcissement des sanctions ne résout rien par elle-même. Prévention, répression, accompagnement des victimes et des auteurs sont indissociables pour lutter efficacement contre l'insécurité.

Pour le PS, garantir la sécurité de tous est une priorité d'autant plus importante que les problèmes d'insécurité frappent en premier lieu les personnes les plus fragiles et les quartiers défavorisés déjà accablés par les difficultés socio-économiques. Le PS veut continuer à faire de la sécurité une politique de solidarité. Le PS défend donc une politique de sécurité qui garantit la quiétude dans tous les quartiers, et sera vigilant à ce qu'elle reste du ressort des autorités publiques.

Si ce domaine est traditionnellement du ressort de la Police et de la Justice, la Région doit aussi concourir à la sécurité des Bruxelloises et des Bruxellois en soutenant activement les communes et les professionnels de la sécurité, via le développement des dispositifs de prévention.

C'est pourquoi, en 10 ans, l'investissement de la Région dans ces politiques de prévention a été multiplié par quatre. A ce jour, ce sont près de 150 projets de terrain et près de 600 agents de prévention qui sont ainsi financés. De la sécurisation des logements sociaux à la mise en place de structures contre le décrochage scolaire, en passant par la prévention de la récidive et la gestion de crise, la Région bruxelloise veut concourir activement à la lutte contre l'insécurité. Le lancement du Plan de sécurité a intensifié cette action en renforçant la sécurité dans les transports publics et en augmentant sensiblement le nombre d'agents de prévention en soirée et aux abords des écoles.

La Région a également financé du personnel permettant de mettre en place la loi sur les amendes administratives communales, loi qui est d'émanation socialiste et qui permet aux communes d'apporter une réponse complémentaire à la prévention des incivilités constatées sur son territoire. C'est également sous cette législature qu'on a été mises en place des cellules de veille permettant aux communes de développer des plans de lutte contre le décrochage scolaire.

### **1. Une meilleure prévention**

Les dispositifs de prévention mis en place depuis 15 ans grâce à la volonté et à la détermination du PS ont livré des résultats indéniables, tant en ce qui concerne la contenance de la criminalité que la tranquillité dans les quartiers. C'est sans conteste à ces dispositifs, ainsi qu'à la présence de police de proximité, que l'on doit de ne pas connaître à Bruxelles les zones de non-droit et le climat d'émeutes endémiques qui règne dans les banlieues françaises.

Toutefois, en cette matière rien n'est jamais acquis et il importe d'inscrire ces actions dans la durée avec un personnel qui bénéficie du soutien et de la reconnaissance des autorités.

#### **Le PS propose de :**

- augmenter les budgets des contrats de sécurité et de prévention afin d'amplifier les actions sur le terrain;
- renforcer la présence des agents de prévention (dans les parcs, lors des grands événements, dans les sites de logements sociaux, aux abords des écoles, à proximité des zones commerciales, etc.) ;
- créer un réel statut de gardien de la paix pour les métiers de gardiens de parcs, stewards urbains, agents de sécurité et de prévention et développer les formations en vue de créer de réelles perspectives de carrière dans ces métiers;
- doter les travailleurs de terrain d'un véritable statut qui garantisse la pérennité et la professionnalisation de leur fonction, ainsi que la revalorisation de leurs conditions de travail;
- poursuivre la coordination permanente entre les différents dispositifs au travers d'une structure communale unique qui gère les projets préventifs quel que soit leur mode de financement ;
- pérenniser et consolider les dispositifs existants ;
- continuer à soutenir les communes dans leur rôle de partenaire privilégié de la lutte contre l'insécurité ;
- encourager les synergies pluricommunales spontanées ;
- créer l'Observatoire pour la Prévention de l'Insécurité, pour mieux cerner l'évolution de la criminalité en Région bruxelloise ;
- renforcer le dialogue entre acteurs de la prévention et forces de l'ordre ;
- mettre l'accent sur la protection des publics plus fragiles.

## **2. Améliorer le cadre de vie pour le rendre plus sûr**

Les aménagements urbains ont une large influence sur la perception que nous avons de notre propre sécurité. Il est donc essentiel de poursuivre les investissements qui visent à rendre les lieux publics plus sûrs et plus conviviaux.

#### **Le PS propose de :**

- poursuivre la rénovation systématique de l'éclairage public ;
- compléter le programme de rénovation des abords des logements sociaux;
- inclure dans les projets urbanistiques ou architecturaux, dès leur conception, une évaluation de la sûreté des aménagements pour les habitants, les usagers ou les riverains ;
- inclure dans les projets, dès la conception, des surfaces et des locaux pour des activités collectives et des équipements collectifs ;
- intensifier la lutte contre toutes les dégradations de l'espace public (dépôts clandestins, vandalisme,...) par l'application de la loi réprimant les incivilités et mettre en place, comme cela existe déjà dans certaines communes, des services de réparation rapide ;
- porter une attention particulière à la sécurité dans les transports en commun, à la fois par les aménagements (éclairage, développement des

commerces dans les stations, ...) mais aussi par une présence humaine renforcée (agents dans les mezzanines,...) ;

- poursuivre le programme de sécurisation des abords des écoles et l'étendre à l'ensemble des infrastructures qui accueillent des personnes plus vulnérables (enfants, personnes âgées,...).

### **3. Une police proche du citoyen**

Après la mise en œuvre de la réforme des polices, le PS n'a cessé de se battre pour faire en sorte que cette réforme renforce réellement la présence policière dans les quartiers et contribue ainsi à rencontrer les préoccupations réelles des citoyens. Malgré des progrès indéniables, des efforts doivent encore être entrepris en vue de soulager les finances communales des surcoûts engendrés par la réforme, de compléter les effectifs dans certaines zones et de favoriser la constitution de corps de police à l'image de la population bruxelloise.

#### **Le PS demande au Fédéral de :**

- rehausser le financement des zones de police bruxelloise afin de couvrir les surcoûts liés à la spécificité urbaine en général et bruxelloise en particulier (croissance démographique, rôle de capitale, bilinguisme, etc...);
- transformer les subsides " sommets européens " en dotation afin de garantir la continuité du financement et son versement aux communes ;
- modifier la loi fédérale afin que les coûts de formation soient exclusivement à charge des autorités fédérales.

#### **Le PS propose de :**

- assurer le recrutement à l'échelle régionale afin que les policiers formés à Bruxelles soient affectés prioritairement aux zones bruxelloises et de constituer des corps de police à l'image de la population bruxelloise ;
- assouplir les obstacles linguistiques au recrutement ;
- poursuivre l'amélioration de la formation des policiers, notamment en matière d'accueil des victimes et de suivi de leurs plaintes mais aussi de déontologie ;
- valoriser davantage les fonctions directement liée à la police de proximité ;
- sensibiliser les services de police à la lutte contre les incivilités et développer la collaboration entre ces services et les agents communaux chargés de sanctionner ces faits par les amendes administratives ;
- développer les concertations entre les différents acteurs de la sécurité et les habitants à l'échelle des quartiers par le biais de rencontres régulières dans les conseils locaux de prévention et de sécurité.

### **4. Une véritable politique de sécurité urbaine**

L'objectif d'une politique de sécurité est de faire en sorte que toute infraction constatée donne lieu à une réaction de la société et d'un rappel à la norme. On sait combien il est important quand une incivilité, un délit ou un crime est commis, de trouver une sanction, juste et proportionnée. Cette mission doit bien sûr rester le fil rouge de la politique de sécurité en Région bruxelloise, pour toute

infraction, mais certaines problématiques urbaines (vols et dégradations, violences, exploitation des êtres humains, toxicomanie, délinquance des mineurs,...) doivent faire l'objet d'une attention particulière.

### **Le PS propose de :**

- faire de la lutte contre les phénomènes d'incivilités et de délinquance urbaine (vols dans les véhicules, sacs-jackings, racket à l'égard des plus jeunes, dégradations,...) une priorité se traduisant par un renforcement et une meilleure articulation des dispositifs de prévention et de répression de ces phénomènes ;
- faire de la lutte contre la violence intra-familiale (violence conjugale, maltraitance des enfants, des personnes âgées etc.) une priorité en collaboration avec les secteurs sociaux, médicaux et judiciaires;
- renforcer les dispositifs de lutte contre les violences à l'école (racket, menaces, etc.) et le décrochage scolaire en associant l'ensemble des acteurs éducatifs, policiers et judiciaires, en veillant au respect des compétences de chacun ;
- intensifier, en collaboration avec les associations, le parquet et l'inspection sociale, la lutte contre les marchands de sommeil et les employeurs indélicats;
- démanteler les réseaux de mendicité organisés tout en accordant une attention particulière aux personnes exploitées, et en particulier aux enfants ;
- renforcer la lutte contre les proxénètes qui profitent de la misère de nombreuses femmes prostituées d'origine étrangère; mettre en place des projets de réinsertion des prostituées, d'une part avec les villes dont elles sont originaires et avec les associations de terrains d'autre part ; continuer à réduire les nuisances dues à la prostitution dans les quartiers d'habitations (commissariat mobile, contrôle des clients, etc.) ;
- développer avec les Centres Public d'Action Sociale (CPAS) l'offre de logements accompagnés au sein des centres d'accueil, pour favoriser l'accompagnement et la réinsertion des toxicomanes; soutenir des campagnes d'information et de prévention concernant toutes les drogues, licites ou illicites (alcool, tabac, héroïne, cannabis, etc.) à destination des jeunes, des parents, des professeurs, des éducateurs ;
- accroître les dispositifs de prévention et de sécurisation spécifiquement destinés aux personnes âgées ;
- renforcer l'encadrement et le suivi des jeunes mineurs délinquants (indemnisation de la victime, réparation du dommage, service de prestation éducative, etc.) dans une perspective de reconstruction du lien social ;
- demander la création par la Communauté française d'un centre résidentiel (semi-ouvert avec hébergement et activités éducatives) pour jeunes délinquants mineurs récidivistes sur le territoire régional, afin de pallier à l'insuffisance de l'offre d'hébergement dont dispose la Justice pour orienter les jeunes mineurs délinquants récidivistes vers une prise en charge adéquate, et dès lors lutter contre le sentiment d'impunité, tout en permettant au jeune de construire un projet de vie positif et réaliste grâce à un coaching étroit et adapté. Le contenu pédagogique du centre sera construit en partenariat avec l'école et les services socio-culturels. Son implantation à Bruxelles permet de maintenir le lien entre les jeunes et leur

famille. Les jeunes sous obligation scolaire feront l'objet d'une convention de prise en charge avec les écoles, afin de favoriser leur resocialisation. En-dehors des plages scolaires ou durant les congés scolaires, ils seront étroitement pris en main au sein du centre par des équipes éducatives et multidisciplinaires.



## **Chapitre 8 CULTIVER LA COHESION SOCIALE, PROMOUVOIR L'EGALITE DES CITOYENS**

Bruxelles est une grande ville multiculturelle, caractérisée par des flux migratoires réguliers, une densité de population importante et qui poursuit son essor démographique.

Cette réalité, sur laquelle reposent le dynamisme et le potentiel de notre Région, s'accompagne aussi d'importants défis.

Dans les grandes villes, les risques de pauvreté, d'exclusion et de difficultés sociales sont plus marqués.

Il nous appartient de tout mettre en œuvre pour protéger la cohésion sociale, favoriser le dialogue entre les cultures et les diverses communautés et mener des politiques qui permettent de concrétiser le principe d'égalité des citoyens qui est cœur de notre projet de société.

Si la justice sociale est la condition même de la réussite de ce projet, il faut également développer des politiques qui permettent que l'égalité soit, non un principe théorique, mais une réalité effective.

Les Socialistes sont à la base de nombreux dispositifs anti-discriminations et d'instruments permettant de surveiller leur application. Cette traque aux discriminations doit être poursuivie sans relâche.

Le PS est profondément attaché au principe d'égalité et au respect des libertés individuelles qui lui est lié (libertés culturelles, de pensée et de cultes, de choix de vie et d'orientation sexuelle).

La défense de ces principes doit se faire à travers le dialogue et la recherche de tout ce qui peut réunir les citoyens, en évitant les replis identitaires des uns ou des autres. La séparation de l'église et de l'Etat doit s'accompagner du respect et de la mise sur pied d'égalité des différents cultes et de la laïcité organisée.

Dans ce cadre, le Ministre-Président Charles PICQUE a été le promoteur d'une ordonnance qui permet de rendre justice au culte musulman, reconnu par l'Etat depuis 1974 mais longtemps oublié dans les faits. Les Socialistes continueront à œuvrer dans ce sens, en dehors de toute démagogie et de toute surenchère. Le respect mutuel est le meilleur garant d'une société équilibrée et harmonieuse.

En ce qui concerne l'émergence de revendications nouvelles liées aux cultures d'origine de nos concitoyens, la voie de la raison nous impose de trouver un équilibre entre le respect de la liberté individuelle et le maintien d'un " vivre ensemble " respectueux des valeurs fondamentales de la Constitution et des Droits de l'Homme.

Dans ces domaines, le modèle de gestion des conflits interculturels mis en place au Québec sous la dénomination d' " accommodements raisonnables " mérite de nous inspirer dans la mesure où il permet, par la seule médiation, de résoudre

l'immense majorité des conflits susceptibles de susciter des oppositions dévastatrices, sans porter atteinte aux principes du droit en vigueur.

Cette politique s'inscrit dans la volonté socialiste de lutter contre toutes les formes de discriminations.

Les Socialistes sont également fermement déterminés à augmenter les budgets régionaux destinés à favoriser la cohésion sociale, le " bien vivre ensemble " et l'émancipation citoyenne dans notre Région.

Enfin, nous défendons au niveau fédéral le maintien des crédits pour le FIPI et les Contrats Villes durables.

## **8.1 Politiques d'égalité et de lutte contre les discriminations**

Grâce au PS, les différents niveaux de pouvoir se sont dotés de législations pour lutter contre toutes les formes de discriminations, qu'elles soient basées sur le sexe, l'origine ou la " race ", l'âge, les convictions personnelles, les choix de vie personnels, l'orientation sexuelle, l'état de santé, le handicap.

Sous cette législature, un travail important a été mené pour lutter contre les discriminations face au travail. Les Socialistes ont notamment permis de doter la Région de deux instruments novateurs pour que l'emploi dans les entreprises et dans la Fonction publique reflète mieux la réalité de la population bruxelloise : l'ordonnance qui crée un label bruxellois de responsabilité sociétale des entreprises (" Bruxelles Label ") et l'ordonnance sur la diversité dans les administrations locales, en vertu de laquelle les communes recevront une aide financière de la Région quand elles engagent au moins 10 % de demandeurs d'emploi issus de quartiers présentant un haut taux de chômage.

Le Parlement bruxellois a également doté la Région de la résolution sur l'égalité de traitement entre hommes et femmes en ce qui concerne les conditions de travail, l'accès à l'emploi et aux possibilités de promotion ainsi qu'à l'accès à une profession indépendante. Une ordonnance vise par ailleurs à garantir la présence équilibrée de femmes et d'hommes dans les organes de gestion ou de décision des organismes bruxellois.

Notre Parlement a également adopté une résolution relative à la participation de la Région bruxelloise et de la COCOF à la journée nationale et mondiale de lutte contre l'homophobie.

Enfin, un pas important a été franchi avec l'adoption de l'ordonnance visant à lutter contre la discrimination dans l'accès au logement.

### **Le PS propose de :**

- intégrer les politiques d'égalité de manière transversales dans l'ensemble des politiques régionales et des Commissions communautaires linguistiques;

- surveiller la bonne application de l'ensemble des dispositifs dont la Région et la COCOF sont dotées ;
- poursuivre la reconnaissance des mosquées sur base de l'ordonnance du 29 juin 2006 relative à l'organisation et au fonctionnement du culte islamique;
- augmenter les crédits en vue du recrutement dans les communes de demandeurs d'emplois issus des quartiers connaissant des difficultés socioéconomiques ;
- s'inscrire activement dans la réalisation du Plan fédéral de lutte contre les violences intra-familiales ;
- veiller à l'intégration des personnes handicapées dans l'ensemble des politiques bruxelloises ;
- soutenir de manière structurelle les associations et groupes militants pour l'égalité des droits des personnes homosexuelles ;
- développer, en collaboration avec le Centre pour l'égalité des chances ainsi que l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes et le secteur associatif, des programmes de sensibilisation et d'information, en vue de promouvoir l'égalité, la diversité et la lutte contre les discriminations dans l'ensemble des matières qui relèvent des compétences de la Région.

## **8.2. Soutenir les politiques de cohésion sociale**

Les politiques de cohésion sociale soutiennent un vaste réseau d'accompagnement scolaire, d'alphabétisation, de citoyenneté active et participative, de maisons de quartier, d'activités sociales, sportives et culturelles, etc., dans des objectifs d'émancipation des individus et de renforcement du lien social. Elles sont complémentaires et indissociables des politiques de lutte contre les inégalités, la pauvreté et l'exclusion.

Plus de 300 associations sont désormais reconnues dans le cadre du décret "Cohésion sociale" et inscrites dans des contrats communaux de programmation quinquennale. Les moyens destinés au secteur ont été, au cours de la législature qui s'achève, accrus de 16% et ses travailleurs ont bénéficié d'une revalorisation salariale.

Une coordination locale a été mise en place dans les 13 communes concernées par le dispositif et 5 thématiques prioritaires ont été définies pour la période 2006-2010 :

- soutien et accompagnement scolaires ;
- alphabétisation et lutte contre la fracture numérique;
- accueil des primo-arrivants, dont l'apprentissage du français ;
- actions intergénérationnelles ;
- mixité et égalité femmes/hommes.

Les Socialistes bruxellois défendront le renforcement de ces politiques et le maintien, au niveau fédéral, du dispositif FIPI (Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés).

**Le PS propose de :**

- renforcer la mixité sociale et culturelle dans les projets de cohésion sociale;
- améliorer la coordination des politiques menées en matière d'accueil des primo-arrivants menées par le secteur associatif, les autorités communales et les structures para-communales et reconnaître la traduction et l'interprétariat en milieu social comme instruments indispensables d'une politique d'intégration ;
- renforcer les cours de Français Langue Etrangère (FLE) pour les personnes issues de l'immigration, en collaboration avec la Communauté française ;
- soutenir les initiatives favorisant la connaissance du français langue principale de l'enseignement par les enfants issus de l'immigration. Tout en privilégiant la connaissance du français langue principale de l'enseignement, il est aussi opportun de soutenir des cours de langue maternelle pour ceux-ci, ces connaissances de base pouvant d'ailleurs structurer l'apprentissage de la langue principale ;
- impulser, promouvoir et soutenir les projets intergénérationnels.

Le PS rappelle par ailleurs l'absolue nécessité pour le Gouvernement fédéral de mettre en œuvre dans son entièreté la circulaire de régularisation des sans - papiers prévue par l'accord de Gouvernement de mars 2008. Il est inhumain et hypocrite de laisser dans l'illégalité des personnes qui sont en Belgique depuis longtemps et y sont bien intégrées.

## **Chapitre 9 RENFORCER LES POLITIQUES SOCIALES ET LE SOUTIEN AUX FAMILLES**

La politique sociale a toujours été au cœur des préoccupations des Socialistes. Plus que jamais, elle sera notre premier combat dès lors que la rapacité insolente et irresponsable de quelques nantis a plongé l'économie mondiale dans une crise profonde.

Pour conserver ses privilèges, la droite se déchaînera contre tous les acquis du socialisme, les mécanismes de sauvegarde du pouvoir d'achat et les instruments de solidarité grâce auxquels la grande majorité des personnes peuvent s'instruire, se soigner, s'alimenter sans risque, se déplacer,... ou tout simplement disposer du minimum vital malgré leur âge avancé, le chômage, le handicap ou la maladie. La liaison des salaires et allocations à l'index, la sécurité sociale (soins de santé, allocations familiales, chômage, pensions de retraite,...), les services publics en général sont en danger.

Les Socialistes sont fermement décidés à les défendre à tous les niveaux de pouvoir, depuis l'Europe jusqu'aux CPAS.

Dans tous les domaines, ils veilleront toujours à rencontrer les besoins du plus grand nombre mais, si ce n'est pas possible, à penser d'abord aux plus fragiles.

### **1. LUTTER CONTRE LA PAUVRETE ET L'EXCLUSION**

#### **1.1 Renforcer les CPAS**

Services publics de proximité, les CPAS sont le dernier filet de protection et l'ultime moyen de rebondir pour toutes les personnes qui ne peuvent pas ou pas assez compter sur leurs propres moyens, sur la solidarité familiale ou sur la sécurité sociale pour mener une vie décente, satisfaire leurs besoins les plus élémentaires et retrouver leur autonomie. Le CPAS intervient alors par des aides financières mais aussi de guidance (recherche d'emploi ou emploi via l'art.60, formations, recherche de logement, médiation de dettes, accompagnement dans les démarches administratives et nécessaires pour faire valoir ses droits,...).

Cette aide individualisée s'inscrit dans une démarche politique qui consiste à offrir aux habitants de la commune, sous les formes les mieux adaptées possibles à leurs spécificités, les aides imaginées et, si tout va bien, subventionnées par les divers niveaux de pouvoir (Fonds Social Européen, Etat belge, INAMI, Région, Commissions communautaires, communes,...).

Ne disposant d'aucun pouvoir fiscal, les CPAS sont financés en moyenne à +/- 50% par les autorités fédérales, +/- 37% par les communes, +/- 5% par les autorités régionales et communautaires et +/- 8% par des emprunts ou le prix payé par les bénéficiaires de certains services (exemple : l'hébergement en Maisons de Repos).

Tous les membres du personnel et tous les mandataires politiques des CPAS sont tenus au secret professionnel et leurs instances se réunissent toujours à huis-clos.

Les CPAS agissent sous la tutelle générale de leurs communes et du Collège réuni, sous la tutelle spécifiques de toutes leurs autorités subsidiantes (inspections européennes, de l'Etat belge, d'ACTIRIS, du Collège réuni, etc.) et sous le contrôle judiciaire étroit des cours et tribunaux.

L'action sociale des CPAS est résiduaire. Ils sont donc les mieux placés pour comprendre qu'il vaut mieux mener, en amont, les politiques qui ne créent pas de pauvreté mais au contraire répartissent plus justement les richesses et le travail qui les produit, plutôt que de mener, en aval, des politiques d'aides aux personnes qui ont basculé dans la pauvreté ou en ont toujours connu le poids.

Méconnus du grand public bien que sous contrôles démocratiques nombreux, devant faire face à des besoins croissants et très divers, les CPAS doivent être continuellement renforcés afin de rencontrer au mieux les besoins de leurs usagers.

Forts de leur expertise, les 19 CPAS bruxellois ont énuméré une série de revendications rassemblées dans leur mémorandum ([www.avcb.be](http://www.avcb.be)) à la rédaction duquel les Socialistes ont participé activement.

Parmi ces revendications, nous retrouvons tout particulièrement celles qui sont de nature à renforcer toutes les autres.

#### **Le PS propose de :**

- rencontrer autant que faire ce peut toutes les revendications contenues au mémorandum régional et communautaire des CPAS et plus particulièrement:
  - la revalorisation de la profession de travailleur social de CPAS, par l'augmentation de leurs barèmes (qui devraient être au moins égaux à ceux appliqués dans les autres Régions) mais aussi un soutien accru à leur formation continuée (nécessaire au bon accomplissement de leurs missions de guidance) et leur supervision (soutien psychologique nécessaire à la gestion adéquate du stress, de certaines formes de violences,...) ;
  - la concertation systématique entre les CPAS, les autorités régionales et communautaires bruxelloises afin de dégager les cohérences et les complémentarités nécessaires ;
  - la poursuite des efforts déjà consentis par la Région pour améliorer l'outil informatique et la rationalisation de la gestion informatisée elle-même ;
  - le financement plus important et juridiquement fiable des investissements nécessaires dans les institutions pour personnes âgées ;
  - la reconnaissance du rôle essentiel joué par le CPAS en matière d'insertion socioprofessionnelle, l'augmentation de son financement et la simplification des procédures de contrôle.

- financer davantage les CPAS des communes où vivent une population plus pauvre ;
- respecter et faire respecter le secret professionnel et éviter un " fichage des pauvres ", notamment en privilégiant les contrôles sur place plutôt que la communication aux autorités supérieures de données nominatives.

Le PS soutient en outre un financement accru pour les CPAS encourageant les jeunes à suivre des études et le principe de l'adoption, par chaque CPAS, d'un règlement relatif à l'attribution de l'aide sociale.

## **1.2 Un abri pour tous**

Les Maisons d'accueil et les Centres d'accueil sont confrontés à une augmentation importante des demandes ainsi qu'à l'évolution des publics accueillis : de plus en plus de jeunes (18 à 25 ans) et de femmes font appel à l'hébergement de crise et à l'accompagnement social que le secteur organise.

Il est impératif de mobiliser davantage de moyens publics pour augmenter les places et de développer des modes d'accueil permettant de répondre de manière adaptée à l'évolution des publics constatée.

### **Le PS propose de :**

- augmenter les places et maintenir un nombre élevé de places d'accueil en dehors du plan hivernal ;
- offrir davantage d'hébergements de nuits pour adultes avec enfant(s) ;
- offrir également une aide alimentaire en dehors des périodes de froid.
- améliorer les conditions d'hygiène ;
- développer des projets spécifiques d'accueil de groupe de jeunes, en collaboration avec les dispositifs existants, tels que ceux proposés par les Services d'Aide à la Jeunesse ou encore les AMO (aide en milieu ouvert) ;
- mener une réflexion quant à la présence de plus en plus féminine dans les Maisons d'accueil ;
- créer et soutenir des projets de logements collectifs (sur le modèle des appartements supervisés) pour anciens sans-abris qui bénéficieraient d'un accompagnement social afin de pouvoir réapprendre à s'insérer dans la vie ;
- augmenter le nombre de logements de transit.

## **2. UN PROJET DE VILLE POUR ET AVEC LES 65 ANS ET PLUS**

Aujourd'hui, un Bruxellois sur six a plus de 65 ans. Selon les statistiques, ils seront un sur cinq en 2030. C'est dire combien la qualité de vie, l'accueil et l'accompagnement de nos aînés sont des enjeux politiques importants. Pour les Socialistes bruxellois, il importe notamment de favoriser l'autonomie des aînés et d'assurer leur rôle dans la société en encourageant leur participation active

(sociale, économique, culturelle) à la communauté et en favorisant les relations intergénérationnelles.

Pour le PS, le maintien à domicile des personnes âgées, quand il est souhaité et peut être envisagé, doit être encouragé. Il faut par ailleurs poursuivre les efforts déjà consentis pour rénover les infrastructures des Maisons de Repos et des Maisons de Repos et de Soins.

La lutte contre la maltraitance des personnes âgées doit également faire l'objet de toute l'attention. Un service d'écoute pour personnes âgées maltraitées (le SEPAM) est désormais actif.

Le PS s'engage à poursuivre l'action entreprise pour répondre aux besoins de nos aînés, leur garantir des services de qualité, mais aussi encourager leur participation à la communauté en garantissant leur droit à la mobilité et à la sécurité comme leur accès aux loisirs.

Le PS bruxellois plaide par ailleurs pour l'instauration d'une assurance-dépendance au niveau fédéral. Pour le PS, l'assurance-dépendance relève de la solidarité entre les personnes et doit s'appuyer sur des contributions proportionnelles aux revenus.

## **2.1 Assurer la diversité des modes de résidence et des services de qualité**

### **Le PS propose de :**

- revoir le mode de calcul des subventions du personnel encadrant des services à domicile, de manière à augmenter la durée des prestations auprès des bénéficiaires ;
- augmenter le nombre de prestations de services à domicile admissibles aux subventions ;
- promouvoir l'accueil de jour et de courte durée ;
- créer, au sein de la COCOF, une " Cellule INAMI " qui sera une interface entre l'institut fédéral et les services de l'aide à domicile, les centres de coordination (chargés de la mise en œuvre des plans de soins), les services de soins palliatifs, les Maisons de Repos et les Maisons de Repos et de Soins, les centres de jour,...

## **2.2 Rencontrer les besoins des aînés dans le logement social**

### **Le PS propose de :**

- soutenir le développement de projets d'habitats semi-collectifs à l'intention des personnes âgées (du type Versailles-Seniors) ;
- poursuivre, dans le cadre des subventions régionales pour la rénovation du parc social, l'adaptation des logements et de leur accès ;



- mettre en place des aides au déménagement lorsque le logement devient trop grand pour les besoins du locataire.

### **2.3 Favoriser la cohésion intergénérationnelle**

#### **Le PS propose de :**

- créer de nouveaux " logements kangourou " et projets pilotes du type de la Maison Biloba à Schaerbeek , favorisant l'entraide entre les générations et disposant de services collectifs rencontrant les besoins des divers âges ;
- favoriser la dimension intergénérationnelle dans les programmes subventionnés, tels que les contrats de quartier et les programmes de cohésion sociale (écoles des devoirs, maisons intergénérationnelles de quartier,...) ;
- développer une politique adaptée aux besoins des personnes âgées issues de l'immigration, en association, sur le plan local, avec les acteurs concernés (santé, action sociale, asbl paracomunales,...).

### **2.4 Permettre une citoyenneté pleine et épanouie**

#### **Le PS propose de :**

- poursuivre les travaux de la STIB pour faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite aux transports en commun et maintenir la délivrance de " chèques taxi " lorsqu'elle s'impose pour des raisons sociales et pratiques ;
- multiplier les accès aux activités culturelles à tarif préférentiel pour les aînés ;
- intensifier la politique de soutien de la COCOF à l'offre d'activités sportives pour les aînés ;
- favoriser la participation des aînés aux organes de démocratie participative (conseils consultatifs communaux, CLDI dans le cadre des programmes de revitalisation des quartiers,...).

## **3. ACCUEILLIR LA PETITE ENFANCE**

Pour de nombreux parents, trouver une crèche pour leur enfant s'apparente à un véritable parcours du combattant. La pénurie des places d'accueil fait que les listes d'attente sont longues. La Région bruxelloise est aussi marquée par la disparité de l'offre d'accueil que l'on observe d'une commune à l'autre, les plus faibles d'un point de vue socio-économique étant celles qui ont la capacité la plus faible.

Sous cette législature, le « Plan Crèches » de la Région bruxelloise a permis de produire 3.260 places supplémentaires, dont une majorité dans les quartiers sous-équipés. Les subventions de fonctionnement des crèches intègrent désormais, à l'initiative du PS, des critères de discriminations positives. Les subventions aux

crèches situées dans des quartiers connaissant des difficultés socioéconomiques sont majorées.

#### **Le PS propose de :**

- poursuivre les efforts permettant la création de nouvelles places d'accueil; en se fixant un objectif de 3000 places équivalent à celui atteint sous cette législation ;
- veiller à une programmation qui tienn e compte des difficultés socio-économiques des communes et des populations, ainsi que la répartition géographique des unités;
- augmenter le nombre de haltes-garderies, susceptibles d'offrir un accueil aux parents en formation ou des moments de répit aux parents qui en éprouvent le besoin.

#### **4. LES JEUNES ET LEUR VILLE**

Bruxelles compte 130.000 jeunes de 14 à 24 ans. 130.000 personnes qui souhaitent vivre à fond leur jeunesse et qui représentent l'avenir de Bruxelles.

Aujourd'hui, les jeunes se mobilisent quotidiennement pour l'environnement, les droits de l'homme, la cohésion sociale dans leur quartier, ... Le foisonnement des associations bruxelloises du secteur de la jeunesse ou de structures en-dehors du secteur reconnu en est la preuve. C'est pourquoi il est indispensable de réserver une place centrale aux jeunes dans la construction du projet pour la ville, et de les y faire participer.

Avoir entre 12 et 25 ans, c'est être à l'âge où l'on passe de la dépendance à l'autonomie et où l'on fait face à deux défis liés : il faut se construire une confiance en soi, et préparer son avenir en acquérant des connaissances et des compétences.

Le PS souhaite que cet âge soit un moment où chaque jeune acquiert les outils pour réaliser ses projets et accède à la part de rêve qui est la sienne.

Le PS veillera donc à favoriser l'initiative : les jeunes ont des projets. La Région doit pouvoir les soutenir et créer des perspectives.

Le PS veut également stimuler le collectif, et encouragera les projets intergénérationnels, interculturels, ou encore ceux qui favorisent la collaboration entre les hommes et les femmes.

Enfin, pour le PS, il est également important d'accompagner la transition des jeunes vers l'âge adulte.

##### **4.1. Le « Plan Jeunes » : garantir aux jeunes 10 droits fondamentaux**

Le PS propose de doter la Région d'un « Plan Jeunes » composé des mesures capables de garantir l'effectivité des 10 droits suivants :

- le droit à un enseignement de qualité ;
- le droit à une formation en langues ;
- le droit au minimum à une activité extrascolaire culturelle, sportive ou associative ;
- le droit à une formation de la seconde chance ;
- le droit à une première expérience professionnelle ;
- le droit à un accompagnement au montage d'un projet économique, social et/ou culturel ;
- le droit à la mobilité intra -régionale, interrégionale et internationale ;
- le droit à un logement salubre, abordable et à un cadre de vie agréable ;
- le droit à un accès collectif gratuit aux TIC ;
- le droit à un suivi individuel en cas de problème d'ordre social.

Ce Plan sera élaboré par la Région en collaboration avec les Communautés et les Commissions communautaires, le Fédéral, les communes, ainsi que les associations de terrain et les institutions spécialisées en contact avec les jeunes. Les maîtres-mots en seront décroisement, coordination et ouverture. Enfin, le « Plan Jeunes » devra prévoir un suivi et une évaluation des actions des dispositifs mis en œuvre, afin de pouvoir opérer, le cas échéant, les ajustements nécessaires.

Les différentes autorités politiques veilleront également à promouvoir la participation des jeunes aux organes de démocratie participative, tels que les CLDI, COCOLOS,...

#### **4.2 « Mon Bruxelles », une plate-forme virtuelle pour ouvrir l'horizon**

Le PS propose de mettre en place à la Région, en partenariat avec les Communautés et les Commissions communautaires, une plate-forme virtuelle qui permettra à chaque jeune d'y construire son espace « Mon Bruxelles », où il se compose son quotidien, ses engagements, ses attentes, ses projets.

L'objectif est de mettre le jeune au centre d'une démarche d'échange, active, responsable et participative.

A travers l'espace « Mon Bruxelles », chaque jeune aura accès à un immense réservoir d'offres facilitant la réalisation de ses projets.

Ces offres concerneront par exemple :

- les métiers et les filières d'enseignement
- l'aide à la remédiation et l'accrochage scolaire
- la formation de la seconde chance
- les stages et l'alternance
- le renforcement du français ou du néerlandais
- l'immersion linguistique
- l'emploi et l'auto-crédation d'emploi
- la création d'entreprise
- le logement
- le sport
- les mouvements de jeunesse et les maisons de jeunes
- la lutte contre les discriminations

- etc.

Cette plate-forme sera construite avec les services et associations (Conseil Consultatif de la Jeunesse, Infor-Jeunes, CBAI, Ligue des Familles,...) existants.

Cet espace Internet sera accompagné par un mensuel gratuit, édité par la Région avec les Communautés et/ou en partenariat avec un média existant.

Les jeunes seront invités à contribuer au site comme au mensuel (via la création d'une agence de presse jeunes). « Mon Bruxelles » organisera aussi avec les jeunes de grands rassemblements festifs et thématiques pour assurer la rencontre et l'échange entre jeunes bruxellois.

#### **4.3 Le droit à un soutien individualisé en cas de difficultés sociales pour les jeunes adultes**

Le PS veut garantir aux jeunes un soutien individualisé en cas de difficultés. La loi du 19 janvier 1990 a abaissé l'âge de la majorité civile à 18 ans. Cette loi a signifié la fin de l'Aide à la Jeunesse pour les jeunes âgés de 18 ans, la loi du 8 avril 1965 relative à la protection de la Jeunes précisant que les mesures de protection prenaient fin à « l'âge de la majorité civile ». Dès lors, le cap des 18 ans est devenu pour certains jeunes fragilisés l'année de tous les obstacles.

C'est pourquoi le PS souhaite réaliser un effort important de coordination des services sociaux afin d'assurer à chaque jeune en souffrance une écoute, une guidance et une aide en cas de discriminations (liées à l'origine, à l'orientation sexuelle,...), d'assuétude (drogue, tabac, alcool, jeux,...),..., de demande d'hébergement,...

**Le PS propose** de créer une Cellule « 18-25 ans » dans tous les CPAS afin d'accompagner le jeune de manière globale (logement, travail, mutuelle, démarches médicales, accès aux bourses d'études,...).

#### **4.4 Aide à la jeunesse : renforcer les « Espaces-Rencontres »**

Sous cette législature, les services d'"Espaces-Rencontres" ont été reconnus et leur stabilité financière a été assurée. Les "Espaces-Rencontres" sont des services gratuits d'accompagnement de l'exercice du droit aux relations personnelles lorsqu'elles celles-ci sont interrompues, difficiles ou conflictuelles. Ils s'adressent aux familles en situation de rupture, de divorce ou de séparation, et offrent un lieu et un accompagnement qui favorisent le maintien ou la reprise de contact entre un enfant et le parent avec lequel il ne vit pas.

**Le PS propose** de renforcer et augmenter les services " Espaces-Rencontres " suivant la programmation inscrite dans le décret.

## 5. SOUTENIR LA CITOYENNETE DES PERSONNES HANDICAPEES

Il est essentiel d'apporter aux personnes handicapées des réponses adaptées à leurs besoins (en matière de transport, d'emploi, d'accès à la culture, ...) afin de leur permettre de participer activement à toutes les facettes de la vie collective et de garantir ainsi leur pleine inclusion dans la société (voir aussi Chapitre Emploi et Chapitre Mobilité).

Le PS entend encourager toutes les initiatives qui contribueront à l'intégration des personnes handicapées à la vie citoyenne. Celle-ci passe notamment par le droit à la mobilité. C'est pourquoi le PS sera attentif à ce que les travaux entamés par la STIB pour faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite aux transports en commun soient poursuivis et à ce que la délivrance de " chèques taxi " soit maintenue. La participation citoyenne passe également par l'exercice des droits civiques et politiques, encore trop souvent entravé par l'inaccessibilité des bureaux de vote ou l'inadaptation du processus de vote. C'est pourquoi le PS bruxellois entend aussi veiller à l'édition des programmes politiques et des documents électoraux sur des supports adaptés (fichiers informatisés ou audio,...).

La prise en charge des personnes handicapées doit être mieux adaptée aux demandes réelles et aux besoins. Les Socialistes bruxellois souhaitent que les personnes handicapées et leur famille se voient offrir le plus large choix possible de services et de prises en charge, afin de soutenir le maintien à domicile des personnes handicapées qui peuvent l'envisager et de répondre au manque de places d'accueil auquel est confronté la Région.

Il est également nécessaire d'améliorer l'information et l'orientation des personnes handicapées et de leurs familles. Souvent, celles-ci ne sont pas suffisamment informées des droits qu'elles peuvent revendiquer ou des aides et des soutiens auxquels elles peuvent faire appel, et qui permettraient d'améliorer leur qualité de vie.

Les proches des personnes handicapées doivent enfin pouvoir être soutenus et faire appel à des structures qui leur permettront de souffler : les formules de répit pour les familles doivent être développées.

### **Le PS propose de :**

- informer davantage et plus efficacement les personnes handicapées et leurs familles des droits et des services qu'elles peuvent solliciter ;
- coordonner les politiques entre les différents niveaux de pouvoir ;
- diversifier l'offre de services afin de répondre de manière plus souple et adaptée aux besoins des personnes en situation de handicap et de leur famille;
- élaborer un accord relatif à la libre circulation des personnes handicapées entre les Régions bruxelloise et wallonne afin d'améliorer la complémentarité de l'offre des services ;

- augmenter les structures d'accueil et le nombre de places dans les services d'hébergement et les centres de jour pour personnes lourdement handicapées ;
- poursuivre le soutien aux services d'accompagnement qui soutiennent les enfants handicapés scolarisés dans l'enseignement ordinaire ;
- renforcer les initiatives telles que les services de répit, de court séjour et d'accompagnement.

## **6. PERMETTRE UNE VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE SEREINE**

L'objectif du PS est de promouvoir l'émancipation des femmes et des hommes et de soutenir une société respectueuse des choix de vie affective et sexuelle. Au cours de la législature écoulée, les centres de planning familial, qui accomplissent un travail de première ligne aussi efficace qu'essentiel, ont été renforcés en personnel. Leur financement a été pérennisé grâce au décret « Ambulatoire ». La mise à disposition gratuite de la pilule contraceptive, du préservatif et de la pilule du lendemain par les Centres a été financée. Le PS a également tenu à réaffirmer l'importance du droit à l'avortement, un droit pour lequel les centres de planning se sont battus et qui, régulièrement, subit d'inacceptables tentatives de remise en cause.

Parce qu'il est primordial d'informer nos jeunes et de développer une politique de prévention adaptée aux mutations sociologiques et culturelles que connaît notre Région, un projet d'Education à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle (EVRAS) a été mis sur pied et un plan d'action a été élaboré pour lutter contre les mariages précoces, arrangés et forcés.

Enfin, le groupe PS bruxellois a déposé sous la législature qui s'achève une proposition de résolution relative à la lutte contre les mutilations sexuelles féminines et demande la mise en œuvre de ses recommandations.

### **Le PS propose de :**

- lancer de nouvelles campagnes d'information sur la contraception ;
- assurer la gratuité des moyens de contraception aux publics les plus fragilisés financièrement, socialement ou culturellement ;
- renforcer et soutenir les actions qui visent à l'information et la sensibilisation des adolescents à la vie sexuelle, affective, relationnelle et amoureuse ;
- concrétiser le plan de lutte contre les mariages précoces, arrangés ou forcés, issu des travaux effectués sous cette législature, en y associant tous les acteurs concernés (jeunes, parents, acteurs associatifs, de l'éducation et du secteur socio-sanitaire,...) ;
- soutenir de manière structurelle les associations qui luttent contre les mutilations sexuelles féminines et développer des programmes de sensibilisation et d'information sur les dangers de ces pratiques (y compris à l'adresse des professionnels de l'éducation et de la santé).

## Chapitre 10 LA SANTE AU CŒUR DE LA VILLE

Aujourd'hui, notre système de santé fait face à un défi majeur : concilier vieillissement de la population, technologies de pointe et budget de l'Etat à maîtriser. Pour cela, le PS souhaite, suivant par là les recommandations de l'OMS, assurer la transition d'un système hospitalo-centriste vers un système plus efficient, avec la médecine générale et les autres services de première ligne comme pivots. Ceci permettrait de garantir l'accès de tous à des soins de santé de qualité, ce qui est une priorité du PS à tous les niveaux de pouvoir.

Dans notre Ville-Région, les Socialistes s'attachent en premier lieu à combattre les inégalités face à la santé. Le statut social est malheureusement un déterminant important de l'état de santé.

### 1. Promouvoir l'égalité devant la santé

La santé des personnes précarisées est en moyenne moins bonne que celle des plus aisées. L'environnement et le style de vie sont également des facteurs déterminants de l'état de santé, tant physique que mentale.

Il s'agit donc et en premier lieu de lutter contre les inégalités sociales et de promouvoir des environnements de vie favorables à la santé des Bruxellois (logements, espaces verts, possibilité d'activités sportives,...). Le PS est particulièrement préoccupé de la santé des sans-papiers présents sur le territoire bruxellois.

Les politiques de santé doivent aussi, comme les autres politiques régionales, prendre en considération le défi démographique qui se pose à Bruxelles : la santé de nos enfants qui représentent une part plus importante de la population que dans le reste du pays, est un enjeu pour le présent comme pour l'avenir de Bruxelles.

#### Le PS propose de :

- promouvoir une approche globale social/santé et tenir compte des facteurs spécifiques qui influencent l'état de santé en ville, notamment la complémentarité entre santé mentale et état physique ;
- améliorer la collecte de données sur l'état de santé des enfants et des jeunes à Bruxelles ;
- améliorer l'environnement des enfants (lieux d'accueil, milieux éducatifs,...) ;
- soutenir les familles mono-parentales ou précarisées afin de garantir la bonne santé des enfants (éducation à la santé des enfants et des parents, aide matérielle aux familles en difficulté, attention particulière pour les primo-arrivants, dépistage,...) ;
- généraliser l'utilisation d'une carte « Aide Médicale Urgente » donnant droit à l'aide médicale urgente pour une période déterminée ;
- reconnaître un soignant de référence de son choix pour chaque sans-papiers, même si le remboursement de ses soins vient à incomber à un autre organisme que celui de départ (CPAS ou centre d'asile).

## **2. Soutenir les acteurs de santé à Bruxelles et le rôle fondamental du secteur hospitalier**

Le droit à la prestation de soins efficaces et de bonne qualité, qu'ils soient préventifs ou curatifs, constitue l'un des droits fondamentaux du citoyen. La Région de Bruxelles-Capitale rassemble un nombre important d'acteurs de la santé tant associatifs que publics et ce dans tous les domaines de la santé : prévention de la santé, promotion de la santé, santé curative, services ambulatoires ou services d'hébergement,... Ils doivent être dotés de moyens suffisants et il faut pouvoir anticiper la pression sur les services de santé en réorganisant, si nécessaire, l'offre de services.

Tous ces acteurs participent à l'amélioration de la santé des Bruxellois. Pour améliorer leur travail et le service rendu aux Bruxellois, il est indispensable de soutenir le travail en réseau de tous les acteurs, qu'ils soient associatifs ou publics. La concertation et le dialogue sont des éléments essentiels de la mise en place d'une politique de santé efficace.

A côté d'un réseau de promotion et de prévention de la santé efficace, le secteur public hospitalier doit rester un acteur prépondérant de la santé curative. Il est dès lors essentiel de soutenir un réseau public hospitalier efficace et accessible à tous les Bruxellois.

Tous les sites du réseau IRIS doivent être maintenus afin d'offrir aux Bruxellois une médecine de proximité et une large gamme de services médicaux. Les Socialistes doivent être particulièrement attentifs à ce que la commercialisation de la médecine en Europe n'aie pas pour effet de diminuer les moyens du secteur hospitalier public. La Région a financé les coûts générés par le réseau IRIS et non financés par les soins de santé, à hauteur de 90 millions €. Actuellement, la situation s'améliore grâce aux mesures de réorganisation mises en place lors de cette législature.

Le PS défend l'octroi de moyens financiers, tant en provenance du Fédéral que de la Région, qui tiennent compte les charges sociales spécifiques.

### **Le PS propose de:**

- soutenir le réseau public hospitalier en lui assurant un financement lié à la spécificité de ses missions et de ses patients ;
- maintenir les subventions pour missions sociales aux bénéficiaires d'IRIS ;
- inciter à la mutualisation du coût du service offert par le réseau public avec la Région et toutes les communes ;
- maintenir tous les sites hospitaliers et une médecine de proximité.

Pour octroyer une médecine de qualité, il est important d'investir dans la rénovation ou la reconstruction de certains hôpitaux afin d'offrir aux patients et au personnel hospitalier un environnement et des conditions de travail optimaux dans la délivrance des prestations de soin. La Région a adopté un plan d'investissements des hôpitaux privés et publics pour un montant global de 450 millions €. Ce plan permettra de poursuivre les rénovations non achevées du passé mais aussi de reconstruire certaines institutions telles que l'hôpital Bordet.



Les Socialistes seront particulièrement attentifs à ce que le plan de construction soit mis en œuvre et à ce que les projets de rénovation ou de reconstruction du réseau IRIS soient réalisés à brève échéance.

La reconstruction du New-Bordet est une priorité pour les Socialistes..

Pour faire face aux besoins d'une population grandissante, il est indispensable de prévoir une capacité de 250 lits et d'aboutir à la création d'un pôle cancer. Ce nouveau centre oncologique de référence assurera un rôle de centre régional, national et supra national.

Le New-Bordet travaillera en collaboration avec l'Hôpital Erasme et les laboratoires facultaires afin de développer un centre anti-cancéreux intégré qui coordonne sur un même site toutes les activités oncologiques allant du dépistage jusqu'aux soins palliatifs, en ce compris les technologies nouvelles, la recherche, la banque de tumeurs, le registre du cancer, l'enseignement....

La pénurie de personnel soignant existe dans l'ensemble du royaume mais est particulièrement forte en Région Bruxelloise. Malgré le fait que les barèmes des infirmières ont été revus à la hausse et qu'il n'existe plus de différence avec le secteur privé, l'attractivité du réseau IRIS reste problématique pour plusieurs raisons : le coût de la vie à Bruxelles, l'obligation de bilinguisme, les exigences liées aux spécificités du réseau telles que la prise en charge de patients défavorisés, de cas lourds....

#### **Le PS propose de :**

- mettre en œuvre le plan de reconstruction du réseau IRIS dans les plus brefs délais ;
- reconstruire le New-Bordet sur le site d'Erasme avec une capacité de 250 lits ;
- assurer d'un financement des investissements équitables entre le secteur privé et le secteur public ;
- maintenir des formations spécifiques et adaptées pour assurer le bilinguisme dans les services hospitaliers, pour tous les services en contact avec des patients;
- mettre en place des facilités pour le personnel soignant, comme l'ouverture de crèches au bénéfice des enfants du personnel, adaptée aux horaires ;
- mettre en place une meilleure formation pour accueillir les personnes socialement défavorisées ou les personnes en difficultés tels que les toxicomanes, les sans-abris ;
- revaloriser le statut des médecins et permettre leur mobilité au sein du réseau IRIS ;
- promouvoir l'engagement de salariés sous CDI dans les hôpitaux publics.

### **3. Des services de prévention de qualité**

La lutte contre les assuétudes et la prévention des cancers constitue des priorités.

A côté des mesures concernant la structuration des soins, si nous voulons diminuer les inégalités de santé, il nous faudra être capables d'organiser une réelle politique de prévention.

Qui dit politique de prévention dit actuellement « campagne de prévention ». Or, souvent les campagnes tournées vers le grand public ne profitent qu'aux publics plus instruits et plus aisés. Le choix des investissements en matière de prévention mérite d'être plus judicieusement orienté. Ainsi, une mesure telle que l'interdiction des distributeurs de boissons sucrées dans les écoles profitent à tous les enfants de manière égale.

A nouveau, nous préconisons, une approche transversales des actions en matière de prévention. C'est pourquoi nous demandons que cette matière soit re-fédéralisée.

#### **Le PS propose de :**

- privilégier la prévention, les soins et la réduction des risques ;
- soutenir une politique en matière de drogues coordonnée et concertée avec tous les acteurs compétents au niveau fédéral, régional et communautaire ;
- prendre en compte toutes les assuétudes et toutes les substances psychoactives (drogues illicites mais aussi alcool, médicaments,...) ;
- lutter contre le tabagisme, notamment chez les personnes précarisées ;
- continuer à soutenir financièrement le dispositif bruxellois de dépistage du cancer du sein "Brumammo" ;
- renforcer la sensibilisation des médecins généralistes et des dispositifs de première ligne (maisons médicales, plannings familiaux...) par la distribution régulière de kits d'information ;
- renforcer et adapter à nos populations, les campagnes de prévention et de sensibilisation au dépistage du cancer du sein ;
- engager une participation active de la Région dans la réalisation du Plan fédéral contre le cancer.

#### **4. Une attention particulière pour les maisons médicales**

On compte aujourd'hui 31 maisons médicales agréées en Région bruxelloise. Structures de première ligne, elles offrent des soins de qualité et présentent des avantages financiers, tant pour les patients que pour la collectivité.

Le PS propose d'augmenter l'enveloppe budgétaire destinée aux médicales, afin de mieux les soutenir dans leurs missions et de pouvoir agréer de nouvelles maisons médicales lors de la prochaine législature.

#### **10. Organiser la concertation entre toutes les autorités publiques compétentes**

Les compétences de la santé sont scindées entre différents niveaux de pouvoir dans les aspects curatifs (compétences fédérales et régionales) et préventifs (compétences communautaires). Il importe donc d'organiser davantage la

concertation et la collaboration entre les différents niveaux de pouvoir et institutions proches des citoyens (CPAS, communes...). Cette coordination s'impose également pour établir la meilleure approche en matière de politiques de prévention.

**Le PS propose de :**

- favoriser le dialogue et la concertation entre les niveaux de pouvoir et avec les institutions proches des citoyens que sont les communes et les CPAS ;
- assurer une participation active de la Région bruxelloise à la conférence interministérielle santé notamment en accentuant le dialogue avec les Régions.

## Chapitre 11 UN ENSEIGNEMENT DE QUALITÉ

Les propositions du PS pour l'enseignement figurent dans son programme pour la Communauté française, qui en est le pouvoir décréteur et qui subventionne tant ses propres écoles que celles d'autres pouvoirs organisateurs appelés "subventionnés". Ce programme intègre les préoccupations spécifiques en Région bruxelloise (apprentissage du néerlandais ; renforcement du financement différencié, création de classes-passerelles et lutte contre la dualisation des écoles à travers des modalités praticables, négociées avec tous les acteurs de l'enseignement ; amélioration de l'enseignement qualifiant ; prise en compte du défi démocratique bruxellois).

La Commission communautaire française (COCOF) organise en Région bruxelloise un important réseau scolaire, qui concerne quelques 5.500 élèves et étudiants, et qui est particulièrement présent dans l'enseignement spécialisé, l'enseignement qualifiant et l'enseignement supérieur (Haute Ecole Lucia de Brouckère).

Les Socialistes bruxellois ont à cœur de promouvoir et développer cet enseignement public neutre, soucieux de qualité et accessible à tous, qu'organise la COCOF.

Sous cette législature, d'importants investissements d'infrastructures ont été réalisés sur le campus du CERIA et pour le regroupement des sections de la Haute Ecole Lucia de Brouckère. Il convient que la COCOF poursuive son effort de rénovation et de construction afin d'offrir à ses enseignements des infrastructures adaptées à leur évolution.

La COCOF s'est aussi résolument inscrite dans le projet de développement de Centres de Technologie Avancée (CTA) promu par la Communauté française. Cette dernière a accordé la labellisation en 2008 au CTA Emile Gryzon pour l'hôtellerie, la boucherie-charcuterie, la boulangerie-pâtisserie. Grâce au savoir-faire des enseignants et à des infrastructures et équipements de qualité, ce Centre est en voie de devenir un des fleurons de l'enseignement bruxellois.

Enfin, les Socialistes accordent une attention particulière à l'enseignement de promotion sociale. Nombreux sont celles et ceux qui n'ont pu achever leur parcours scolaire et ne peuvent se prévaloir d'un titre ou d'un certificat attestant des compétences qu'ils ont acquises par le métier qu'ils ont exercé ou qu'ils exercent. Notre enseignement de promotion sociale doit leur permettre de faire reconnaître et valider ces compétences.

### **Le PS propose de :**

- développer le Centre de Technologie Avancée Emile Gryzon. Reconnu par les professionnels du secteur et ouvrant d'excellentes perspectives d'accès au marché du travail pour les élèves qui le fréquentent, il doit recevoir les moyens de prendre pleinement son essor ;
- poursuivre la politique de rénovation des infrastructures ;
- soutenir l'enseignement de promotion sociale et son adaptation à des demandes et à un public qui ont évolué : l'enseignement de promotion sociale doit accueillir chaque candidat étudiant, évaluer ses capacités, le

conseiller, l'orienter, aider à sa réussite, le soutenir en cas d'abandon et renforcer ses chances sur le marché de l'emploi.

## Chapitre 12 BRUXELLES, CARREFOUR DE CULTURES

Le PS plaide pour la mise en œuvre, avec les divers acteurs de la culture en Région bruxelloise, d'un grand " Plan culturel " pour Bruxelles. Ce Plan doit mettre en avant, sans en oublier la composante francophone, la mosaïque culturelle qui caractérise Bruxelles.

Créer du neuf en se nourrissant de la rencontre et de la découverte de la culture de l'Autre, apprendre à se connaître pour renforcer nos liens de solidarité : nous sommes en faveur du métissage, qui favorise la créativité et la cohésion sociale.

Le soutien à la culture est un service public dont l'objet est de contribuer à l'émancipation individuelle et collective des citoyens.

L'essentiel du soutien à la culture d'expression française est organisé, à Bruxelles, par la Communauté française (voir ce programme). La COCOF, à côté de la Communauté et en concertation avec elle, attribue également des aides au secteur bruxellois de la culture. Dans ce cadre, le PS bruxellois soutiendra par priorité les politiques culturelles de proximité et s'engage, quelles que soient les difficultés économiques, à ne pas diminuer les budgets actuellement réservés à la culture par la COCOF.

Il veillera à ce que la COCOF poursuive les efforts accomplis au cours de la législature écoulée en faveur des bibliothèques, des centres culturels, des centres d'expression et de créativité, ..., et soutienne le travail des associations et opérateurs culturels bruxellois.

Cet effort devra être complété par un investissement de tous les autres opérateurs culturels bruxellois dans le développement de projets citoyens, mêlant pratiques professionnelles et pratiques en amateur, et impliquant par ce biais la participation de publics nouveaux.

A côté du développement d'une offre culturelle diversifiée et de proximité, le PS soutient le développement d'une politique d'accessibilité de la culture.

### **Le PS propose de :**

- élaborer un Plan Culturel pour Bruxelles qui tienne compte de l'importance de la culture française et qui définisse Bruxelles comme un lieu de rencontre de toutes les cultures du monde. Ce Plan sera élaboré avec les différents acteurs de la culture et en tenant compte de la diversité des intervenants publics (fédéral, Communautés, Région, communes) ;
- multiplier les Maisons des Cultures sur le modèle de celles créées à Molenbeek et à Saint-Gilles ;
- soutenir tant la production que la diffusion de la culture populaire (arts du conte, cafés-théâtres, actions dans les maisons de repos, ...) ;
- favoriser l'accès du public le plus large possible à la culture, en poursuivant le soutien à l'asbl " Article 27 " et les investissements dans le domaine de la lecture publique, des ludothèques ou des bibliothèques ;

- rendre la culture plus accessible, en terme de prix, aux jeunes et aux familles ;
- soutenir les industries culturelles (voir Chapitre Economie) et spécialement, dans ce cadre, l'édification d'une grande salle de spectacle;
- implanter une école internationale de danse ;
- offrir plus de lieux de répétition aux artistes professionnels et amateurs à travers, notamment, l'offre de la SDRB et la mise à disposition d'infrastructures régionales ou communales disponibles à certaines plages horaires comme le soir ou le week-end. Par ailleurs, il convient de favoriser la mutualisation des espaces utilisés par les artistes, au travers d'une politique de subsidiation adaptée. Les pouvoirs publics mettraient alors sur pied un " Observatoire des ateliers " qui serait chargé d'établir un cadastre des lieux existants ;
- développer les " pépinières d'artistes " ou " incubateurs de talents " ;
- centraliser l'information sur l'offre culturelle disponible à Bruxelles : un agenda culturel centralisé de toutes les offres disponibles sur le territoire de la Région devrait être mis en place avec la possibilité de centraliser les réservations par ce canal également. Par ailleurs, le PS plaide pour que tous les musées, quel que soit le pouvoir subsidiant auquel ils se rattachent, adoptent le même jour de gratuité mensuel ;
- créer un point services/secrétariat social pour soutenir les artistes dans les démarches administratives, fiscales et sociales ;
- favoriser l'interactivité entre public et artistes (collaborations entre opérateur professionnel et habitants de son quartier, ateliers d'écriture, avant-premières, télévision ouverte diffusant des projets audiovisuels réalisés par des citoyens ou des artistes émergents, etc.).

## Chapitre 13 TOUS AU SPORT ! BOUGEONS TOUS !

Le sport est une activité sociale essentielle. Que celui-ci soit considéré comme un formidable outil de cohésion sociale et de développement personnel ou comme un vecteur d'amélioration de la santé générale, le PS entend défendre le sport à tous les niveaux.

Le PS souhaite renforcer les politiques menées depuis 2004, avec pour objectif prioritaire de rendre le sport accessible à tous et ce, dans les meilleures conditions.

Mais l'activité physique, ce n'est pas uniquement le sport, c'est aussi marcher en rue, se rendre à son travail en vélo,... Le PS souhaite, par des politiques transversales –notamment en mobilité ou en urbanisme – favoriser la pratique de l'exercice physique.

### 1. Promouvoir le sport et le rendre accessible au plus grand nombre

Encore trop de personnes restent éloignées de la pratique sportive, pour des raisons financières, culturelles, temporelles ou géographiques, et cela, le PS ne peut l'accepter.

#### Le PS propose de :

- créer des centres Sports/Santé, basés sur le fitness, dans chaque commune bruxelloise afin que chaque Bruxellois puisse pratiquer librement et gratuitement un sport tout en bénéficiant d'un encadrement sportif et sanitaire de qualité ;
- créer des Maisons du Sport dans chaque commune afin d'informer les Bruxellois de l'offre sportive disponible à proximité et de coordonner les initiatives sportives des clubs de la commune ;
- utiliser l'ensemble des ressources disponibles sur le territoire bruxellois pour organiser des manifestations visant spécifiquement la promotion du sport. Ce travail sera réalisé en partenariat avec les communes, les universités, les écoles, les centres sportifs ou les fédérations sportives ;
- cibler des publics spécifiques pour lesquels l'accès au sport en général et aux clubs sportifs en particulier est de moins en moins aisé. Dans ce cadre, le PS souhaite notamment ouvrir le débat avec la Communauté française sur l'élargissement des conditions d'octroi des chèques Sport (conditions financières d'obtention et critères liés à l'âge) ;
- favoriser le développement de tous les sports. Le PS entend pour cela poursuivre une politique permettant à des sports encore méconnus dans notre Région de se développer (roller, capoeira, arts martiaux, sports nautiques...)
- promouvoir l'intégration des jeunes au travers du subventionnement des clubs sportifs qui développent de véritables projets pédagogiques de socialisation ;
- soutenir les initiatives des clubs visant à organiser des compétitions amateurs ;
- créer un cadastre des activités sportives privées et publiques accessibles aux Bruxellois ;



- renforcer les liens entre les écoles et les clubs sportifs, principalement dans le cadre de l'accueil extra-scolaire, notamment par la mise à disposition des infrastructures de sport des écoles en dehors des heures de cours ;
- développer les championnats inter-écoles.

## **2. Multiplier les initiatives qui valorisent le développement d'une citoyenneté responsable**

Pour le PS, les Bruxellois et les jeunes en particulier ont le droit de pouvoir s'amuser dans un environnement serein. Ils y apprendront les règles essentielles de la vie telles que véhiculées par les valeurs du sport: le respect, la solidarité, la santé, la justice, l'éthique....

### **Le PS propose de :**

- défendre l'éthique et lutter contre le racisme et les comportements discriminatoires dans le sport au travers de vastes campagnes de sensibilisation et d'un travail législatif ;
- promouvoir les bienfaits pour la santé de l'effort physique dans les écoles ;
- organiser une « Tournée des champions » afin de favoriser l'échange avec des athlètes de haut niveau autour des valeurs du sport.

## **3. Mettre à disposition des Bruxellois des infrastructures de qualité**

Le PS a obtenu la multiplication par trois des budgets alloués à la construction et à la rénovation d'infrastructures sportives (portés à près de 35 millions). Plus de 100 infrastructures de tout type (terrains synthétiques, salles omnisports, pistes d'athlétisme, infrastructures de proximité...) ont donc pu bénéficier du soutien de la Région.

Dans tous ces dossiers, le PS est attentif à garantir l'accessibilité des infrastructures aux personnes à mobilité réduite.

### **Le PS propose de :**

- poursuivre la dynamique initiée en 2004, car dans une ville-Région comme Bruxelles, la mise à disposition d'une offre adaptée à la densité de population est primordiale, et doter la Région bruxelloise d'infrastructures permettant d'accueillir des sportifs de haut niveau;
- améliorer le système de financement des infrastructures sportive bruxelloises, afin d'en augmenter le nombre et la qualité, par l'augmentation de la contribution régionale (80%) et l'établissement de critères objectifs visant à soutenir d'avantage les communes et les quartiers qui en ont le plus besoin ;
- poursuivre la collaboration avec le Gouvernement Fédéral (Beliris), initiée par les Socialistes, dans le cadre de la rénovation d'infrastructures sportives sur le territoire bruxellois.

#### **4. Favoriser la pratique d'un sport dans les meilleures conditions et avec un encadrement optimal**

Pour la première fois en Région bruxelloise, il a été décidé sous la législature qui s'achève d'investir massivement dans l'encadrement des jeunes sportifs et dans l'amélioration des conditions matérielles d'entraînement et de matchs.

##### **Le PS propose de :**

- pérenniser et augmenter l'aide allouée aux clubs, tout en simplifiant les procédures administratives, afin de démontrer le dynamisme de la Région et de former les athlètes de demain qui seront dans quelques années les meilleurs promoteurs du sport et de la Région;
- accroître la politique d'emploi en soutien à la politique sportive, en augmentant le nombre d' ACS à destination des sportifs de haut niveau, mais aussi à destination de l'encadrement des jeunes par du personnel formé dans le cadre de projets sociaux ;
- organiser une formation au brevet de premier secours pour les encadrants des clubs sportifs.

#### **5. Accroître la visibilité et le dynamisme de la Région, par l'accueil de compétitions sportives de grande ampleur**

En tant que capitale de l'Europe, Bruxelles se doit de jouer un rôle majeur dans l'accueil de manifestations sportives de grande ampleur. Ces manifestations permettent de faire découvrir au monde la Région bruxelloise et de faire rêver des centaines de milliers de Bruxellois, jeunes et moins jeunes, devant les performances des meilleurs sportifs du monde.

Bruxelles dispose déjà d'un certain nombre d'événements majeurs, il est donc important pour le PS de maintenir le soutien à ceux-ci mais également d'avoir une démarche proactive permettant d'augmenter l'offre de manifestations sportives à destination du public bruxellois.

#### **6. Accentuer la collaboration entre les différentes institutions compétentes au niveau du sport en Région bruxelloise**

Le PS estime qu'un contact régulier et officiel entre la Communauté française, la Région bruxelloise et les communes doit être établi pour une meilleure coordination des moyens déployés en matière sportive à Bruxelles.

Par ailleurs, le PS souhaite établir un système efficace de communication envers les sportifs bruxellois, destiné à clarifier les compétences des différentes entités responsables du sport à Bruxelles. Cette initiative permettra également une meilleure information de la population quant aux différents subsides mis à leur disposition.

## **Chapitre 14 LA RÉGION ET LES COMMUNES : PARTENAIRES**

Les communes sont un élément essentiel de la gouvernance urbaine. Lorsque l'institution locale dispose de moyens suffisants et en use avec pertinence, elle est le relais le plus précieux d'un projet de ville régional.

### **1. Reconnaître les communes comme des acteurs autonomes et complémentaires du projet de ville**

Par leur compréhension des phénomènes urbains, leur proximité avec la population et leur connaissance du terrain, les communes sont souvent les premières à pouvoir répondre de manière adéquate aux besoins de la population. A ce titre, elles sont naturellement les partenaires privilégiées de la Région.

La législature qui vient de s'écouler a été marquée par la volonté de consolider les liens entre la Région et les communes via des politiques concertées, voire conjointes.

Il est fondamental pour le PS de poursuivre dans cette voie et d'approfondir encore la complémentarité et la collaboration entre les communes et la Région.

Cette collaboration pourrait signifier, dans des domaines ciblés, une répartition plus équilibrée entre ces deux niveaux de pouvoir. La ligne de conduite en la matière doit toutefois être la suivante : les politiques doivent être menées à l'échelon où elles sont le plus efficaces pour répondre aux problèmes des Bruxellois. Un équilibre doit être trouvé entre la volonté de mener un projet de ville collectif et le respect de l'autonomie et de la spécificité de chacune des 19 communes.

#### **Le PS propose de :**

- renforcer la coordination entre ces deux niveaux de pouvoir, notamment via la tenue d'une réunion trimestrielle communes-Région ;
- soutenir d'un point de vue financier et/ou logistique les communes qui développent des services aux citoyens qui dépassent les frontières communales (par ex. : soutien aux communes qui ont des infrastructures ou qui offrent des services utilisés par des habitants de plusieurs communes, soutien au développement de collaborations communales pour les infrastructures ou les services existants, ou pour de nouveaux projets) ;
- poursuivre le soutien aux communes pour les aider à renforcer leurs services à la population dans certains domaines spécifiques (crèches communales, infrastructures sportives, travaux subsidiés) ;
- créer une cellule régionale transversale d'analyse et d'études chargée des problématiques communales ;
- demander que toutes les mesures décidées par l'Autorité fédérale dont l'exécution implique les pouvoirs locaux soient concertées avec ceux-ci et que leur financement soit assuré, conformément à ce que prévoit l'accord de Gouvernement fédéral de février 2007 ;

- créer des structures auxquelles les citoyens pourraient adresser leurs problèmes pratiques (ex. : en matière de propreté) au-delà des questions de répartition de compétences communes/Région.

## **2. Assurer la stabilité financière des communes et garantir la solidarité**

De nombreuses communes ont connu ces dernières années une dégradation de leur situation financière en raison des difficultés socio-économiques de leur population.

En effet, les recettes stagnent ou diminuent (puisqu'elles évoluent comme le revenu des habitants) tandis que les dépenses sociales sont de plus en plus importantes.

A cette tendance s'ajoutent les conséquences d'une série de décisions prises à d'autres niveaux de pouvoir, national ou européen, comme la réforme fiscale, la libéralisation du marché du gaz et de l'électricité, la réforme des polices, etc.

Pour répondre à ces constats, le PS a consenti sous la précédente législature des efforts considérables en matière de financement des pouvoirs locaux, qui ont permis d'endiguer la dégradation inquiétante et continue des finances communales et de rétablir la situation financière difficile de la plupart des communes bruxelloises. La vigilance est toutefois toujours de mise et les efforts conjoints de la Région et des communes devront être poursuivis.

Les interventions régionales dans le financement des pouvoirs locaux sont capitales car elles permettent aux communes de poursuivre leurs missions de service public, qui sont essentielles pour la population.

C'est pourquoi le PS veut un accroissement de l'aide directe aux communes, à travers la Dotation Générale aux Communes (DGC), et une application plus grande de la solidarité entre communes.

### **Le PS propose de :**

- maintenir intégralement le mécanisme de financement via la DGC, qui permet la solidarité entre les communes ;
- organiser un Fonds de Solidarité qui serait alimenté par les communes via un pourcentage de leurs recettes IPP et redistribué entre elles en fonction du rendement moyen d'un centime additionnel, ceci afin de renforcer encore la solidarité financière entre les communes ;
- pérenniser la dotation aux communes visant à améliorer leur situation budgétaire et intégrer celle-ci dans la DGC ;
- pérenniser les moyens alloués aux communes via le Fonds de compensation fiscale en les inscrivant dans une ordonnance, et les augmenter afin de tendre vers un rendement équivalent des additionnels IPP et PRI pour chacune des communes ;
- poursuivre les efforts entrepris par la Région en matière d'harmonisation des règlements fiscaux des communes ;

- pérenniser les interventions de la Région dans le financement des revalorisations salariales ;
- poursuivre et renforcer les missions du Fonds de refinancement des trésoreries communales ;
- maintenir la solidarité entre les communes qui supportent la charge d'un hôpital public et les autres.

### **3. Pour un service public communal dynamique, moderne et efficace**

Si les communes doivent bénéficier d'un financement adéquat, elles doivent également être bien gérées pour continuer à jouer leur rôle essentiel de service aux citoyens.

La gestion communale doit être sans cesse modernisée pour s'adapter à la multiplication des tâches et des enjeux que les communes doivent assumer aujourd'hui.

Tous les efforts doivent être mis en œuvre pour améliorer la qualité du service aux citoyens. Des agents motivés et bien formés seront notamment les garants d'une intervention plus rapide, plus efficace et mieux ciblée de l'administration communale.

#### **Le PS propose de :**

- revaloriser la fonction publique locale :
  - poursuivre la revalorisation barémique des agents des pouvoirs locaux, avec pour objectif de s'aligner à terme sur la fonction publique régionale
  - moderniser la Charte sociale
  - octroyer aux agents des pouvoirs locaux un abonnement STIB gratuit
  - renforcer les efforts en matière de formation, en s'appuyant sur l'École régionale d'Administration publique
  - poursuivre le soutien régional aux formations linguistiques, aux formations à destination des ouvriers et aux formations destinées aux agents entrants
- améliorer la gestion communale :
  - encourager les efforts d'informatisation des communes
  - créer dans chaque commune un service spécialisé en marchés publics pour faire face à la complexité croissante de ces matières et faire gagner du temps et de l'argent aux communes
  - créer, au sein du service Marchés publics de la tutelle régionale, un véritable service d'avis préalable, destiné à conseiller les communes dans l'élaboration de leurs marchés
- défendre la régionalisation des examens linguistiques pour permettre un bilinguisme des services réel et pragmatique ;
- mettre en œuvre l'ordonnance Diversité dans les pouvoirs locaux afin d'avoir des administrations communales à l'image des citoyens ;
- encourager les communes à passer aux logiciels libres et à acheter prioritairement des produits éthiques.

#### **4. Réaliser la démocratie participative et la citoyenneté**

Pour pouvoir exercer pleinement sa citoyenneté, il faut tout d'abord connaître ses droits et pouvoir les mettre en œuvre dans la vie quotidienne. Or une partie importante de notre population, fragilisée sur le plan social ou culturel, ne parvient pas toujours à se faire entendre.

##### **Le PS propose de :**

- soutenir les initiatives locales d'aide, d'information et de consultation juridique sur le modèle de ce qui a déjà été insaturé dans certaines communes ;
- informer les citoyens de leurs droits en matière de démocratie participative (droit d'interpellation, participation aux CLDI, etc.) ;
- soutenir les initiatives communales en matière de sensibilisation à la démocratie locale (Semaine de la démocratie locale) ;
- favoriser la mise en place de budgets participatifs dans les communes ;
- prévoir que les conseillers communaux qui représentent leur commune au sein d'une intercommunale face rapport, une fois par an, au conseil communal ;
- faire équiper, par les communes et avec l'aide des Communautés, les centres et maisons de jeunes d'un accès aux TIC, et valoriser les espaces publics numériques. Une ordonnance en définira les mission et conditions d'accès. Elle assurera leur reconnaissance et leur financement.

## **Chapitre 15 DES SERVICES PUBLICS EFFICACES AU SERVICE DES BRUXELLOIS(ES)**

Plus que jamais, la question de la place des services publics dans notre société est placée au centre des débats de société. Encensés par les uns, ils ne cessent pourtant de subir les remises en question d'une libéralisation soutenue, nourrie tant par les tendances du marché que par les leurreurs d'une efficacité dont l'apanage est attribué erronément au privé.

Afin d'assurer la continuité des actions menées par le Gouvernement et de garantir à tous les Bruxellois et aux entreprises bruxelloises un service de qualité, la Région de Bruxelles-Capitale et les commissions communautaires se sont dotées d'une administration et de para-régionaux qui emploient un personnel important. Citons par exemple, Bruxelles-Propreté (ABP) qui comptait fin 2007 près de 2.147 agents, ou la STIB qui emploie près de 6.563 travailleurs.

Les services offerts par ces organismes à toutes et tous, indépendamment des caractéristiques socio-économiques des personnes, sont indispensables pour progresser vers plus de justice sociale à Bruxelles. Ainsi, pour le PS bruxellois, le développement de services publics de qualité demeure essentiel dans la mesure où ils sont l'expression de la solidarité d'une société plus juste et garantissent un accès à des services essentiels à l'ensemble de la population, en ce compris les plus défavorisés.

A cet égard, il est indispensable que l'administration soit toute entière tournée vers le service à la population. L'accueil du public, la réactivité face aux demandes, l'accès à l'information sont des conditions clefs pour offrir à la population une administration moderne et efficace.

Enfin, pour toutes ces raisons le PS bruxellois veut des lois pour les services publics visant à

- faire prévaloir l'intérêt général incarné par les services publics
- permettre l'accessibilité des services publics à tou(te)s
- renforcer les services publics pour consolider les droits fondamentaux des citoyen(ne)s
- garantir plus de sécurité juridique pour permettre le développement durable des missions de service public
- donner aux services publics une base juridique solide afin de les protéger contre les attaques du tout marché.

## 1. PRIORITE A UN PERSONNEL MOTIVE !

### 1. 1 Devenir le véritable moteur des politiques de non discrimination

L'administration doit être à l'image des habitantes et des habitants de notre Région. Dans cette optique, il faut encourager et favoriser l'engagement de Bruxelloises et de Bruxellois dans les politiques de recrutement des administrations régionales et communautaires (COCOF, COCOM). En outre il est généralement reconnu que les Bruxellois sont sous-représentés dans les administrations et para-régionaux fédéraux.

Pour le PS bruxellois, l'égalité d'accès aux emplois de la fonction publique passe par la promotion de l'image de celle-ci et la mise en oeuvre d'une politique volontariste réalisant l'égalité pour tous les Bruxellois. La poursuite de son travail politique en matière de promotion de la diversité et de lutte contre toute forme de discrimination est une priorité pour le PS.

#### Le PS propose de :

- adopter au plus vite les arrêtés d'exécution de l'ordonnance sur la diversité dans les administrations publiques et augmenter progressivement le pourcentage d'emplois réservés aux demandeurs d'emploi issus des quartiers bruxellois dans les emplois contractuels régionaux et locaux ;
- inciter le ministère et les para-régionaux à engager des étudiants issus de quartiers présentant un haut taux de chômage pendant les vacances et améliorer la communication des postes étudiants ouverts dans la fonction publique de la région de Bruxelles Capitale;
- tout mettre en œuvre afin d'étendre la législation bruxelloise visant à promouvoir l'engagement de demandeurs d'emploi issus de quartiers présentant un haut taux de chômage aux para-régionaux et ministères fédéraux ;
- renforcer les dispositifs qui permettent de concilier vie professionnelle et vie familiale telle que l'accessibilité à la crèche pour tous les para -régionaux ;
- encourager la féminisation du conseil de direction du Ministère de la Région de Bruxelles Capitale ;
- développer les conventions de premier emploi au ministère et dans les para-régionaux bruxellois. Ces programmes permettent à des jeunes de bénéficier pour un ou deux ans d'une convention de premier emploi. Cette expérience professionnelle comporte un volet formation. Les fonctions sont orientées vers des emplois peu qualifiés;
- créer de nouvelles places de stagiaires en alternance dans les institutions et organismes bruxellois à l'attention des jeunes;
- négocier la régionalisation du SELOR ;
- négocier avec les administrations fédérales et les entreprises publiques autonomes une communication systématique aux organismes régionaux de placement (dont Actiris) des offres d'emploi contractuels dans la fonction publique fédérale et conclure un contrat avec l'ensemble des entreprises publiques organisant un passage obligé par les organismes régionaux de placement en cas de vacances d'emploi contractuel tout en continuant à



systematiser et à rendre effective la communication à Actiris des offres d'emplois de l'administration de la Région et des para-régionaux;

- organiser des campagnes d'information d'envergure, relayées par les Régions, lors d'importants examens de recrutement dans la fonction publique belge et de préparer les chercheurs d'emploi inscrits chez Actiris aux examens de recrutement;
- créer un centre bruxellois des métiers de la fonction publique ;
- mettre tout en œuvre pour faire respecter la législation relative à l'engagement de personnes handicapées dans la fonction publique.

## **1.2. Améliorer les conditions de travail des fonctions modestes et défendre le service public**

Dans un contexte de remise en question permanente de la place des services publics par l'idéologie libérale, il convient de rappeler qu'il ne peut y avoir de bonnes administrations sans un effectif suffisant et sans de bonnes conditions de travail pour les agents, en particulier pour les fonctions les plus modestes. Les conditions de travail recouvrent tant l'octroi d'une rémunération décente et attractive que la garantie de perspectives de carrière.

Le PS veillera à juguler toute tentative de privatisation des services publics à venir. Une attention particulière sera accordée aux formes larvées de privatisation qui consistent à délocaliser des services publics au sein d'ASBL satellites ou de recours à des services externes au privé, là où des prestations en interne peuvent être privilégiées au sein de l'administration.

### **Le PS propose de:**

- constituer un service public de nettoyage pour l'ensemble des bâtiments du ministère et des pararégionaux. Ce service serait composé d'une équipe mobile qui viendrait combler les personnes absentes de manière à assurer le nettoyage effectif des bâtiments. L'équipe volante peut être constituée de personnes engagées avec des contrats de type "conventions de premier emploi". Cette proposition permettrait la mise au travail de personnel infraqualifié. Un accompagnement spécifique de formation sera prévu.

Le PS bruxellois s'inscrit dans une démarche de consolidation de la fonction publique et non de démembrement de celle-ci.

### **Le PS demande:**

- une évaluation de la décision de créer une asbl permettant le transfert du personnel informatique du ministère et du CIRB vers cette asbl. Le PS demande d'analyser s'il ne convient pas de réintégrer ces services au sein du Ministère et des para-régionaux.

En tout état de cause, il convient d'assurer des garanties dans les statuts de ces asbl concernant tant le maintien du caractère public de telles structures, que le respect du droit des agents et la représentation des organisations syndicales en leur sein.

**D'autre part, afin de revaloriser les fonctions les plus modestes, le PS propose de :**

- fusionner les niveau D (diplôme d'humanités inférieures) et E (sans qualification) ;
- mettre la priorité sur la revalorisation barémique des fonctions les plus modestes;
- reconnaître 6 années d'ancienneté quand elles ont été exercées dans le secteur privé (ce qui est déjà le cas pour les fonctionnaires de la COCOF et aux niveaux communal et fédéral).

Enfin, le PS bruxellois demande de poursuivre et de renforcer la politique de management humain et organisationnel dans l'administration ainsi que la politique de bien être pour les agents.

### **1.3 Rendre plus justes et plus efficaces les primes régionales de connaissance d'une autre langue**

Le statut du Ministère de la Région de Bruxelles Capitale connaît deux primes de bilinguisme. Les primes sont aujourd'hui réservées aux agents qui réussissent l'examen d'une des deux langues "officielles ou nationales" (français ou néerlandais)

En outre, pour pouvoir bénéficier d'une prime linguistique, les agents doivent réussir un examen au SELOR. Or le passage par le SELOR n'est en rien indispensable (selon la loi) puisqu'il n'est requis que pour la délivrance de certains titres qui donnent un accès à une fonction (cadre bilingue, emploi dans une commune). Une certification interne à la Région serait possible (ou il est possible de faire appel aux organismes de promotion sociale, aux écoles de langue exerçant à Bruxelles, etc.)

Ceci est d'autant plus pertinent que les examens organisés par SELOR ne sont pas adaptés au bilinguisme effectif que la population attend des agents.

**Le PS bruxellois propose de:**

- mettre en œuvre une procédure interne à la Région de Bruxelles Capitale de certification donnant accès aux primes linguistique. Il suffirait par exemple d'avoir suivi un cycle de formation dans un organisme agréé (école de promotion sociale, les écoles de langues exerçant à Bruxelles, réussite de l'examen scolaire dans une école bruxelloise, etc.) pour pouvoir bénéficier de la prime;
- étendre l'octroi d'une prime de connaissance d'une autre langue aux personnes pratiquant une langue internationale utile en plus d'une langue nationale.

#### **1.4 A l'instar des primes de bilinguisme, créer une prime de résidence "vie chère"**

Une politique bruxelloise de la fonction publique ne peut évidemment pas faire l'impasse sur la question du coût de la vie à Bruxelles et de l'attractivité des fonctions proposées. Pour qu'une administration régionale soit également composée de personnes présentant un intérêt et une véritable connaissance de leur Région, il importe de tout mettre en oeuvre pour que les personnes engagées restent domiciliées à Bruxelles.

##### **Le PS bruxellois propose de :**

- analyser la faisabilité de créer une prime " vie chère " pour les agents domiciliés dans en RBC dans la mesure où le coût de la vie est supérieur, et en particulier le niveau des loyers et le prix de vente de l'immobilier.

#### **1.5 Mettre la priorité sur l'emploi statutaire**

Trop souvent, on constate qu'il est fait recours au recrutement de contractuels dans la fonction publique bruxelloise pour des postes qui devraient logiquement être dévolus à des statutaires.

Le PS veut réhabiliter le recours aux statutaires en fonction publique. Il rappelle que le statut est, outre une priorité légale, la meilleure synthèse entre la garantie des droits du travailleur et les exigences de performance de la fonction publique.

Cette réhabilitation du régime statutaire va de pair avec une gestion du personnel souple et dynamique, afin de doter les agents d'un environnement de travail stimulant et agréable.

#### **1.6 Favoriser la mobilité des agents entre les différents niveaux de pouvoir (en particulier commune/Région et Région/commune)**

Afin de gérer au mieux la carrière des agents, il convient d'améliorer les possibilités de mobilité entre les différents niveaux de pouvoir. En effet certains agents régionaux effectuent des tâches très "lourdes" par exemple à l'Agence Régionale pour la Propreté. Il convient de permettre à ces agents en particulier de pouvoir effectuer des tâches moins lourdes lorsqu'ils deviennent plus âgés notamment.

##### **Le PS bruxellois propose de :**

- élargir les possibilités de mobilité des agents entre les différents niveaux;
- veiller à garantir une harmonisation salariale entre les différents niveaux de pouvoir pour des tâches similaires. Des moyens complémentaires pour les communes doivent être prévus à cet effet.

## **1.7 Créer un climat de confiance avec les organisations syndicales**

Le PS bruxellois estime que le respect des travailleurs passe également par la reconnaissance de l'intérêt des procédures de négociations syndicales. Celles-ci doivent se dérouler dans un contexte constructif et pro-actif en respectant le statut syndical.

### **Le PS bruxellois propose de :**

- mettre en place un calendrier précis déterminé lors de la négociation pour les protocoles d'accord ;
- faire de l'espace de négociation un véritable lieu d'échange et de respect mutuel des parties. Cela passe notamment par la mise en place d'une réelle procédure d'échange de document respectueuse des délais de négociation, la rédaction de PV des réunions, etc...

## **2. PRIORITÉ À UNE ADMINISTRATION AU SERVICE DES BRUXELLOISES ET DES BRUXELLOIS**

### **2.1 Garantir la sécurité juridique des actes administratifs**

le PS bruxellois rappelle que sans cadre linguistique la vie de l'administration est gelée : pas de plans de recrutement, pas de nominations, pas de promotions pour les agents etc. Une des priorités à venir doit aujourd'hui être mise sur l'adoption d'un cadre linguistique en vue d'assurer le bon fonctionnement de l'administration.

En effet, à plusieurs reprises, le PS bruxellois a rappelé que le seul impératif qui devait prévaloir est celui de la sécurité juridique des agents. L'annulation sous cette législature des cadres linguistiques précarise l'ensemble des nominations et promotions des agents, créant un contexte délétère et décourageant. A cet égard, il importe désormais de tenir compte des enseignements des arrêts du Conseil d'Etat afin d'éviter de nouvelles annulations.

Pour le PS bruxellois, il est inacceptable de prendre l'administration en otage. La priorité doit être mise sur le bon fonctionnement de l'administration car c'est elle qui offre des services à la population.

### **Le PS bruxellois propose de:**

- doter au plus vite le ministère et les para-régionaux concernés d'un cadre linguistique viable et d'assurer la sécurité juridique pour les agents;
- pourvoir les postes de direction et les cadres intermédiaires;
- lancer au plus vite les procédures d'attribution des mandats pour les postes vacants;
- actualiser le cadre organique du ministère, des para-régionaux et des services du collège de la commission communautaire française de manière à mieux faire correspondre les effectifs à la réalité des besoins.

## **2.2 Poursuivre la simplification administrative**

L'effort entamé pour améliorer l'accueil du citoyen aux guichets des administrations doit être poursuivi. En effet, l'accès à l'information pour tous est un élément essentiel d'une juste politique.

Cela est particulièrement visible en ce qui concerne l'octroi des diverses primes (environnement, logement, formation, etc...).

Ainsi, en matière d'accessibilité de l'information, l'accent doit être mis sur les procédures de simplification administrative possibles:

- révision des formulaires afin de garantir leur compréhension par un plus grand nombre (aide au remplissage)
- simplification des procédures (moins d'envois recommandés, délais de gestion plus courts ...)
- réduction des charges administratives pour les entreprises et pour les citoyens.

Ces mesures entraîneront une amélioration substantielle de la qualité du lien entre le citoyen, les entreprises et les administrations.

## **2.3 Passer aux logiciels libres dans l'administration et les par-régionaux bruxellois et améliorer les services en ligne**

Depuis longtemps le PS bruxellois bataille pour l'utilisation systématique des logiciels libres dans l'administration régionale. En effet, les logiciels libres sont libres de droits d'utilisation et de reproduction. Ils sont donc véritablement accessibles à toutes et tous. Ils garantissent aussi une certaine protection de la vie privée puisque leur code source est connu (le code source est écrit dans un langage informatique usuel). En plus, cela permettrait de doter l'administration d'une réelle indépendance vis-à-vis des multinationales de logiciels propriétaires.

En outre, il convient de permettre à tous, y compris aux personnes ne disposant pas d'ordinateurs, d'avoir accès aux informations en ligne. Une aide aux personnes non familiarisées avec l'usage de l'ordinateur doit également être fournie. Un effort particulier doit être fait pour permettre l'accès aux sites régionaux des personnes souffrant d'un handicap.

### **Le PS bruxellois propose de :**

- adopter une ordonnance imposant l'utilisation dans les administrations régionales de formats ouverts et de logiciels libres afin de garantir l'accessibilité des informations publiques et la confidentialité des données personnelles ;
- veiller à encourager l'utilisation de formats ouverts et de logiciels libres auprès des Bruxellois et des communes, notamment par des actions de sensibilisation et de formation ;
- mettre en place, en collaboration avec les communes, des bornes publiques d'informations sur les services régionaux bruxellois de manière à permettre à tous d'avoir accès gratuitement à ces informations; pour les personnes moins familiarisées avec l'usage de l'ordinateur, une assistance spécifique doit être prévue ;

- faire en sorte que les sites internet soient accessibles à tous y compris aux personnes souffrant d'un handicap.

## **Chapitre 16 MAÎTRISER LES RECETTES REGIONALES ET ASSURER DES IMPÔTS ÉQUITABLES**

Le budget des voies et moyens (recettes) de la Région bruxelloise s'élève en 2009 à 2.767.789 €, tandis que le budget général des dépenses s'élève à 3.125.105 €.

Des changements importants sont intervenus au cours de la législature 2004-2009, notamment par l'intégration dans le budget général de tous les budgets des anciens services à gestion séparée et non plus uniquement de leur dotation.

### ***L'évolution des recettes :***

Bien avant la dotation IPP (Impôt des Personnes Physiques), le principal poste de recettes de notre Région est sans conteste celui lié aux impôts régionaux, puisqu'il représente 46% de celles-ci ou 52% si on y ajoute les recettes Agglo. Ce pourcentage est nettement supérieur à celui des deux autres Régions (36,5% pour la Wallonie, 18% pour la Flandre) qui sont par conséquent moins dépendantes de leurs recettes fiscales propres.

Les droits d'enregistrement, dont le rendement est directement lié à l'évolution du marché immobilier, représentent quant à eux 20% de nos recettes, contre 15% en Région wallonne et 7% en Flandre.

Entre 2004 et 2009, les recettes régionales ont crû de 36,53%. Malgré une croissance moindre du revenu moyen bruxellois par rapport à la croissance nationale en 2008 (2,35% vs. 3,27%) et grâce au mécanisme correcteur mis en place par la Loi de financement, l'évolution la plus importante se situe au niveau de la dotation IPP.

Les recettes dues aux impôts régionaux ont également connu une croissance très importante entre 2004 et 2009 (+32%). On constate une très forte hausse des recettes de la taxe sur les jeux et les paris (ouverture du casino) et des droits de donation (mise en œuvre de la réforme).

Les droits d'enregistrement et les droits de succession connaissent respectivement une augmentation de 26 et de 12 % durant la période analysée.

Mais cette augmentation globale sur la période ne doit toutefois pas masquer qu'à partir de 2008, on constate une diminution des recettes liées aux droits d'enregistrement et aux droits de succession. Cette diminution pourrait, selon les projections actuelles, se prolonger dans le futur. Les causes de cette baisse des recettes sont bien entendu en grande partie imputables à l'évolution du marché immobilier. On assiste à un ralentissement du rythme de transactions, mais également à un tassement des prix.

L'évolution du marché immobilier n'explique cependant pas tout. Au phénomène conjoncturel vient se greffer un problème d'évitement de l'impôt. Depuis plusieurs années, on constate en effet que pour de grosses opérations immobilières, les entreprises utilisent un modèle de transmission de la propriété qui leur permet d'éviter le paiement des droits d'enregistrement. Un mécanisme basé sur le droit d'emphytéose permet de réduire les droits de 12,5% à 0,2% pour la quasi totalité du prix de la transaction. La mise en œuvre de ce mécanisme dépend du niveau fédéral.

### ***L'évolution des dépenses :***

Entre 2004 et 2009, le budget général des dépenses a crû de 39%. Les missions qui ont connu la croissance la plus importante sont l'énergie, l'aménagement du territoire, le logement, les pouvoirs locaux, les dépenses générales de l'administration (qui reprennent notamment les dépenses liées aux commissions communautaires et au Contrat pour l'Economie et l'Emploi), les relations extérieures et l'image de Bruxelles.

Les postes importants du budget restent les dépenses d'équipement et de déplacement, les dépenses générales de l'administration dont les transferts aux autres niveaux de pouvoir, les pouvoirs locaux, l'emploi et l'environnement (ce poste intègre également la politique de l'eau et la propreté).

### ***L'évolution de la dette :***

La dette régionale se compose de la dette directe régionale et de la dette des organismes consolidés.

Entre 2004 et 2008, la dette régionale a crû de 0,19% et ce, suite à l'opération de recapitalisation de DEXIA à concurrence de 150 millions €. En effet, entre 2004 et 2007, la dette avait par contre baissé de 5%.

Le ratio dette sur recettes totales a fortement diminué au cours de la législature passant de 82,6% à 65,7%.

En conclusion, la croissance des recettes au cours de la législature aura quelque peu masqué le sous-financement auquel la Région bruxelloise est confrontée. Par contre, le ralentissement de la croissance laisse peu de perspectives pour l'avenir. Un certain nombre de besoins ne sont toujours pas rencontrés et les politiques sociales (de la COCOF notamment) vont nécessiter plus de moyens budgétaires dans le futur. Le désendettement, pour sa part, a fortement diminué entre 2004 et 2009. Vu les enjeux budgétaires auxquels la Région devra faire face, l'objectif ne devra pas être de poursuivre ce désendettement en mettant à mal les politiques.

### **Le PS propose de :**

#### **1. Assurer un financement correct de la Région bruxelloise**

Une des causes de l'insuffisance du financement de la Région est le fait que les très nombreux navetteurs travaillant à Bruxelles paient l'impôt des personnes physiques (I.P.P.) dans leur lieu de résidence.

Une part de l'I.P.P. devrait revenir à la Région : un mécanisme de compensation fédéral doit être établi, qui ramène une part de l'I.P.P. vers le lieu de travail.

#### **2. Mettre en place une administration fiscale régionale**

Créer réellement une administration fiscale régionale est indispensable afin d'aboutir à un calcul plus précis des impôts régionaux, à un enrôlement plus rapide, à une meilleure perception et à une gestion principalement régionale des contentieux. Ceci est d'autant plus important que la Région bruxelloise est la



seule entité fédérée à avoir adopté la réforme de la comptabilité de l'Etat qui nous oblige à enregistrer nos recettes en droits constatés.

La mise en place de cette administration fiscale régionale permettra de :

- maîtriser le PRI et ainsi permettre aux communes de mieux évaluer leurs recettes : rappelons que les communes reçoivent du Fédéral une somme au titre des additionnels PRI sans distinction de l'année à laquelle la recette se rapporte, étant donné les retards de versement et les rattrapages successifs du Fédéral. Il est donc de plus en plus difficile pour les communes d'établir leurs budgets et leurs comptes ;
- créer des taux variables du précompte immobilier en faveur du logement et des activités économiques qui amènent croissance et durabilité de l'emploi. La Région doit rendre le PRI plus efficace en l'utilisant comme instrument pour la réalisation d'un projet de ville. Pour cela, nous pouvons agir sur les taux de précompte afin de favoriser les activités qui assurent la croissance et la permanence de l'emploi dans la Région. Mais aussi en encourageant le propriétaire qui rénove au profit de locataires sans que cela n'entraîne de hausse inconsidérée des loyers; en encourageant les multipropriétaires à adapter les loyers aux loyers de référence ; en soutenant l'acquisition de logements par les bas et moyens revenus inférieurs; en facilitant l'activité économique quand elle apporte une vraie plus-value sociale à Bruxelles, ses habitants, ses entreprises,...

### **3. Réformer la taxe régionale forfaitaire à charge des chefs de ménage en la basant sur la capacité contributive des personnes**

### **4. Lutter contre les logements inoccupés ou laissés à l'abandon**

Les immeubles inoccupés sont l'un des grands fléaux de la Région Bruxelles-Capitale. En effet, suite à plusieurs mouvements de spéculation, mais parfois aussi du fait d'un manque de moyens de certains propriétaires pour réaliser des travaux, des immeubles inoccupés sont apparus dans toutes les communes de la Région bruxelloise. Les derniers chiffres officiels concernant les logements vides en Région bruxelloise datent de 1998 et évoquent 5.393 bâtiments totalement vides. Ce chiffre ne reflète évidemment en aucun cas la réalité d'aujourd'hui. D'après le RBDH, rien que le nombre de logements vides devrait frôler les 15.000 unités si on prend comme critère la consommation d'au moins 5 mètres cubes d'eau pour l'année 2003.

Trois types de politiques peuvent être mise en place afin de combattre les immeubles laissés à l'abandon :

- taxer (afin de décourager l'inoccupation)
- permettre aux pouvoirs publics de se substituer aux propriétaires (gestion publique des immeubles inoccupés)
- encourager la rénovation ou la gestion par un tiers des biens pour les propriétaires en difficulté.

Les communes de la Région de Bruxelles-Capitale ont ainsi instauré une taxe sur les immeubles inachevés, abandonnés ou inoccupés. Cependant, le taux de

recouvrement de cette taxe est largement inférieur à celui que l'on pourrait attendre.

Plusieurs raisons à cela : un nombre de recours important, un personnel communal insuffisant pour assurer un inventaires systématique,...

Le Parlement vient d'adopter une ordonnance visant à mettre en place une taxe régionale sur les immeubles inoccupés. Le PS propose de mettre en œuvre cette ordonnance et de soutenir la création du nouveau service régional de lutte contre les immeubles inoccupés.

#### **5. Intensifier les mécanismes compensatoires des disparités de rendement " additionnels IPP et PRI " entre les communes**

Les additionnels représentent une des premières sources de recettes communales, à côté de la dotation versée aux communes par la Région (Fonds des communes). Cependant, les rendements des additionnels diffèrent selon les communes. Ainsi, ce sont les communes avec une population parmi les plus pauvres qui doivent imposer les taux les plus élevés, pour atteindre les mêmes montants perçus sur l'IPP et le PRI que les communes avec une population plus riche. Par ailleurs, les rendements de l'additionnel au PRI sont très disparates en fonction de l'historique urbanistique des communes.

#### **6. Pérenniser et amplifier le rôle du fonds de compensation fiscale pour veiller à l'harmonisation de la fiscalité communale et renforcer l'attractivité fiscale de la Région.**

#### **7. Donner plus de possibilités intéressantes de crédit pour les communes**

Les institutions bancaires, surtout en cette période de crise, ne jouent pas correctement leur rôle d'organismes de crédit pour les communes.

Il convient d'accentuer le rôle de Brinfin, organisme public indépendant, comme organisme de crédit pour les communes. Il serait utile d'autoriser Brinfin à émettre des billets de trésorerie pour collecter l'épargne publique, à destination du financement des communes et de missions d'intérêt régional, comme par exemple les économies d'énergie.

#### **8. Exempter du paiement de la redevance d'assainissement sur l'eau les redevables à faibles revenus et travailler à rendre plus juste les droits prélevés sur la consommation d'eau et d'électricité**

Sous cette législature, le principe de tarification solidaire qui est d'application pour le prix de l'eau a été étendu à la redevance d'assainissement. Cela équivaldra, en pratique, à une diminution de la facture d'eau de 9 à 15 € pour bon nombre de ménages bruxellois. Pour le PS, il est indispensable d'encre encore avancer dans la voie qui assure le droit de tous à ces biens fondamentaux que sont l'eau et l'énergie.

#### **9. Calibrer les droits d'enregistrement pour favoriser l'accès à la propriété pour les ménages à revenus faibles et moyens sans créer d'effet d'aubaine**

Les enjeux pour la prochaine législature sont non seulement d'utiliser cet outil fiscal pour promouvoir des politiques de renforcement de l'attractivité de certains

quartiers en Région bruxelloise, mais aussi de vérifier l'impact de la réforme au sujet des droits d'enregistrement. Il est en effet important de vérifier si le marché n'a pas anticipé la diminution des droits d'enregistrement en augmentant les prix de vente. Dans ce cas, la diminution des droits d'enregistrement n'aura profiter qu'aux vendeurs, et non aux acheteurs. Raison pour laquelle la plus grande prudence s'impose lors de réformes sur les droits d'enregistrement.

#### **10 . Mettre en place des mesures anti-abus en matière de droit de donation**

La réforme des droits de donation a été rapidement détournée par les grosses fortunes via des mécanismes successoraux pour payer moins d'impôts en évitant les futurs droits de succession. Ces contournement doivent être supprimés.

#### **11. Imposer les opérateurs de téléphonie mobile**

La Région étudiera la possibilité de mettre en œuvre un mécanisme juridique permettant aux communes d'imposer les opérateurs de téléphonie mobile sur base de leurs antennes GSM.

#### **12. Encourager la concertation Région/ fédéral**

La Région bruxelloise et le Fédéral devraient se concerter pour que le Service des Décisions Anticipées (SDA) ne puisse plus prendre de décision sur des impôts qui sont directement de compétence régionale.

## **Chapitre 17 REFORMES INSTITUTIONNELLES : AFFIRMER LA PLACE DE BRUXELLES**

Le PS a été la cheville ouvrière de la création d'une Région bruxelloise autonome et demeure le moteur politique de son projet de ville depuis 20 ans. Si la complexité des institutions bruxelloises résulte du compromis de 1989 sans lequel la Région n'aurait pas existé, l'existence de notre Région a bel et bien permis de rompre avec la vision utilitariste, voire méprisante, d'une ville gérée de loin sans tenir compte des attentes et des besoins de ses habitants.

Les désastres urbanistiques, une mobilité conçue pour les seuls navetteurs et les voitures, l'abandon de quartiers entiers, des populations désœuvrées,... furent l'héritage de cette absence de Bruxelles. Dès sa création, la Région a donc dû concevoir et exécuter avec des moyens limités des politiques de relance économique, de développement urbain, parfois même de reconstruction et de cohésion sociale radicalement nouvelles.

20 ans d'autonomie bruxelloise ont ainsi permis d'ancrer de manière durable les impératifs de proximité et de solidarité au cœur des politiques régionales. 20 ans d'autonomie bruxelloise ont aussi prouvé la viabilité de la Région tout en garantissant un climat général de pacification communautaire.

C'est pourquoi, quels que soient les futurs contours d'une nouvelle réforme de l'Etat, le PS défendra le maintien intégral d'institutions démocratiques, régionales et communales, élues par la seule population bruxelloise. Le PS refusera toute constitution de sous-nationalités impliquant que des catégories de citoyens jouissent de droits différents ou inégaux sur un même territoire. Il s'opposera de même toujours à toute forme de cogestion de Bruxelles par d'autres que les représentants de la population de la Région.

### **1. Réformes institutionnelles impliquant le niveau fédéral**

Les Socialistes bruxellois souhaitent simplifier les institutions bruxelloises mais ne veulent pas que l'argument de la simplicité masque en réalité un déficit démocratique. Les politiques différenciées menées partout dans le Royaume en raison des spécificités linguistiques, communautaires, régionales et locales par des mandataires élus doivent l'être aussi en Région bruxelloise.

#### **1.1 Un financement adéquat**

La Région bruxelloise est le premier bassin d'emploi du pays et la locomotive de son développement économique. Mais la richesse produite à Bruxelles ne profite qu'imparfaitement à ses habitants. La Région, comme d'autres grandes agglomérations urbaines, souffre d'un appauvrissement graduel de sa population résidente ainsi que d'un taux de chômage élevé. En raison de son statut de capitale multiple, de son rôle de bassin socio-économique et de son caractère de métropole urbaine, elle assume des surcoûts importants. Ce déséquilibre

structurel entre les recettes et les dépenses n'est pas suffisamment pris en compte par les lois de financement des entités fédérées.

Une bonne manière de mieux financer les charges qui pèsent sur la Région et ses 19 communes, au bénéfice de l'ensemble du pays, serait d'instaurer la taxation et la perception de l'impôt des personnes physiques en fonction du lieu de travail.

Sans que cela ne nécessite de grandes réformes, une meilleure couverture par l'Etat fédéral des dépenses des zones de police et des CPAS, leurs déficits étant à charge des communes, contribuerait grandement à l'amélioration des finances bruxelloises prises dans leur globalité.

De même, il va sans dire que l'accord Beliris, qui règle la coopération entre l'Etat fédéral et Bruxelles pour certains grands et moyens travaux, ne pourra être recentré sur un nombre plus réduit de projets en lien avec la fonction de capitale nationale et internationale que lorsqu'un juste financement permettra à Bruxelles de mener de manière autonome les politiques de revitalisation urbaine et de mobilité qui doivent être poursuivies sans désespérer.

C'est pourquoi le PS exige le juste financement de la Région bruxelloise.

## **1.2 Des cohérences territoriales**

La réalité économique et sociologique bruxelloise dépasse de loin les frontières actuelles. L'extension aux six communes à facilités (Kraainem, Weezembeek-Oppem, Wemmel, Drogenbos, Linkebeek et Rhode-Saint-Genèse) mais aussi aux communes de Bruxelles-Hal-Vilvorde dont un recensement établira le rattachement à la Région bruxelloise en fonction de critères objectifs économique, culturel et linguistique (activité professionnelle exercée à Bruxelles, scolarisation des enfants à Bruxelles et utilisation du français en matière administrative), permettrait de faire coïncider institutions et réalité.

Le PS revendique l'extension du territoire de la Région bruxelloise.

## **1.3 La Commission communautaire française**

Les institutions francophones de Bruxelles souffrent aussi d'un financement inadapté. Or, elles fournissent des services sociaux et culturels ainsi que des aides cruciales au secteur associatif dans ces domaines. Un refinancement structurel de la Commission communautaire française doit tenir compte de la croissance des coûts et des besoins.

Le PS défend aussi le financement adéquat de la Commission communautaire française.

En cas de réformes institutionnelles et de transfert de compétences (donc de personnel) vers d'autres entités fédérées, le PS veillera au maintien et à la protection des emplois (statutaires ou non) et au maintien, à titre individuel, des statuts en vigueur pour les agents.

## 1.4 La Commission communautaire commune

Simplifier les institutions est possible. La Commission communautaire commune mène d'importants combats, comme le maintien d'un service public hospitalier, la surveillance des maisons de repos, la tutelle sur les CPAS ou le soutien aux sans-abris. Ce niveau de pouvoir souffre toutefois d'un manque de lisibilité et son existence, ainsi que ses modalités de fonctionnement (p.ex. l'exigence systématique de 2 signatures ministérielles), compliquent inutilement la vie de tout le monde alors que la région est parfaitement apte à gérer de telles compétences.

Par conséquent, le PS souhaite la suppression de la Commission communautaire commune et l'attribution de ses compétences et moyens à la Région bruxelloise.

En cas de réformes institutionnelles et de transfert de compétences (donc de personnel) vers d'autres entités fédérées, le PS veillera au maintien et à la protection des emplois (statutaires ou non) et au maintien, à titre individuel, des statuts en vigueur pour les agents.

## 1.5 La démocratie à Bruxelles

Simplifier est également nécessaire pour respecter le principe de représentativité. Alors que le nombre de francophones et de néerlandophones est régulièrement attesté par les élections comme par le traitement des dossiers fiscaux, les institutions bruxelloises reposent trop sur une logique de division linguistique. Si à l'échelon fédéral, néerlandophones et francophones sont dans un rapport qui est grosso modo de 60-40, ce qui justifie par exemple la parité au sein du Conseil des Ministres, ce rapport est au contraire de 15-85 à Bruxelles. Ces mesures doivent donc permettre une simplification du fonctionnement des institutions régionales obéré par le poids trop important reconnu aux représentants néerlandophones.

Pour permettre une représentation suffisante des néerlandophones, le nombre de parlementaires est trop important. Ceci découle de la revendication qui n'est plus justifiée de présenter des listes linguistiquement homogènes, ce qui est un facteur de division alors que commence à poindre le sentiment d'une identité bruxelloise. Il convient dès lors logiquement de supprimer aussi les cas où les votes au parlement régional requièrent une majorité dans chaque groupe linguistique (règlement parlementaire, ordonnances bicommunautaires, modifications de la nouvelle loi communale). De même, un parlementarisme harmonieux requiert que Ministres et Secrétaires d'Etat soient désignés par l'ensemble de l'assemblée et responsables devant elle. Enfin, pour éviter tout blocage institutionnel qui serait préjudiciable à Bruxelles, si le consensus doit rester la règle au sein du Gouvernement, quand celui-ci n'est pas atteint après deux réunions, la majorité doit prévaloir.

Le PS veut simplifier les institutions bruxelloises en supprimant les compartimentages d'ordre linguistique qui en menacent le fonctionnement harmonieux.

## **1.6 Les services publics et la législation linguistique**

Il est temps de fondamentalement revoir la législation linguistique pour améliorer les services à toutes les populations. Il s'agit en premier lieu d'abandonner, dans les services publics locaux (communes, CPAS, hôpitaux IRIS), le bilinguisme des agents pour instaurer le bilinguisme des services. Il faut en outre, partout et à l'échelon régional également, un comptage correct du volume des affaires traitées dans chaque langue, afin d'engager les effectifs adéquats. La législation linguistique étant fédérale, il faut un financement fédéral substantiel de l'apprentissage de la seconde langue nationale par les agents et des primes linguistiques.

Mais il s'agit aussi de prendre acte des mutations sociologiques et démographiques profondes que connaît la population bruxelloise. L'anglais, et à condition que ce n'en soit pas une version abâtardie et passe-partout, tend certainement à être une langue véhiculaire qui devrait être plus usitée dans les relations avec les populations aux origines les plus diverses. Mais d'autres groupes de populations parfois fort importants emploient également des langues autres que nationales. Sur base des expériences menées dans certaines communes, il est proposé d'instaurer pour certaines fonctions un bilinguisme bien évidemment fondé sur une langue nationale mais aussi sur une langue étrangère.

Le PS demande la révision de la législation linguistique pour qu'elle soit axée sur le bilinguisme des services publics ainsi que sa modernisation pour tenir compte de la composition sociologique de la population.

## **1.7 Statut régional de Bruxelles : des différences formelles à corriger**

Il convient également de corriger les dernières petites différences institutionnelles affectant Bruxelles. Pour répondre notamment à certains des besoins qui viennent d'être mentionnés, la Région devra également jouir de l'autonomie constitutive comme les autres entités régionales. Par ailleurs, le statut juridique de l'ordonnance doit être semblable à celui des décrets et le Parlement bruxellois doit recevoir le pouvoir d'interprétation authentique des ordonnances. Ceci étant, il ne faut pas oublier que si la Région bruxelloise à un statut avec ces spécificités propres, c'est le cas de toutes les entités fédérées du pays. Elle dispose par exemple de compétences supplémentaires que n'ont pas les autres comme p.ex. le service des pompiers ou l'enlèvement des déchets ménagers.

Le PS exige, là où c'est nécessaire, que la Région bruxelloise dispose de pouvoirs de même nature que celle des autres Régions.

## **1.8 Refuser les sous-nationalités, défendre la solidarité nationale**

Le refus par le PS des sous-nationalités s'inscrit dans une vision globale de l'Etat belge. C'est pourquoi il défend un système unique et public de sécurité sociale pour tout le pays et, par voie de conséquence, la mise en place d'un mécanisme d'assurance-dépendance, destiné à couvrir les éventuelles pertes d'autonomie des aînés, à l'échelon fédéral, ainsi que le transfert du financement de la mise aux

normes des maisons de repos et des maisons de repos et de soins au même échelon fédéral.

La solidarité sociale nationale, qui doit être maintenue en toutes circonstances, impose la création d'un système fédéral d'assurance-dépendance.

### **1.9 Examiner toute possibilité de transferts de compétence au cas par cas**

Les transferts de compétences entre Etat et Régions et Communautés doivent être appréhendés au cas par cas. Certaines régionalisations sont souhaitables, par exemple en ce qui concerne la capacité de mieux contrôler la réalité économique des loyers des logements, surtout quand ceux-ci continuent à augmenter durant cette période de crise aigüe du libéralisme. Une politique plus adaptée sur les plans social et urbain n'en serait que gagnante.

Par contre, transférer de la région au fédéral les normes de bruit, en particulier celles qui visent à contenir les nuisances sonores du trafic aérien, entraînerait certainement une moindre protection des nuits de la population bruxelloise, sans compter les dangers inhérents aux survols massifs d'un territoire aussi densément peuplé. Le maintien de la compétence dans le giron régional est son seul moyen de défense.

Le PS est ouvert à un dialogue communautaire qui prenne en compte les intérêts légitimes de la population et des entreprises de Bruxelles.

## **2. Collaborations intra-francophones qui ne nécessitent pas de modifications institutionnelles fédérales**

La défense absolue de l'autonomie de la Région bruxelloise doit s'accompagner d'une coopération constructive et mutuellement bénéfique avec les autres régions et communautés. Le PS est toutefois partisan d'un resserrement des liens et du renforcement structurel des synergies entre Bruxelles et la Wallonie. C'est d'ailleurs à son initiative que qu'a été proposé par les Ministres -Présidents wallon et bruxellois un modèle de réforme des institutions francophones garantissant une plus grande complémentarité des politiques de la Communauté française avec celles des Régions wallonne et bruxelloise, tout en prenant mieux en compte la spécificité des besoins de chacune dans un cadre commun.

Le PS veut garantir une meilleure lisibilité des institutions francophones et accroître leur efficacité.

### **2.1 Développer la Communauté française comme lien fédératif entre la Wallonie et Bruxelles**

Le PS propose de revisiter les instances de la Communauté française pour instituer celle-ci comme lien fédératif entre la Région wallonne et les instances francophones de la Région bruxelloise.



Le PS propose pour cela de composer son Gouvernement essentiellement de ministres régionaux wallons et bruxellois, responsables devant le Parlement de la Communauté Wallonie-Bruxelles et porteurs de politiques communes à tous les Wallons et Bruxellois francophones, dans le respect des spécificités institutionnelles et démographiques régionales.

## **2.2 Garantir une meilleure lisibilité des institutions francophones**

Garantir une meilleure lisibilité pour le public et le tissu associatif, c'est établir une cartographie précise de tous les pouvoirs subsidiants pour chaque secteur d'activités; créer un guichet unique centralisant l'information sur les différentes sources de financement ; rechercher, à chaque fois que c'est possible, une harmonisation administrative des modalités, au niveau des incitants financiers octroyés par différentes institutions à un même type de projet.

## **2.3 L'efficacité des institutions francophones passe par le développement de leurs partenariats**

En matière de promotion à l'étranger, sera développée une plus grande collaboration entre les organismes régionaux et communautaires pour l'exportation de nos productions économiques et culturelles à l'étranger (OPT, AWEX, Brussels Export, WBI,...). En matière de commerce extérieur, les échanges d'informations entre régions sur les investisseurs potentiels et une gestion concertée de leur accueil seront établis.

En matière d'infrastructures, il conviendrait de permettre à la Communauté française et aux deux Régions, par des actions conjointes et la mutualisation des ressources administratives, de réaliser des économies d'échelle dans la gestion et la réalisation de certaines infrastructures.

En matière d'orientation professionnelle, un service commun d'information, d'orientation et d'accompagnement, devrait être chargé de coordonner les informations relatives aux besoins du marché et de l'emploi ainsi que les informations relatives aux professions, métiers et qualifications et venir en appui aux orientateurs. Et ce, en portant une attention particulière sur l'information sur les métiers dits en pénuries.

En matière de recherche, il faudrait créer un Conseil Wallonie-Bruxelles de la recherche scientifique à l'image, dans sa composition, du Conseil fédéral de la Recherche scientifique mais également décloisonner les budgets entre les différents niveaux de pouvoir après avoir défini une véritable stratégie intégrée de recherche et de financement.

## **2.4 Développer une approche transversale de la politique de la personne handicapée**

Le PS veillera à ce que la prise en charge spécialisée des personnes handicapées soit développée automatiquement par toute politique générale des différentes autorités (Etat, Régions, Communautés).

## **2.5 La concertation en faveur du non-marchand**

Le PS veut définir un schéma unique de concertation avec tous les partenaires sociaux du secteur non marchand public et privé en palliant l'absence de concertation commune entre les autorités wallonne, bruxelloise et de la Communauté Française.

L'uniformisation des diverses comptabilités publiques en jeu sera immédiatement instaurée afin de permettre la vérification des flux financiers entre les institutions francophones et au sein de la Communauté française.

## **3. Réformes institutionnelles qui peuvent se décider au niveau régional bruxellois sans modifications institutionnelles fédérales**

Pour le PS, deux grands axes doivent être développés pour améliorer le fonctionnement quotidien et structurel des institutions régionale et communales.

### **3.1 Systématiser le bilinguisme des services plutôt que celui des agents**

Le bilinguisme voire le multilinguisme constitue un atout pour Bruxelles et pour ses habitants. Mais l'engagement de personnel bilingue au sein des services locaux est rendu difficile aujourd'hui par les exigences du bilinguisme des agents des services publics bruxellois. Cela induit des discriminations à l'embauche et nuit à la qualité de ces services. Pour permettre à un plus grand nombre de personnes d'avoir accès aux emplois publics et afin de garantir la continuité du service public, c'est le bilinguisme des services et non des agents qu'il faut systématiser.

Le PS poursuivra une application souple de la législation linguistique qui privilégie la continuité de la prestation de services publics bilingues.

### **3.2 Une répartition des compétences entre communes et Régions dans le respect du principe de subsidiarité**

Le PS est favorable à une modification de la répartition des compétences entre la Région et les communes qui, premièrement, respecte le principe de subsidiarité impliquant que chaque compétence s'exerce au niveau le plus adéquat et le plus proche des citoyens et, deuxièmement, le principe constitutionnel et international de l'autonomie communale. Si des transferts de compétences devaient être organisés, ils devraient être réciproques et ne donner en aucun cas lieu à un quelconque chantage financier.

Dans le cas d'un éventuel transfert, différents pièges doivent être évités : le risque de blocage des institutions bruxelloises, le risque de créer un déficit démocratique grave en matière de représentativité locale (en cas de transfert de compétences à la Région dans des matières où les néerlandophones sont déjà bien représentés) ou encore le risque de voir apparaître des sous-nationalités.

Autrement dit, l'absence de desseins centralisateurs et d'ordre communautaire est seule à même de promettre un débat serein.

La législature qui s'achève a permis des réaménagements des compétences régionale et communale en matière de planification des grands projets urbanistiques et de simplification de la délivrance des permis d'urbanisme. De même, il conviendra de mettre en œuvre la nouvelle répartition des tâches en matière de stationnement mais aussi de pérenniser le fonds régional qui compense la suppression de taxes communales devenues économiquement obsolètes. Ces exemples montrent qu'une approche au cas par cas seule est respectueuse des intérêts des deux niveaux de pouvoir. La concertation préalable des communes sera le gage de relations apaisées tenant compte des principes de proximité et de solidarité qui sont la marque que les Socialistes impriment depuis 20 ans dans la gestion de notre ville.

Le PS favorise les répartitions de compétences entre communes et région qui s'opèrent au bénéfice des deux niveaux de pouvoir et qui garantissent, avant toute chose, la solidarité entre communes, quartiers et toutes les composantes de la population.

#### **4. Relations entre Bruxellois francophones et néerlandophones**

Pour que toutes les Bruxelloises et tous les Bruxellois, quelle que soit leur appartenance linguistique, se sentent toujours mieux dans leur Région, nous voulons des institutions bruxelloises au service de tous les habitants, d'où qu'ils viennent et quelle que soit leur langue maternelle, leur nationalité, leur âge, leur sexe, leur condition sociale, leur religion, leurs convictions philosophiques, ...

Bruxelles est sociologiquement cosmopolite et multiculturelle, très majoritairement francophone (le français étant usité tant comme langue domestique que comme langue véhiculaire) et juridiquement bilingue (français/néerlandais). Nous voulons une Région bruxelloise accueillante vu son rôle de capitale nationale et internationale, démocratique, dans une Belgique dont l'unité nationale repose sur la solidarité entre les personnes. C'est pourquoi le PS propose la création de certaines fonctions publiques bilingues (une langue nationale et une langue étrangère).

Elles ne peuvent certes pas se traduire par des réformes institutionnelles qui octroieraient de nouvelles formes de représentation minimale aux néerlandophones entraînant ainsi un risque de blocage comme une remise en cause du principe de représentativité, mais les collaborations entre francophones et néerlandophones bruxellois sont nécessaires

Par ailleurs, les Socialistes refusent toute limitation de l'accès aux écoles à Bruxelles. C'est pourquoi ils sont opposés à la proposition flamande de conditionner l'inscription des enfants à la connaissance de la langue néerlandaise par les parents.

## 5. Relations avec la périphérie

Pour les Socialistes bruxellois, la protection des minorités va de pair avec le combat à mener contre l'acculturation qui sévit dans le sillage d'une globalisation économique et ultra libérale.

Le PS demande donc la ratification de la Convention cadre pour la protection des minorités nationales et le respect des francophones de Flandre.

Etant de fervents partisans de l'état de droit, nous demandons également la nomination la plus rapide possible des bourgmestres de la périphérie, élus au suffrage universel par la population, par la tutelle flamande.

Ce refus de nomination va en effet totalement à l'encontre de la stabilité et de la pacification communautaire dont notre pays a besoin. Nous demandons donc un accord négocié pour un nouvel équilibre.

Enfin, les Socialistes bruxellois s'opposent à tout démantèlement de l'enseignement dans les communes de la périphérie, que ce soit par la remise en cause de l'exercice de l'inspection pédagogique ou du statut des enseignants (soutenant pleinement l'action de la Communauté française qui a déposé une motion en conflit d'intérêt en ce sens).